139-140 PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES

FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

CUIS

LA VIE AU VILLAGE AUTREFOIS

BIMESTRIEL 40,00 F

OFFRE SPÉCIALE
7/5

VOUS VOUS ABONNEZ

Vous payez 5 numéros (25 F × 5 = 125 F)
Vous recevez 6 numéros
et nous vous offrons
en cadeau de bienvenue
1 numéro gratuit supplémentaire
(6 + 1 = 7 numéros !)

safac

VOUS ÊTES ABONNÉ

Invitez un ami à s'abonner
Offrez-lui un abonnement
Il profitera de notre offre de bienvenue
(7 numéros pour le prix de 5)
et votre abonnement personnel
sera automatiquement prolongé
d'un numéro

Pour le prix d'un abonnement vous vous constituez une formidable collection de 264 pages passionnantes au format européen, illustrées de près de 500 photos et documents inédits

L'OBJET DU MYSTERE

Folklore de Champagne N° 138 p. 2

A mon avis, l'objet mystérieux est une clef de serrure ; vous trouverez ci-joint un croquis grandeur nature d'une clef que je possède dont la serrure ferme le couvercle d'une vitrine qui n'a pas plus de dix ans d'âge

Etienne BEGUE

NDLR : Il semble en effet que ledit objet soit bien une clef...

AUTRE MYSTERE...

Je vous fais parvenir la photo d'un ustensile en osier mesurant 1 m de long et 0,40 m de haut, retrouvé à la lingerie du Lycée François Ier de Vitry-le-François. Pour l'instant, personne ne peut nous dire à quoi servait cet objet...

Anne-Marie ROSIER

Imprimerie LEDUCQ S.A.

Tous travaux typo et offset

Place Paul Beaufort - 51000 FAGNIÈRES
Téléphone 26.68.36.18

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

139-140

L'église de Cuis au début du siècle
Photo : Emmanuel Choque

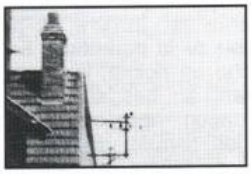

2 BEL EN CHEIT

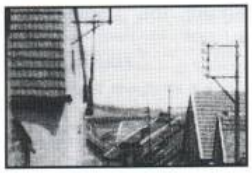

5 CUIS, LA VIE AU VILLAGE AUTREFOIS

63 LIJOU

safac

FOLKLORE DE CHAMPAGNE, revue du Patrimoine, des Arts, Traditions, Artisanats et techniques de la région Champagne-Ardenne, est une édition de la **Société des amateurs de folklore et arts champenois,** association Loi 1901, SIRET 3336 1151.011 APE 9723, agréée Jeunesse et Sports n° 10.7/10.08.66 CCP 20041 01002 0000221 R 023 33 Châlons sur Marne. Siège social : 21, rue d'Arcis 10170 Les Grandes Chapelles. Tél. 25 37 51 09. Antenne Marne : 40, rue des Artisans 51000 Châlons sur Marne.

Conseil d'administration : Président d'honneur Jean Daunay. Président Michel Coutant. Directeur régional Gilbert Roy.

Directeur de la publication Gilbert Roy. Secrétaire Michèle Andrieux. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. L'envoi de documents implique l'accord de leur auteur pour leur libre publication. Les indications de marques et les adresses qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans but publicitaire. Toute reproduction des textes, photos et dessins publiés est interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur.

Commission paritaire n° 53035. Maquette et mise en pages Gilbert Roy. Photocomposition Lysiane Mangeot. Spiral photogravure. Impression offset imprimerie Leducq S.A. 51000 Fagnières. Imprimé en France.

La safac est subventionnée par le Conseil Général de l'Aube, le Conseil Général de la Marne et la Ville de Châlons sur Marne.

BARDAGE ET TAVILLONNAGE

Folklore de Champagne N° 139

Dans le cas d'un bardage vertical à double recouvrement ornemental (pp. 13-14), la découpe en pointe ou en arrondi donne un caractère très esthétique, toutefois cette découpe a un autre avantage :
La pluie laisse un peu d'eau au bas de la planche, laquelle, par capillarité, remonte en partie sur l'arrière de la planche et cause de la pourriture. En taillant la planche en pointe, la quantité d'eau restant au bas se trouve diminuée de façon appréciable et diminue ainsi les risques de pourriture. Il en était de même concernant les couvertures en ardoise ; la taille en pointe diminuait les risques de feuilletage dû au gel.

Etienne BEGUE

MÉMOIRE D'UN CANTONNIER

Folklore de Champagne N° 137

Le n° 137 était consacré aux "mémoires d'un cantonnier", ce qui m'a rappelé que je possède un cliché datant du début (?) de ce siècle (date inconnue) représentant une équipe de cantonniers au travail. J'ignore le lieu exact ; sans doute aux environs de Venteuil, peut être sur la nationale qui relie Epernay à Port à Binson.
En comparaison je joins le goudronnage d'un chemin de vigne à Venteuil en 1991, le "Petit Chemin d'Arty", avec des moyens techniques bien différents !...

Gérard MUNIER

L'article très fouillé relatif au tavillonnage m'a particulièrement intéressé. Vous situez cette pratique au Nord de la Haute-Marne, à l'Est de la Marne et dans le Briennois. Vous omettez de dire que ce mode de recouvrement était très pratiqué dans les Ardennes et principalement ici sur le Plateau de Rocroi où abondent les forêts ; il concernait les maisons d'habitation et les espaces à usage agricole, car jadis on construisait essentiellement en pans de bois aux intervalles remplis de torchis, comme aux environs du Lac du Der.
Le mot lui-même, tavillonnage, est inconnu ici. On dit que ce sont des maisons en "banché". Actuellement existe une petite tendance à remettre le banché en honneur.
Il demeure des bardages en ardoise sur les pignons exposés au vent de pluie. Ils sont remplacés par l'"*Eternit*", l'ardoise, même en Ardennes, devenant un matériau de luxe...
Il me manquerait quelque chose si cette belle revue disparaissait.

Noël DEPOIX

NDLR : Le terme "banché" s'applique normalement à de la terre coulée et tassée entre deux panneaux (les banches) qui sont ensuite retirés et laissent apparaître un mur de terre. Il est donc inexact dans le cas d'un remplissage de marelles entre pans de bois. Cette confusion est toutefois très fréquente.

safac

COLLECTION

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

ANCIENNE SERIE format 16 X 24

57 Vieux bal à Celles
58 Mires et empiriques
59 Les roulées de Pâques
61 Le carillonneur
62 Des puits
64 Les archers
65 La foudre dans l'Aube
66 Le feu du ciel
67 Révolte du Barséquanais
69 Ferme à Channes
70 St André les Vergers
83 Labours à Channes
84 La craie à Chepy
85 Les chemises de femme
88 Nos charrues d'Aube
89 Au lavoir

NOUVELLE SERIE ft européen

90 - LE COQ DE CLOCHER - Cô, jau, pou - Coqs et légendes - Coqs et symbole - Coq et clocher - Carnaval sur la sellette - "Les Fluteaux" de Wassy.

91 - LA MUSETTE, HAUTBOIS PASTORAL - Chant de paille - Hautbois moyennageux - Hautbois et musette - La musette - Sonnons voire - Coqs de clocher - Coq illustré - Coq paratonnerre - "Les Chenevotots" de St André.

92 - BONNETERIE DE ROMILLY EN CARTES POSTALES - Romilly-les-Chaussettes - Romilly bourg-boum - La bonneterie - Bas et chaussettes - Romilly-sur-Seine - La Romillonne - Hubert bonn'tier circulaire - Lou cô - Les Aiguayés de Phalcoq - Carnaval - "Les Becuyes" de Romilly.

93 - LE GRAIN SOURCE D'ENERGIE - Le grain - La fertilisation - La terre - Les semailles - Les ennemis du grain - La moisson - Le battage - L'engrangement - L'agro-alimentaire - La meunerie - L'agrobiologie - "Les Jasées" de Châlons.

94 - LE LANGAGE TROYEN DU XVIIIe - Les Ephémérides troyennes - le parler troyen - Le P.A.E. - L'Champeignat ? Lavou ? - Ecrire l'oralité - Un fournil à Fresnoy - "Jeune Champagne" de Troyes.

95 - LA VANNERIE A JOURS DE BUSSIERE-LES-BELMONT - Les Racines - Bussières-les-Belmont - Les osiers - Les vanniers - Leveurs et marchands - La St Antoine - Chant de vannier - Parler morieu - "Les Morelles" de Ste Marie-du-Lac

96 - NOCES ET BANQUETS A MAILLY-LE-CAMP - A l'auberge Le St Eloi - La journée d'une serveuse - Mariages et banquets - 50 desserts à l'ancienne - Le "Crac" de Creney.

97 - BIERES ET BRASSERIES A ST DIZIER - Bières de l'Est - Brasserie malterie Thomas - Brasserie Fort Carré - Mémoire d'ouvrier - Tégestophilie - "Les Jolivettes" de Reims.

98 - LA VIE AU MARAIS DE VILLECHETIF, CRENEY, ARGENTOLLES - Le marais de Villechétif - Vivre du marais - La vie au marais - Bel en cheit.

99 - VINS ET LIQUEURS NATURELS, 100 RECETTES A FAIRE SOI-MEME - Verrerie ancienne - Vins et liqueurs - Hautbois d'ortie - Le coq de Villeret.

100 - LE PARLER DU NOGENTAIS, DIALECTE CHAMPENOIS - Le parler du Nogentais - Aux mariniers nogentais - Alfred Boucher - Glaude & Marie.

101 - CUISINE TRADITIONNELLE, 80 BONNES VIEILLES RECETTES - Cuisine traditionnelle - 80 bonnes vieilles recettes - La batterie de cuivres - Glaude & Marie - Bonnetier avant 14 - "Les Cnas dou solé" des Riceys.

102 - CARNAVAL DE WASSY, COSTUMES ET COUTUMES - Carnaval de Wassy - Masques, mascarades et chienlits - Souvenirs - Costumes de carnaval - Les osières à Balnot - Glaude & Marie - Un p'tit monde.

103 - ST SEBASTIEN, PATRON DES ARCHERS - Programme du Bouquet provincial - Aux origines des Compagnies - Ordre de St Sébastien - St Sébastien symbole - Marbrais - L'arc en B.D.

104 - SEIGNEURS ET PAYSANS AU XVIIIe, LA MOTTE-TILLY - Le château de la Motte-Tilly - Abbé Ternay, seigneur de la Motte - Paysannerie au XVIIIe - Ste Geneviève de Nogent-sur-Seine.

105 - APPRENTI COUTELIER A FORCEY - Un apprenti coutelier - Le village de Forcey - Histoires de boutique - Glaude & Marie.

106-107 (N° double) - CONTES DROLATIQUES EN B.D. - Les reverbères - L'église souillée - Le képi du facteur - La croix St Roch - Le pont aux ânes - La faute - St Nicolas et les pompiers - La foire au pecnot - La Maison à la Turque de Nogent-sur-Seine - Une paysanne en carafe - St Sabastien à Thoult-Tronay - Charivari à Ramerupt.

108 - LA FEE ELECTRICITE - La "Creney" - Souvenance Réclames 1900, pub d'hier - Glaude & Marie - Boutique de colleron.

109 - MAIRY SUR MARNE - Souvenirs sur Mairy - Mairy en documents - Le coq de St Etienne - Rues d'Estissac - Envois illustrés.

110 - RONDES ET BRANLES DE CHAMPAGNE - Le château de la Motte-Tilly - Rondes et branles - Branle simple - Branle coupé - Branle vieux - Branle sauté - Rondeau - Rondeau coupé - Branle du petit homme- Polka de Chigny - Ronde de la Belle - Jasées.

111 - LA GIROUETTE, ENSEIGNE POPULAIRE ET ARTISANAT D'ART - 333 girouettes de Champagne - Artisans d'aujourd'hui - 1943 à Troyes.

112 - LE COSTUME CHALONNAIS (1830-1848) - Louis Barbat - Le costume châlonnais en gravures - Polka-seyote - Polka de Vitry-le-François - Parler champenois - La fée électricité.

113 - L'AUBE ET LA REVOLUTION - Bicentenaire - L'Aube et la Révolution - Danton - A Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, Chaource, Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine - Branle coupé - Girouettes.

114 - CHAUMONT 1939-1989, 50 ANS D'APPRENTISSAGE PUBLIC - L'apprentissage avant 1939 - Le Centre Pasteur - Du C.A. Dampierre au CET Damremont - Du LEP Ashtom au Lycée Profesionnel - Personnel enseignant - Valse des Roses - Gigue romillonne.

115 - GLAISIERS DU PROVINOIS, UN METIER, UN LANGAGE - Glaisières du Provinois - Langage des glaisiers - Glaise et toponymie - Jeu de la plque - Valse "Les dilettantes".

116 - AY SOUS LA REVOLUTION - Famines et crise économique - La garde nationale et la guerre - Nobles et émigrés - Les écoles - La vie religieuse - H. Faillenot, violoniste.

117 - REIMS, DOLEANCES DES VIGNERONS ET PAYSANS - Reims, doléances du bailliage - Plaintes, remontrances et doléances - Etats-Généraux et réformes - Parler champenois - Chant de quête de Mai - Complainte des Bordes.

118 - TROYES, LE CADRAN SOLAIRE - POTERIE A CHAOURCE - Le cadran solaire - Girouettes - La "Gloire-Dieu" - Chaource, un site potier Renaissance - "Champagne-Polka" - Hilaire Faillenot - Sombres et jachères.

119 - GENS DU VOYAGE, THEATRE LAMARCHE-BERTHIER-DHONT - Gérard Berthier, enfant du voyage - Henri Pierre, acteur "étranger" - Marcel Favard - Polka, Mazurka, Valse des Riceys - Conservation du raisin - Coqs de clocher - Circuit de l'est - Chant de noces - Hoé ! Champenois ! - Super-halette..

120-121 (N° double) - LE TELEPHONE EN LIGNE AVEC SON TEMPS - Le télégraphe optique chappe - Le télégraphe électrique baudot - Le téléphone, le réseau, les centraux - Télécommunication hertzienne - Bercenay-en-Othe - La grève de 1909 - La femme et le téléphone - Mémoire et souvenirs.

122 - PIERRE ET GEORGE LORNE, LABOUREURS AU XVIIIe - LOUIS ROUSSELOT FACTEUR RURAL EN 1909 - Pierre Lorne, aubergiste et laboureur en 1785 - Pierre-George Lorne, laboureur en 1795 - Louis Siméon Rousselot, facteur receveur rural, 1909-1935.

123 - GENS DU VOYAGE (II) LES THEATRES POPULAIRES - André Lamarche - Lamberty - Berthier-Lamberty - TNP Lamarche-Lamberty - Lamarche-Berthier - Lamarche - Taburet-Berthier - Berthier- Riga - Lamarche-Berthier-Dhont - Musique : mazurka - P.G. Lorne, laboureur au XVIIIe - La corvée des chemins - Facteur-receveur rural.

124 - P.L. PRIEUR DE LA MARNE - LE CALCUL DIGITAL - Une famille de notables de Sommessous - Pierre-Louis Prieur alias Prieur de la Marne - Prieur aux armées de Champagne - Missions aux armées en 1793 - Le déclin politique et l'exil - Calcul digital de Compagnon.

125 - LES EPIS DE FAITAGE - LA SEIGNEURIE DE PALIS - Les épis de faîtage, collection du Musée de Troyes - Tournage et modelage d'un épi - La seigneurie de Pâlis - Les seigneurs - La justice et les droits - Le château - La bibliothèque - La Révolution et après.

126-127 (N° double) - LE PETIT-FAGNIERE - ADOLPHE JACQUESSON INVENTEUR DE LA CAPSULE - MARTELAGE FORESTIER - Le Petit-Fagnière et la "Rive-Gauche" - L'épopée Jacquesson - Inventions et brevets d'Adolphe Jacquesson - La Maison Jacquesson & Fils - Le vignoble fagnièrot - Marteaux et martelage forestiers.

128 - GENS DU VOYAGE (3) : THEATRE LBD - POUGY 1914-1918 - Pougy, souvenirs de la guerre 1914-1918 - Théâtre LBD, tournées 1930-1937 - Souvenirs... côté fauteuils, courrier des lecteurs - Lijou.

129 - COURSAN EN OTHE 1894, INVENTAIRE MOBILIER - Le calendrier républicain - La seigneurie de Pâlis (2) - Airs à danser : "Jeanne de Castille" H. Aubert, "Rêve de Printemps" H. Faillenot - Prénoms et patronymes d'antan - Mairy-sur-Marne (2).

130 - MARANVILLE, LES BILLARDIERS HIOLLE-KLEIN - Maranville - Le village et la scierie - Les billardiers - Chansonnette 1900 : "Sacade" champenoise - Complainte : le crime de Labrosse - Airs à danser : "Rosalina", valse H. Faillenot - Jasées - Lijou - Quélou.

131 - PLANTY - BORNAGE DE MANANTS - HAUTEVILLE 1827 - INVENTAIRE MOBILIER - Médaille de Ste Hélène - Photos de mariages - Jasées - Lijou - Quélou.

132 - 14-18, CARNET DE ROUTE D'UN CHASSEUR A PIED - Calendrier Républicain, Jasées, Lijou...

133-134 (N° double) - LES PAUVRES A TROYES DE 1630 A 1789 - La pauvreté - La société devant la pauvreté - Bienfaisance, répression, réformes - Notes - Bibliographie - Lijou - Quélou.

135 - PHOTOGRAPHES TROYENS 1896-1919 - CHALONS AU FIL DE L'EAU - Jasées - Lijou - Quélou.

136 - MENISSIER JOSEPH CONSTANT, PEINTRE RELIGIEUX CHAMPENOIS - Ajours de contrevent - Histoires courtes - Lijou - Quélou.

137 - MEMOIRES D'UN CANTONNIER - Bel en cheit - Lijou - Quélou.

138 - BARDAGE ET TAVILLONNAGE - Bardage - Tavillonnage - Bardages particuliers - Fers à gaufres - Ajours de contrevent - Cornage - Lijou.

139-140 - CUIS - La vie au village - Bel en cheit - Lijou.

EPUISE			65		10 F	84		12 F	93		25 F	101	EPUISE		109		25 F	117		25 F	125		25 F	133		40 F
EPUISE			66		10 F	85		25 F	94	EPUISE		102		25 F	110		25 F	118		25 F	126		40 F	134		
57		10 F	67		10 F	86		25 F	95	EPUISE		103		25 F	111		25 F	119		25 F	127			135		25 F
58		10 F	69		10 F	88		15 F	96	EPUISE		104		25 F	112		25 F	120		45 F	128		25 F	136		25 F
59		10 F	70		10 F	89		15 F	97	EPUISE		105		25 F	113		25 F	121			129		25 F	137		25 F
61		10 F	72	EPUISE		90	EPUISE		98		25 F	106		45 F	114		25 F	122		25 F	130		25 F	138		25 F
62		10 F	73		EPUISE	91		25 F	99	EPUISE		107			115		25 F	123		25 F	131		25 F	139		40 F
64		10 F	83		12 F	92		25 F	100		25 F	108		25 F	116		25 F	124		25 F	132		25 F	140		

BULLETIN DE COMMANDE AU VERSO

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

JE M'ABONNE

VEUILLEZ ENREGISTRER MON ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par

❑ chèque ❑ mandat ❑ CCP 221 R Châlons-sur-Marne

Date et signature

TARIF 1993/1994

❑ **Normal** **125 F**
❑ **Soutien** **150 F**
❑ **Bienfaiteur** **300 F**
❑ **Etranger** **165 F**

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME **140**

safac

safac 10170 Les Grandes Chapelles
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s/ Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

ABONNEMENT POUR UN AMI

De la part de

M. _____

Adresse _____

VEUILLEZ ENREGISTRER L'ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE DE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par

❑ chèque ❑ mandat ❑ CCP 221 R Châlons-sur-Marne

Date et signature

TARIF 1993/1994

❑ **Normal** **125 F**
❑ **Soutien** **150 F**
❑ **Bienfaiteur** **300 F**
❑ **Etranger** **165 F**

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

safac

safac 10170 Les Grandes Chapelles
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s/ Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

REPRODUCTION TIRAGE LIMITÉ NUMÉROTÉ

JE DESIRE ACQUERIR LES REPRODUCTIONS

❑ PORTRAIT DE Mme de N.
PAR A.F. ARNAUD 100 F

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par

❑ chèque ❑ mandat ❑ CCP 221 R Châlons-sur-Marne

Seuls les ordres accompagnés du règlement seront pris en compte)

Date et signature

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

safac

safac 10170 Les Grandes Chapelles
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s/ Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

JE COMPLÈTE MA COLLECTION

VEUILLEZ M'ADRESSER LES NUMEROS COCHES D'UNE CROIX

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Je suis abonné OUI ❑ NON ❑

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par

❑ chèque ❑ mandat ❑ CCP 221 R Châlons-sur-Marne

ATTENTION certains numéros sont en stock très réduit. Vérifiez que vous avez bien là notre dernière mise à jour.

Envoi franco de port et d'emballage pour la France.

Pour l'Etranger, ajouter 3 FF de port complémentaire par exemplaire. Merci.

Date et signature

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

safac

safac 10170 Les Grandes Chapelles
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s/ Marne

Chers amis,

Nous ne voulons pas commencer ce petit livre sans vous dire le plaisir que nous avons eu en traçant ces lignes, en évoquant ces souvenirs.

Et ce plaisir, nous souhaitons qu'il soit aussi le vôtre ; et c'est dans cet espoir que nous allons ensemble tourner ces pages.

CUIS

LA VIE AU VILLAGE AUTREFOIS

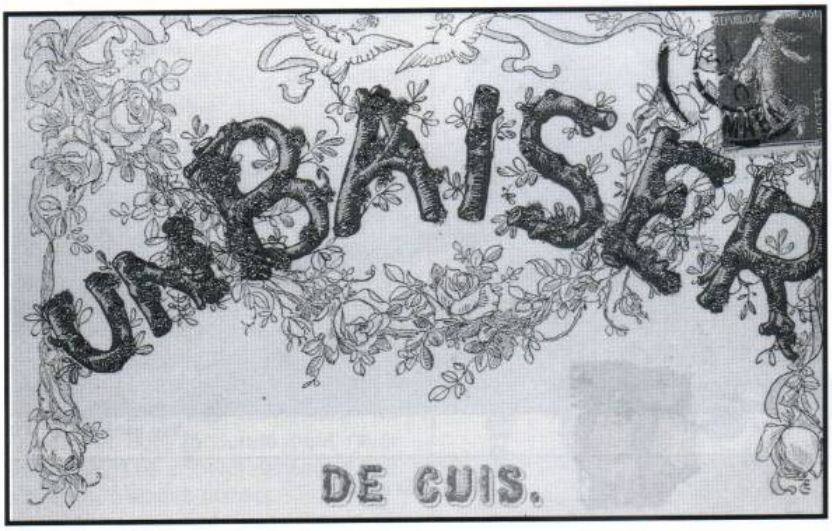

Cartes postales "souvenirs" de 1907

Hommage

Que tu es beau mon petit village
Souvent présent dans mes pensées
Souvenirs ! Mon cœur bat la chamade
J'en suis encore toute imprégnée
Tu attendais une main secourable
Te croyant abandonné
Mais je viens te dire sans ambages
Que tu n'étais pas oublié.
C'est pour te rendre Hommage
Et pour te remercier
Que je viens d'écrire cette page
Dictée, nulle doute, par l'amitié.
Mon souhait le plus sage
C'est que tu continues d'exister
Car, vois-tu, pour moi tu as un visage,
Celui de ceux que j'ai aimés.
Si dans ma vie la tempête fait rage
Tu sauras me protéger
Me donner du cœur à l'ouvrage
Et beaucoup de joies partagées
Pour qu'ainsi à travers les âges
D'autres puissent te chanter

Toi, mon petit village,
Je te regarde et devant mes yeux,
Je vois défiler des images
Me rappelant des jours heureux.
On te dit calme et très sage,
Cela n'a rien d'ennuyeux,
Mais n'écoute pas ces bavardages,
Ne les prends pas au sérieux.
Tu as gardé, malgré ton âge
Ton cœur joyeux, ton beau visage
Et ton regard si chaleureux.
Les gens y passent tour à tour,
Laissant toujours dans leur sillage
Les souvenirs les plus heureux.
Tu as gardé toute ma tendresse.
Tu as bercé toute ma jeunesse
De rires et de tristesse.
Petit village cher à mon cœur,
Tu fais ma joie et mon bonheur
Et à travers le temps passé,
Laisse-moi encore rêver.

Claudine

CUIS

Le toponyme **CUIS** a eu, comme tous les noms de lieux, plusieurs graphies dans le temps : **CUIZ** (1210), **CUYS** (1230), **CUIS** (1233), **CUIX** (1315), **CUY** (1741). L'origine du nom reste encore énigmatique. A. Dauzat y a vu un "*Cusium fundum*", du nom d'un hypothétique homme latin "*Cusius*" mais on sait que cet auteur, héritier de d'Arbois de Jubainville, ne voyait les toponymes que résultant d'une propriété foncière. On admet, aujourd'hui que nombre d'entre eux furent, d'abord, des repères géographiques exprimés dans une langue ancienne (bas-latin, celtique ou pré-celtique). Ainsi, en cornique (dialecte des Cornouailles), *CUIT* signifie "bois de futaie". En Armoricain (langue de Bretagne), avec le même sens, on dit *KOAD*, *KOAT*, traduit en français en Cœt, Couet, Cœ, Coat, Quoet. Pour d'autres chercheurs, le toponyme dériverait du bas-latin "*costia*", côte ou de "*cupa*", cuve, à cause du roc en forme d'immense cuve qui surmonte le village...

En blason populaire, les habitants sont appelés les "**Musettes**" car, selon la légende, les greniers de ce village étaient régulièrement envahis par les mulots ("*musettes*" en dialecte) après l'engrangement des récoltes.

Situation géographique

Cuis se situe dans le département de la Marne, au sud d'Epernay, sur une partie de la Côte d'Ile-de-France appelée localement par les viticulteurs "Côte des Blancs". Le village fait partie du canton d'Avize, arrondissement d'Epernay. Il est distant de 5 km du chef-lieu de canton et de 6 km du chef-lieu d'arrondissement. Le territoire communal qui culmine à 185 m, a une superficie de 827 ha dont 107 ha de forêts ou taillis.

Le village est installé en un point où la Côte des Blancs se retourne vers l'Est pour rejoindre la petite vallée du Darcy. Le côteau se trouve ainsi exposé au Nord. Les habitations anciennes s'organisent au long d'une rue principale et se prolongent, vers l'Ouest, en une sorte de faubourg. Les constructions récentes sont réparties autour du village et un lotissement regroupe un trentaine d'habitations.

Un chemin départemental de liaison intercommunale, le CD 10, conduit au Nord à la ville d'Epernay et à l'important axe de circulation de la vallée de la Marne. Au Sud, il rejoint la route nationale Paris/Nord-Metz au niveau de Bergères-les-Vertus.

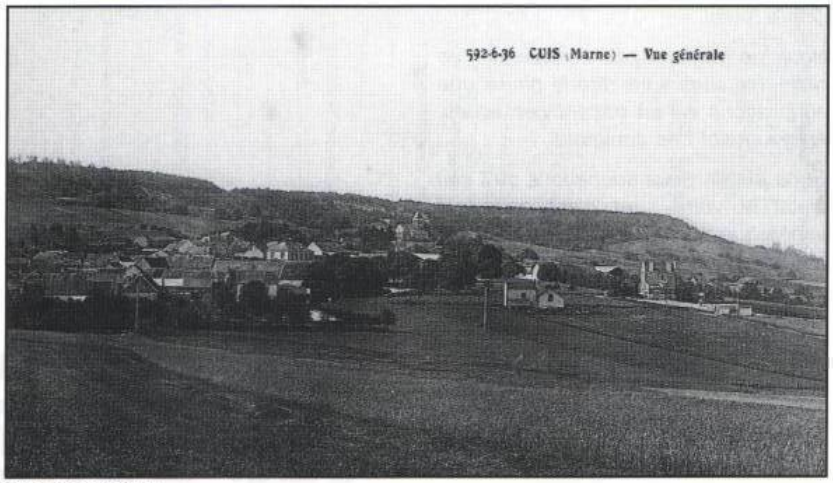

Cuis, vue générale

Vue prise en 1907

Vue générale en 1910

Les caractères du site sont ceux de la côte d'Ile-de-France, c'est-à-dire à relief structuré en trois parties :

– La plaine agricole de la Champagne crayeuse où domine la culture céréalière avec, parfois, quelques extensions du vignoble en bordure de côteau et, plus récemment, un développement de l'urbanisation.

– Le côteau viticole couvert de 160 ha de vignes en exploitation (1799 parcelles, 138 déclarants, 110 exploitants).

– Les boisements qui jouent un rôle climatique et écologique important par la retenue des sols, la rétention de l'eau et la protection des vignes contre le gel.

GEOLOGIE ET PALEONTOLOGIE

d'après l'ouvrage "Géologie , paléontologie, archéologie du pays de Cuis et de son promontoire" par Martial Kourkos.

Depuis sa genèse, la planète terre n'a jamais cessé de se transformer. Les continents se fragmentent et se déplacent et les océans les envahissent plus ou moins selon les époques. A Cuis, il y eut le passage de plusieurs mers qui, chacune, déposèrent des sédiments sur de très grandes hauteurs. En étudiant ces différentes strates, on "remonte" le temps de façon vertigineuse. Ainsi, le "Campanien" nous fait revenir à 70 millions d'années dans le "Senonien" du "Crétacé supérieur" puis, dans la période "Eocène" on découvre l'"Ypérien", 54 millions d'années, le "Lutétien", 48 millions d'années, le "Bartonien", 41 millions d'années et enfin, dans l'Oligocène, le "Sanoisien" et le "Stampien" qui n'ont plus que... 35 millions d'années !

A Cuis, c'est la mer du Campanien qui a laissé les dépôts de craie. Une craie qui prend tout le bassin de Paris, la Marne, l'Aube, l'Yonne, les Ardennes, l'Aisne, ... Dans le bas du pays on y trouve des fossiles de belemnites (céphalopodes de la famille des calmars) dont on ne récupère qu'une pointe fusiforme de couleur jaune-cire dite *Belmnitella mucranata* qui constituait le rostre de l'animal et dont la dureté peut rayer une vitre... Les anciens pensaient qu'il s'agissait d'étoiles filantes.

On rencontre aussi un gros oursin, *ananchytes ovata*, une huître, *ostrea vésicularis* et, sur les hauteurs, au niveau de l'église, des rynchonelles et térébratules dont une petite *magas pumilus*, bien connue.

La craie renferme également des marcassites ou pyrites de fer que l'on prenait, autrefois, pour des météorites et des nodules de silex, les "rognons".

Ensuite viennent les dépôts de la mer de l'Yprésien, divisés en deux parties (les dépôts types sont à Ypres en Belgique) :

– Le Sparnacien qui est le faciès saumâtre et inférieur (le modèle est le mont Bernon) et qui s'étend sur tout le bassin de Paris. A Cuis, on note des glaises, des fausses glaises ligniteuses qui contiennent des valves fossiles de *cyrena antiqua* et *cyrena cuneiformis*, des gastéropodes *mélanopsis buccinoides*, *mélania inquinata*, *cerithium variabilis* et *turris*, des huîtres en grosse quantité, *ostra sparnacensis*, *anomia* et des cristaux de gypse, des cendres sulfureuses, des burges et dépôts de lignite (4 m environ aux "Rouales") et aussi du bois fossilisé.

– Le Cuisien recouvre sur environ 4 m d'épaisseur le Sparnacien par ses sables d'estuaire, marnes vertes et blanches. Les sables sont très fossilifères en bivalves *unio truncatosa* et *machaudi*, plus bombé. On y trouve aussi du bois silicifié, des ossements de *lophiodon*, *propachynolofus*, crocodiles, tortues marines, *trianix vitatus*, de grosses écailles de poissons, coprolithes de tortues et crocodiles, des térédines *teredina personata* dont le siphon est bien conservé.

Les argiles du Sparnacien retiennent l'eau et forment des sources, des éboulements et des glissements de terrains. C'est le cas au "Bas des Rouales".

Les lignites servaient autrefois de combustible et pour l'amendement des terres, la glaise pour l'étanchéité

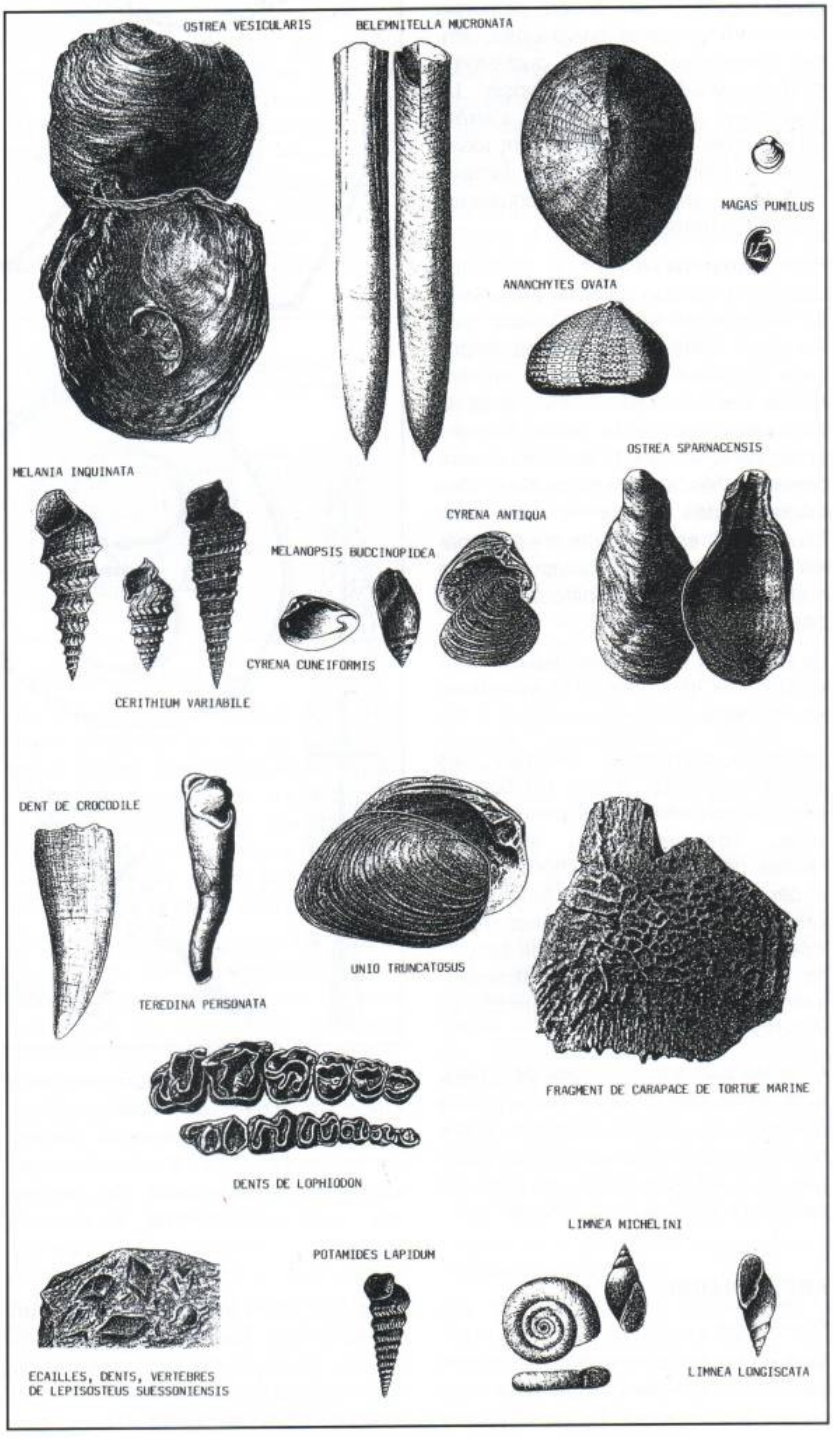

des tonneaux à aignes, le sable cuisien pour la construction, le calcaire bartonien pour l'empierrement des chemins et la fabrication de la chaux, les bonnes pierres servant à la construction. Les vieilles maisons de Cuis ont été bâties avec ces matériaux.

Au-dessus vient le Lutétien continental et lacustre avec ses marnes blanches et vertes, les calcaires à *potamides lapidum* dont certaines roches s'en trouvent pétries, d'abondants fossiles d'eau douce, *planorbis pseudoammonius* et *paciacensis*, *limnea bervillei* et *michelini*, *cyclostoma mumia*, *paludina novigentiensis*. Le côté marin, avec ses sables, s'arrête à Boursault. Il est extrêmement fossilifère et renommé pour ses fameux *cerithium giganteum*, coquillages géants en forme de cornet.

Plus au-dessus repose le Bartonien lacustre avec son calcaire grumeleux dit calcaire de St Ouen, visible "aux Rouales", contenant la *limnea longiscata*. En allant vers Grauves, on rencontre des morceaux de marbre et de nombreux cristaux de calcite blanche et fumée rouille. Le Bartonien lacustre constitue l'escarpement rocheux des falaises des "Rouales" et des "Linettes". Il est en partie masqué par les éboulis et la végétation chose regrettable pour le pittoresque du site...

Le Bartonien marin et sableux se rencontre vers Dormans et constitue la mer de sables d'Ermenonville.

Toujours au-dessus viennent les argiles rouges de la mer du Sannoisien qui contiennent ces pierres meulières, caverneuses et siliceuses, idéales pour les constructions solides et décoratives. Les argiles rouges servaient autrefois aux briqueteries et tuileries de la "Pointe-à-Pitre" de Dizy et de St Imoges, aujourd'hui abandonnées. (Le type vient de Sannois en Val-d'Oise).

Avec les dernières couches de crêtes, à la limite des bois et des champs affleurent les sables Stampien (Type Etampes), mélangés à la terre végétale et à de gros blocs de grès qui subsistent dans la forêt d'Avize.

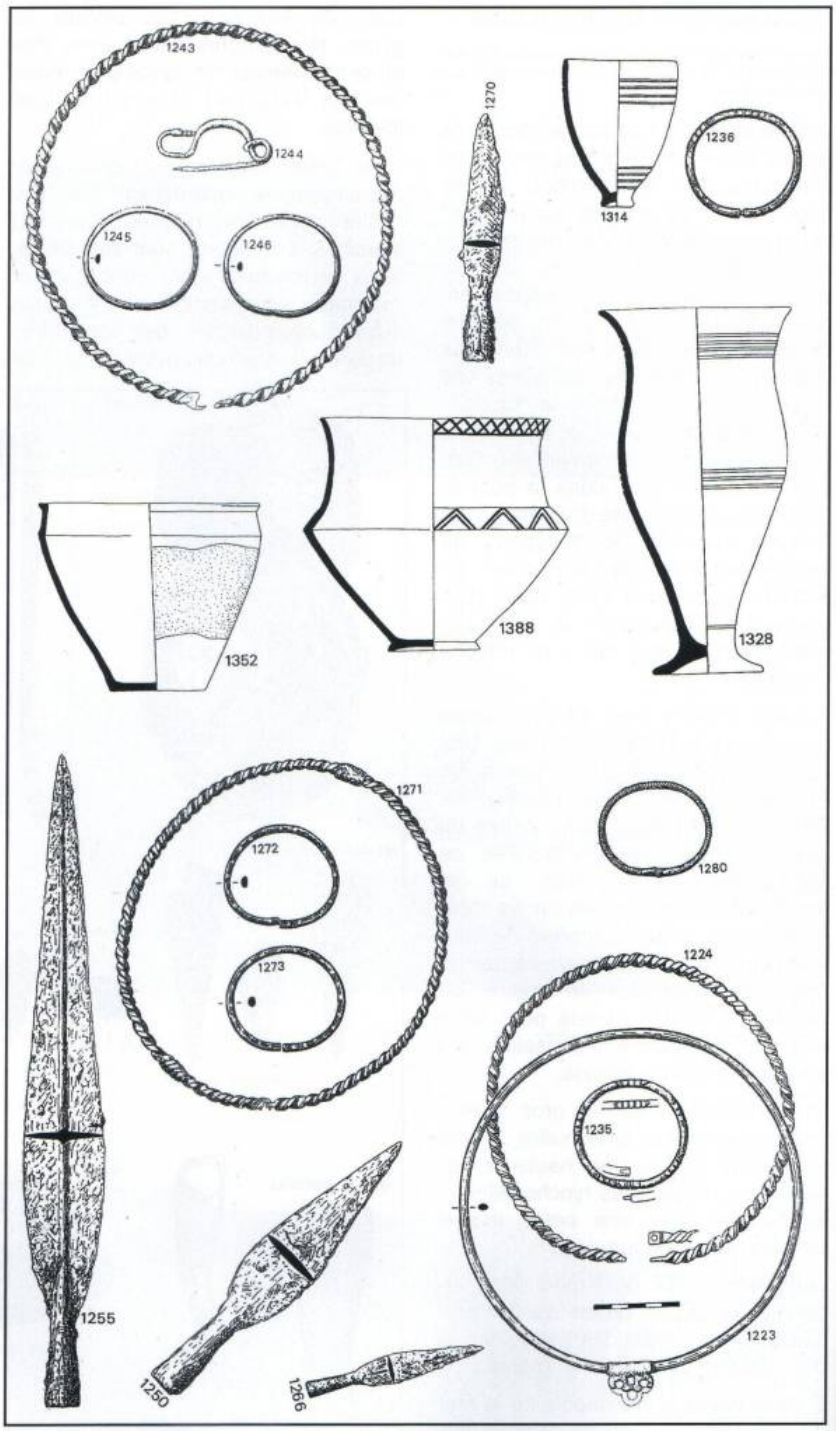

ARCHEOLOGIE

Martial Koukos

Tout en haut des bois, dans les terres des "Pâtis", j'ai cherché pendant deux hivers, les traces de l'homme préhistorique. J'y ai trouvé des silex taillés d'âge Campinien, des haches polies, des grattoirs, des pointes de flèches en forme d'amande, d'autres presque carrées, des percuteurs, des lames, etc... soit environ 150 silex néolithiques.

Plus bas, dans les argiles rouges, on retrouve des traces d'anciens fours gaulois garnis de pierres brûlées et on peut rencontrer, dans les champs du haut, des coulées de fer.

Au lieu-dit "Les Jogasses", butte se trouvant dans l'axe du triangle Cuis-Chouilly-Epernay, ont été découvertes et fouillées par l'abbé Favret, deux nécropoles gauloises, la première du Hallstatt final et la seconde de La Tène I. Entre autres, ont été trouvés des restes de chars et du mobilier funéraire. Une partie des objets exhumés des 350 tombes a été remise au musée d'Epernay. Aujourd'hui le bois des "Jogasses" n'existe plus. Il a été remplacé par des cultures...

HISTOIRE

Si à la fin du IXe siècle, Charlemagne avait étendu son autorité sur un vaste empire d'occident, il n'en fut plus de même du Xe au XIe siècle et Philippe Ier, roi de France en 1060, ne disposait plus que d'un très faible territoire face aux grands seigneurs féodaux devenus pratiquement autonomes.

En 1213, Philippe II Auguste acquit le comté de Champagne mais les comtes restaient cependant indépendants et géraient la province à leur guise.

Avec le mariage de Jeanne de Champagne, reine de Navarre et de Philippe IV le Bel, roi de France, la Champagne fut unie à la France en 1285 mais sa réunion définitive à la couronne n'eut lieu qu'en 1381.

On peut donc dire que les Champenois de Cuis ne devinrent sujets français qu'à la fin du XIVe siècle.

Les comtes avaient droits de justice mais il les déléguaient fréquemment aux petits seigneurs laïcs ou religieux. Ainsi, en 1284, l'abbaye d'Argensolles avait droits de justice sur les bois communaux de Cuis et Grauves.

Cette abbaye d'Argensolle fut fondée par Blanche, comtesse palatine de Troyes. A la mort de son mari Thibaut, elle eut à soutenir une guerre contre Errard, seigneur de Ramerupt et le vainquit. En reconnaissance et sur les conseils d'Adolphe, religieux de Villers-en-Brabant, Blanche fit construire l'abbaye sur un terrain de la commune de Moslins acheté vers 1220-1222. Trente-cinq religieuses du Prieuré de Sainte Marie près de Liège vinrent s'y établir.

Par la suite les propriétés du couvent devinrent considérables. Le hameau d'Arcy (aujourd'hui Le Darcy) et la paroisse de Grauves y sont citées en 1407. Il avait également en dépendance le hameau de Montgrimaux, les fermes de Rouge-Maison et de Favresse... Bien évidemment toutes ces terres et bois étaient sujets à redevances qui, non moins évidemment, entraînaient des procès et ordonnances. Ainsi, l'ordonnance du 22 mars 1549 qui donnait obligation de redevance d'un denier pour chacun envers la communauté d'Argensolles, représentée par "*ladite appelée Justine*". Mais ce qui fut principalement sujet à controverse reste la donation faite aux habitants par Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, des bois de Cuis et Grauves représentant 133 ares 26 ca exploitées en 25 coupes ordinaires et 5 de réserve.

Un arrêt du greffe de la Commission souveraine à l'encontre de l'Abbesse et des religieuses, assignées à la requête de la communauté de Moslins, accorde le bornage pour vu que les 178 arpents et 9 verges leurs soient conservés.

Une nouvelle ordonnance du 10 janvier 1665 revient sur les conditions de bornage des coupes et réserves de baliveau. Puis, le 29 juin 1665, un arrêt de la commission souveraine pour la réformation générale des Eaux et Forêts, confirme la propriété des 178 arpents 93 verges par Louis des Machaut, conseiller du Roy envers François de Berzeau, chevalier et seigneur de Moslins, représentant l'abbesse et les religieuses d'Argensolles et donne trois jours pour leur être fait droit.

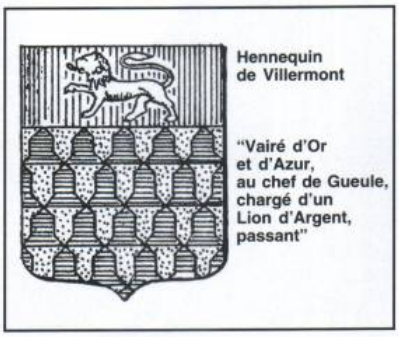

Hennequin de Villermont

"Vairé d'Or et d'Azur, au chef de Gueule, chargé d'un Lion d'Argent, passant"

LES SEIGNEURIES

Il y eut plusieurs seigneurs qui eurent pour propriétés le fief de Favresse, situé sur les Pâtis de Cuis, le fief de Cuille ou Cuylle, sur les Pâtis de Grauves, juxtaposé au précédent, le château de Cuis sur la route d'Epernay, le château de la Tour, rue des Bourgs et le château de Favresse.

En 1581, une déclaration des terres du fief de Cuylle appartenant aux Lecerf, signale "*52 arpents de terre sous-sise au terroir de Grauves, tenant d'une part au bois des Accrus, d'un bout aux bois de Cuis et d'autre bout aux bois d'Avize. Non compris la maison, la cour, le jardin et place pour faire fossés, soient 2 arpents 52 verges, une autre pièce en ce même lieu de 18 arpents 28 verges, une autre pièce en ce même lieu appelé le "Champ de la Grave", contenant 6 arpents 2 verges 1/2, une autre pièce pour ce même lieu de 4 arpents 82 verges 1/2*".

Le château de Favresse appartient aux Lecerf, seigneur de Cramant jusqu'en 1696. A la mort de Charlotte Lecerf et de sa sœur, la part de seigneurie fut vendue à Nicolas Grossetete. Il eut pour légataire universel sa nièce Françoise Frarin, épouse de Henry de Failly. Celle-ci eut plusieurs enfants dont, en 1755, Suzanne Rose de Failly qui épousa Pierre Gilles Hennequin de Villermont*.

(*) En 1837, une descendante des Hennequin de Villermont se maria avec Jacques Bollinger et le domaine des Lecerf devint propriété de la Maison Bollinger.

En 1685, un rapport d'experts présente le château de Favresse comme étant déjà fort délabré :

"*Aujourd'hui 21 novembre 1685 sommes transportés au château de Favresse appartenant à damoiselle Lecerf, ou estant entré dans la cour nous avons reconnu que la dite cour est fermée de murailles à quatre tours d'icelle. Il y a quatre tours, un puits au milieu de la dite cour, un grand corps de logis du costé du midy, une grange au costé du soleil couchant. Ce dit corps de logis est composé d'une cuisine, d'un fournil, d'un cellier, d'une bergerie et dessus d'un grand grenier séparé d'une cloison couverte de tuiles pour la plus grande, lequel corps de logis est en très mauvais état, la couverture est beaucoup minée ainsi que les planches du toit et l'escalier... qu'il convient de réparer puissament tous les dits batiments et débourser la somme de quinze cent livres.*"

Le 9 août 1746, un document fait état de la ferme de Favresse exploitée par Charles Chambrelin, fermier, y demeurant. A cette époque Favresse ne semble donc n'être plus qu'une ferme...

Théodore de la Pierre, seigneur de la Tour de Cuis, était le petit fils de Pierre de la Pierre, écuyer, gendarme de la Compagnie du comte de Rochefort, demeurant à Le Baizil et de demoiselle Marguerite de Soufflier. Il devint seigneur de Bois et, pour partie, seigneur de Ville-en-Tardenois, par son mariage, le 13 mai 1581, en la paroisse Saint Eloy de Châlons avec Apoline Cauchon, veuve de Jean de Joybert dont elle avait déjà un fils, Jérome de Joybert et deux filles. Elle mourut à Châlons le 26 septembre 1624 et fut enterrée dans l'église des Augustins.

Un de ses enfants, Hector de la Pierre, fut le propriétaire de la seigneurie de Champoulain, ferme fortifiée qui a disparu mais la base d'une tour était encore visible, il y a peu de

temps, sur le terrain de manœuvre de l'armée.

Vers 1700, Jean Baptiste de Frarin, seigneur de Cuis au château de la Tour, marié à Marie Grossetete de la Minardière, est procureur général des Eaux et Forêts de France.

En 1711, il marie sa fille Françoise de Frarin à Henry de Failly, major et chevalier de Doumely, puis de Cuis. Le 11 décembre 1746, son autre fille Suzanne Rose de Failly se marie par contrat à Pierre Gilles Hennequin de Villermont qui devient ainsi chevalier et seigneur de Cuis et Cramant.

Ils eurent neuf enfants. L'aîné Alexandre Guy Aldon Hennequin de Villermont, né au château de Cuys le 8 mars 1753, devint capitaine au Régiment de Normandie, se maria par contrat le 7 septembre 1795 à sa cousine Elisabeth Charlotte de Failly et eut un fils, Alexandre Nicolas Joseph, le 20 juin 1796. Il mourut à Ay le 29 janvier 1830 et son épouse le 27 janvier 1832.

Les Hennequin sont originaires de Flandres et remonteraient à Pierre Hennequin, escuyer, qui habitait Troyes en 1300.

Hasard de l'histoire, un des Villermont choisit de se retirer en Belgique où ses descendants habitent toujours...

Du Château de Cuis, il ne reste que quelques vestiges épars dans les maisons des Cuitats, tels que portes, serrures ou cheminée.

Selon une croyance locale, un souterrain reliait le château au lieu-dit "Les Justices"*.

(*) Les Lieux-dits "Justices" indiquent généralement l'endroit où, autrefois, s'implantaient les "bois de justice", c'est-à-dire les potences où l'on pendait les condamnés.

Évolution économique et sociale

C'est la viticulture qui domine à plus de 90 % l'activité agricole. Les exploitations viticoles, hautement spécialisées dans la production du raisin pour la fabrication du vin de Champagne, demandent une main d'œuvre importante. La population active est, de ce fait, en constante progression. Une augmentation due essentiellement aux salariés car le chiffre des non-salariés reste à peu près stable. On constate également une nette diminution du nombre des personnes travaillant dans la commune au profit d'une augmentation du nombre de celles travaillant à l'extérieur.

Cette tendance du village à s'ouvrir à l'accueil de nouveaux habitants venant essentiellement d'Epernay se confirme mais elle est toutefois volontairement maîtrisée grâce à l'outil que représente le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

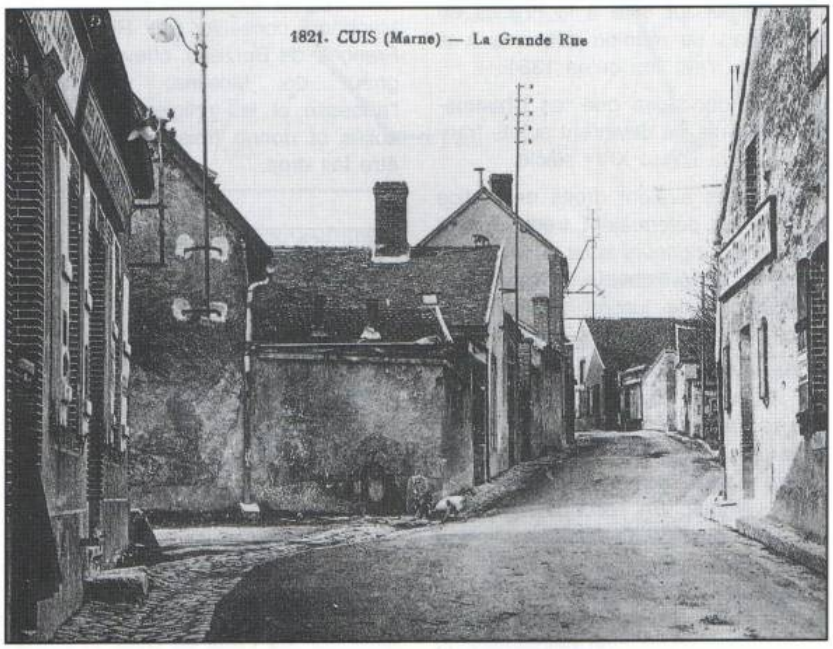

La Grande Rue en 1922

Vue en 1911

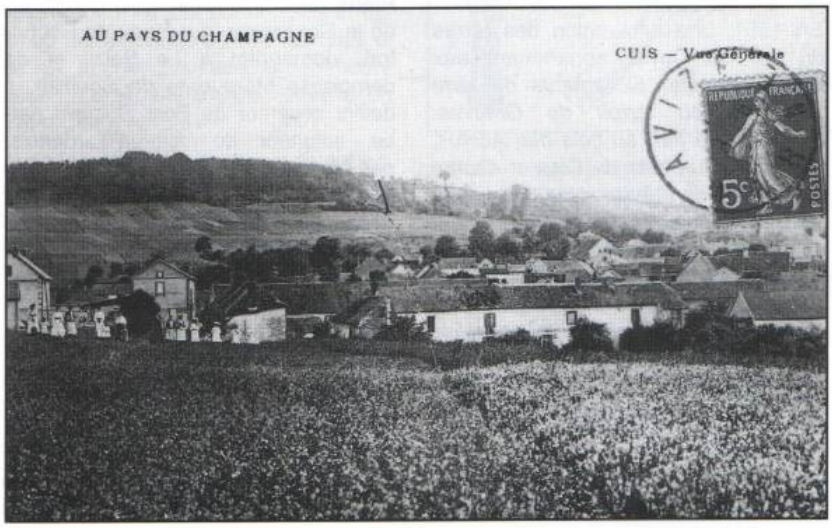

Démographie

Au recensement de 1990, la commune comptait 448 habitants. Sur l'ensemble de la période étudiée, la population reste assez stable bien qu'il y ait eu quelques chutes démographiques dues aux guerres et aux épidémies. Ce fut le cas en 1854 après l'épidémie de choléra (412 habitants), puis en 1946 après la seconde guerre mondiale (375 habitants).

Pour la petite histoire on pourra noter qu'en 1891, on comptait 6 étrangers dans la commune : 2 Belges, 2 Luxembourgeois, 1 Italien et 1 Suisse. Tous étaient des ouvriers agricoles de passage.

COMMUNE DE CUIS – POPULATION TOTALE

Année	Total	Hommes						Femmes					
		Total	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Total	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
1990	448	229	63	71	45	38	14	219	44	73	54	29	19
1982	438	226	71	68	53	24	10	212	57	60	47	26	22
1975	464	236	79	65	52	27	13	228	43	53	51	32	19

Population active ayant un emploi	1975	1982	1990	Départ. Marne 1990	France entière 1990
Total	184	199	224		
dont salariés	123 (66,8 %)	130 (65,3 %)	153 (68,3 %)	84,6 %	85,3 %
dont non salariés	61 (33,2 %)	69 (34,7 %)	71 (31,7 %)	15,4 %	14,7 %
travaillant					
dans la commune :	114 (62,0 %)	110 (55,3 %)	95 (42,4 %)	60,7 %	47,7 %
hors de la commune :	70 (38,0 %)	89 (44,7 %)	129 (57,6 %)	39,3 %	52,3 %
dont dans le dépt. :	67 (36,4 %)	89 (44,7 %)	127 (56,7 %)	34,6 %	37,7 %

Parc de logements (logements ordinaires)	1975	1982	1990	tx de variation annuel 75-82	tx de variation annuel 82-90
parc de logements	157	179	198	1,88 %	1,27 %
rés. principales :	147	146	164	–0,10 %	1,46 %
rés. secondaires :	2 (1,3 %)	5 (2,8 %)	2 (1,0 %)	13,91 %	–10,8 %
logements vacants :	8 (5,1 %)	28 (15,6 %)	32 (16,2 %)	19,49 %	1,67 %

Démographie contemporaine (hab.)					
		1990	448	1982	437
1975	468	1968	418	1962	429
1962	419	1954	399	1946	375
1936	391	1931	404	1926	423
1921	458	1911	492	1906	515
1901	479	1896	468	1891	444
1886	454	1881	437	1876	463
1872	447	1866	429	1861	441
1856	412	1851	450	1846	460
1841	471	1836	465	1831	451
1826	443	1820	430	1806	474
An XII	454	An VIII	454	An IV	312
An II	446	1793	438	1791	–
Démographie ancienne (feux)					
1774	115	1773	97	1726	124
1725	128	1720	122	1713	104
1709	136	1690	136	1664	120

Document extrait de "Paroisse et communes de France : Marne", Édition CNRS

Nota : En démographie ancienne, on compte en moyenne 4 habitants pour 1 feu.

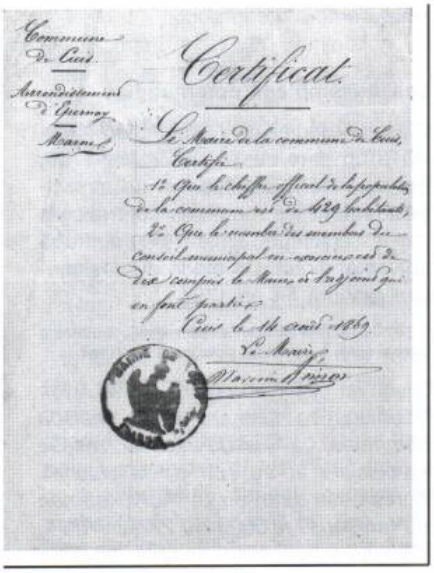
Commune de Cuis
Arrondissement d'Epernay
Marne

Certificat.

Le Maire de la commune de Cuis,
Certifie
1° Que le chiffre officiel de la population de la commune est de 429 habitants,
2° Que le nombre des membres du Conseil municipal en exercice est de Dix compris le Maire et Adjoint qui en font partie.
Cuis le 14 août 1869.
Le Maire,

1790-1803, registre des délibérations municipales

Ce registre est ouvert le 20 octobre 1790 et la dernière délibération date du 26 décembre 1803. Il couvre donc 13 ans d'une période historiquement très riche et mouvementée, traversant l'Assemblée constituante (1789-1791), l'Assemblée législative (1791-1792), la Convention (1792-1795), le Directoire (1795-1799), le Consulat (1799-1804). A cette époque, la France renoue avec la Monarchie...

Le registre se présente sous la forme d'un fort volume relié de 389 pages manuscrites au format 34 × 22 cm.

Situation administrative et économique

Cuis fait partie du district d'Epernay et du canton d'Avize, circonscriptions créées en 1790. Il compte 438 âmes en 1793 et 454 en 1804. La délibération du 6 janvier 1803 dénombre *"80 habitants valides (et aptes à des travaux de terrassement), 30 chevaux, 11 voitures, tombereaux et charrettes"*. Son activité est à la fois agricole et viticole. En 1791, la municipalité acquiert des terres (33 arpents et 80 verges) et des vignes (3 arpents et 80 verges). Ce sont des achats de Biens nationaux qui proviennent de la cure de Cuis pour les premiers et des abbayes d'Hautvillers et d'Argensolle pour les seconds.

Le 1er octobre 1794, le compte-rendu de la séance se termine par cette phrase *"et n'ayant plus rien à délibérer en raison des vendanges, nous nous sommes retirés"*.

Les Assemblées communales

C'est un décret de l'Assemblée législative en date du 14 décembre 1789, qui autorise la constitution de municipalités dont les membres sont choisis par les électeurs actifs (*) au suffrage universel direct. Ce mode de désignation prendra fin en 1794.

(*) est actif tout citoyen payant une contribution directe égale à au moins trois jours de travail.

Jusqu'au 27 novembre 1793, les *"réunions se tiennent en la maison commune, à l'issue de la messe paroissiale et au son de la cloche"*. Après cette date, on se réunit *"au son du tambour"*. A dater du 23 juin 1794, elles se tiennent au *"temple de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme"*. Enfin apparaît la mention *"à la mairie"*.

La fréquence des réunions est très irrégulière selon les années et selon les mois.

Après 1795, les réunions deviennent très rares : en 1796 : 0, en 1797 : 1, en 1798/99 : 0, en 1800 : 1, en 1801 : 3. Dès cette période, le régime autoritaire qu'anime Bonaparte se met en place (les préfets sont une création de 1800).

Les maires

Le compte-rendu de la première élection est daté du dimanche 13 novembre 1791. Il s'agit de remplacer le maire sortant, Pierre Dumez élu en 1790.

Paul Nollin et Claude Populus sont candidats. Au premier tour, aucun n'obtient la majorité absolue. Au second tour, ils obtiennent le même nombre de voix ! Enfin, au 3e tour, c'est Claude Populus qui est élu avec 20 voix sur 36 votants. Sont ensuite élus magistrats commu-naux : Paul Nollin, Jean-Baptiste Noché, Jean Lourdin, Joseph Damiet (ou Danet) et Nicolas Doué le Jeune.

Une nouvelle élection a lieu le 9 décembre 1792. Nicolas Doué le Jeune est élu avec 25 voix sur 31 votants. Les autres membres municipaux sont : Pierre Louis Gimonnet, Edmont Champion, Paul Grollio, le curé Jannet, Jean Baptiste Roché, Eloy Pannetier et Sébastien Charles Thomas.

Le 8 juillet 1794, c'est Bourgeois Jessaint, Préfet de la Marne, qui nomme pour maire Jean Louis François Jannet (*)

(*) Jean Louis Jannet est né en 1753. Il devient curé de Cuis et, le 16 janvier 1790, prête serment de "veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le Roi". En 1793 ou 94, il abandonne la prêtrise, se marie et devient marchand de bois à Cuis. Il se retire ensuite à Paris où il vit de sa pension de curé.

Les autres magistrats communaux ne seront désignés que le 16 novembre. Il s'agit de Hubert Lebrun (marchand de bois), Pierre Louis Pannetier (maréchal), Jean Pierre Broquart, Edmont Champion, Pierre Dumez, Nicolas Quinet, Nicolas Diart, Claude Populus, Pierre Roger, Jean Baptiste Blanzy, tous cultivateurs.

Les finances communales

La commune semble ne pas disposer de ressources propres et aucune délibération ne fait état d'un budget communal. Aussi, lorsqu'il s'agit de réparer l'église en décembre 1791, *"le maire n'ayant point de deniers dans les mains, le conseil décide de vendre une travée de bois de boule"* (*)

(*) Boule : bouleau en langage vernaculaire.

Pour payer une somme de plus de 1500 livres, en janvier 1792, le maire impose ses concitoyens de 4 livres par personne et vend du bois.

En 1802, le conseil décide de vendre 10 ormes plantés dans le cimetière et deux marronniers pour acheter les tuiles et lattes nécessaires à la réfection du toit de l'église *"sans quoi il est à craindre que la voûte ne vienne à périr cet hiver"*.

Les champs de compétence

Durant toute la période que couvre ce registre, de très nombreuses réunions municipales (une bonne moitié !) sont consacrées exclusivement à la lecture des lois et règlements élaborés à Paris. Ainsi, à titre d'exemple, voici l'ordre du jour de la séance du 4 avril 1794 :

"– Proclamation de la Convention nationale concernant une conjuration dont elle a été victime (4 avril 1794).

– Avertissement précisant que le tribunal révolutionnaire continuerait à siéger contre les auteurs et complices de cette conjuration.

– Fixation des prix des denrées et prix des marchandises.

– Réglementation des délits produits dans les forêts.

– Etablissement de cours gratuits pour les personnes se destinant à la fonction de sage-femme à la campagne.

– Lettre déclarant nationaux les biens abandonnés par les curés et vicaires et autorisant les municipalités à les louer durant un an.

– *Organisation de l'instruction publique.*

– *Instruction concernant la destruction des chenilles".*

Le conseil apparaît comme un relais entre les citoyens et le gouvernement central. Il assure la diffusion de l'information et permet à ce pouvoir de répandre les idées nouvelles et de gouverner.

Les autres délibérations traduisent les relations entre la population et la municipalité.

Le compte-rendu du 23 janvier 1792 relate la visite des fours et cheminées du village. La crainte du feu est telle que les anomalies constatées doivent être réparées impérativement sous quinzaine.

Voici une autre délibération du 15 septembre 1802.

"Le conseil municipal dans sa séance du 28 fructidor an X, délibérant sur les moyens de réparer les chemins vicinaux, un membre a observé que jusqu'au moment des vendanges, les habitants n'étant nullement pressé dans leurs ouvrages, qui connaissant l'esprit de la commune, il était convaincu que tous les citoyens donneraient volontiers une journée ou deux de leur temps pour mettre en état les chemins par où doivent être conduits les raisins des communes environnantes, que le Conseil donnerait lui-même l'exemple en se mettant à la tête des travailleurs, un autre membre a observé que la fontaine dite des Bourgs ne donnait point d'eau depuis très longtemps, que les habitants de cette partie de la commune étaient très à plaindre, puisqu'ils étaient obligés d'aller très loin dans les terres chercher de l'eau, qu'ils le seraient encore davantage si malheureusement un incendie venait à se manifester..., il a conclu en conséquence que puisqu'il était question d'occuper une partie des habitants à la réparation des chemins vicinaux, l'autre partie pourrait être occupée à réparer le conduit de la fontaine des Bourgs. Le Conseil après avoir délibéré... a décidé à l'unanimité que la présente délibération serait soumise à l'approbation du sous-préfet pour, par lui, le Maire et adjoint être autorisés à convoquer les citoyens de la commune et les distribuer sur les chemins vicinaux qui sont à réparer et à la fontaine pour enlever les conduits et amener l'eau..."

C'est aussi la municipalité qui annonce l'apparition de faux assignats (*) en 1792 et 1795.

(*) En décembre 1789, la Constituante décide de vendre des biens nationaux dont le produit serait versé à la Caisse de l'extraordinaire. Cette caisse émit des assignats réservés au paiement des domaines nationaux. En avril 1790, l'Assemblée donna à ces assignats cours légal : ils devinrent du "papier monnaie" continuant à porter intérêt.

La délibération du 2 octobre 1795 précise que ces faux sont fabriqués en Angleterre et arrivent par Quiberon (*).

(*) Nombreux sont les émigrés, partisans de l'ancien régime qui se sont réfugiés en Angleterre et sont, partiellement, à l'origine des révoltes de l'Ouest de la France contre le nouveau pouvoir.

La vie quotidienne

Nombreuses sont les délibérations qui font état de réquisitions en denrées (avoine, froment, paille...) ou en matériels (voitures attelées de chevaux) dont, le plus souvent, les armées sont bénéficiaires, comme en 1795 où la réquisition est destinée à Libreville *"ci-devant Charleville".*

La commune est également sollicitée pour désigner des hommes devant rejoindre les armées car cette époque reste extrêmement mouvementée et rares ont été les années sans troubles ni guerres.

Le 8 mai 1793, aucun volontaire ne s'étant désigné, la municipalité dut, le 12 mars, réunir 22 garçons en la maison commune et les "volontaires" furent tirés au sort...

L'insécurité permanente qui régnait en tous lieux, obligeait les citoyens à s'organiser.

Le 19 juin 1791, la commune reçoit du district d'Epernay *"six fusils garnis de leur baïonnette pour servir pour la tranquilité publique".* Ces armes sont attribuées aux gardes nationaux Pierre Louis Roché, Jean Baptiste Quinet, Jacques Alexis Doué, Jacques Lemoine, Louis Pannetier et Thimoté Michaud.

En septembre 1792, Cuis craint de devoir subir les exactions des déserteurs de l'armée de La Fayette en déroute devant les Autrichiens et les Prussiens. Le maire ordonne une garde de nuit du village forte de 12 hommes encadrés par un officier de la garde nationale et un officier municipal. Le lendemain, la commune fait fabriquer 75 piques.

Le 10 juin 1793, un comité est constitué pour recueillir les déclarations des "étrangers" vivant à Cuis ou pouvant y arriver.

Pour alimenter les arsenaux, le salpêtre est très recherché par les autorités nationales. Le 2 juillet 1794, une circulaire indique quels sont les bois qui sont propres à sa fabrication : le bouleau de 3 à 9 ans, le sanguin rouge et blanc, le coudrier et l'ortie. A cette date, une délibération indique qu'il revient au citoyen Hennequin-Villermont *"ci-devant seigneur de Cuis"* de livrer 100 fagots de ces espèces coupés dans les garennes.

Le 11 octobre 1794, il est précisé que les vignerons ne pourront plus jeter les marcs de raisin mais qu'ils devront les faire sécher et les brûler pour récolter les cendres salpêtrées.

A ces exigences nationales s'ajoute le maintien de l'ordre ordinaire.

Le 29 janvier 1795, la commune recrute 3 gardes-champêtres. En 1801, leur salaire s'élève à 40 centimes par hectare empouillé et 60 centimes par hectare de vigne *"Y compris la garde de la ferme de Faveresse".*

Le 20 mars 1795, une chasse aux loups est organisée dans le cadre du district d'Epernay.

Dans la nuit du 21 au 22 décembre 1791, un vase sacré est dérobé dans l'église dont les vitraux ont été cassés et les portes fracturées.

Notons enfin que deux compagnies de gardes nationaux de Cuis furent élues en 1792 et renouvelées en 1795.

L'Ecole

La municipalité se soucie de l'instruction de ses enfants et attache la plus grande importance à son maître d'école. Le décès de celui-ci entraîne, le 20 mars 1791, la nomination de Jean Louis le Bègue, après examen de son certificat de vie et mœurs par le maire Pierre Dumez et le curé Jannet. Cependant comme il est *"garçon"*, il doit promettre de *"prendre femme au plus tard dans les trois mois"* sous peine de renvoi.

L'emploi comprend les charges suivantes : sonner les cloches, entretenir la haie d'épine du cimetière, accompagner le sieur curé dans les fonctions de son ministère, servir la messe, balayer l'église, prendre en charge les enfants du village *"tant pour les garçons et les filles"* entre 4 et 8 ans, toute l'année excepté le temps des moissons et des vendanges. Ces écoles seront ouvertes

en hiver de 8 h à 11 h 30, l'été de 6 h à 11 h 30 et l'après-midi de 1 h à 4 h.

En échange, il reçoit un salaire par tête d'enfant accueilli, la jouissance d'un logement, d'un jardin et le droit de faire la *"quête de vin durant les vendanges"*.

C'est Jean Nicolas Barbot qui succède à J.-L. le Bègue le 11 février 1801. Son sort est sensiblement amélioré car toutes les tâches liées au culte sont supprimées. Toutefois, mais moyennant rétribution, il doit *"entretenir l'horloge (du clocher) à l'huile d'olive et doit la remonter lui-même et non les écoliers"*.

Le départ de ce maître d'école entraîne une vacance de poste. La délibération du 20 mars 1803 constate *"que la commune manque depuis 4 mois et demi d'un maître d'école"*. Le 25 juillet 1803, il n'y a toujours personne... et la municipalité de se désoler des lenteurs administratives...

La rupture avec l'Ancien régime

Au fil des ans, les délibérations font apparaître les éléments qui marquent la rupture : les francs remplacent les livres et les arpents deviennent des hectares. Le mot "impôt" disparaît et est remplacé par *"contribution"* et le 19 août 1803, le citoyen Jean Baptiste Robert, adjudicataire de la perception des contributions se voit attribuer un local rue des Châtaigniers.

Le premier cadastre de Cuis apparaît le 23 janvier 1791 et contient six sections : les Jogasses, les Terres rouges, les Longues roies, les Nozechards, la Côte, les Roualles.

Le calendrier révolutionnaire fait son apparition dans le registre par la mention *"l'an premier de la République française"*, le 9 décembre 1792. Mais il faut attendre le 27 novembre 1793 pour que les délibérations soient datées à l'aide de ce nouveau calendrier, soit le *"7 frimaire an II"*. Parfois les dates romaines reviennent sous la plume du secrétaire qui mentionne alors entre parenthèses *"(vieux style)"*.

La vie locale est rythmée par les fêtes et anniversaires célébrant les événements marquants de ce nouveau régime. Ainsi, *"le 10 ventose de l'an II de la République Française une et indivisible"* est planté un arbre de la fraternité sur la place. Le 21 janvier 1791 *"sera célébrée la juste punition du dernier roi des Français"*, annonce faite *"au son du tambour"* et en ces termes : *"Ce jour'hui le 2 pluviose de la 3ème année de la République Française, sera célébré l'anniversaire de la mort du tyran par tous les habitants de la commune"* tandis que le 14 juillet 1795 (26 messidor de l'an II) sera chômé en commémoration de la prise de la Bastille...

Le registre se referme en 1803 alors que *"Napoléon perce sous Bonaparte"* (V. Hugo) et prépare onze années de guerre à la France...

LISTE CHRONOLOGIQUE DES MAIRES

Période	Maire	Adjoints
AN XIII	JANNET Jean Louis François	
AN XIII - 1837	PANNETIER Pierre Louis	
1837-1838	DOUE Louis Nicaise	
1838-1843	PANNETIER Pierre Louis	
1843-1848	ROCHE-LECAMP Jean Baptiste	
1848-1849	PANNETIER Pierre Louis	BERTAUX Pierre Louis
1849-1865	BERTAUX Pierre Louis	
1865-1873	BRISSON Narcisse	
1873-1876	ROCHE Auguste Bertin	
1876-1881	BERTAUX Pierre Louis	DUMEZ Charles Isaie
1881-1888	ROCHE Narcisse Isidore	DUMEZ François
1888-1898	GIMONNET Vinceslas	DUMEZ François
1898-1904	DUMEZ François	POPULUS BRISSON DOUE ROCHE
1904-1908	ROCHE Alexis	
1908-1914	POPULUS Jules Joseph	LEGRAS Maurice
1914-1919	ROCHE Alexis	DOUE ROCHE
1919-1934	POPULUS Jules Joseph	BARRACHIN Octave DOUE Victor
1934-1945	DEROUILLAT Isaie	DIART René POITTEVIN Germain POPULUS Henri
1945-1959	ROBERT Maurice	POITTEVIN Germain GUELARD Adrien
1959-1973	POPULUS Henri	POITTEVIN Germain NOAILLON Daniel
1973-1989	BOURMAULT William	POPULUS Henri GRELLET Maurice BREBANT André LEROY Jacques BAILLOT Jacky
1989-1995	BAILLOT Jacky	BOURMAULT Christian PERRAUD André GILBERT Yves

Un livre de comptes de 1897 permet d'avoir une idée de la vie villageoise et des dépenses supportées par une commune :

Traitement du tambour-afficheur municipal : 30 F
Salaire des gardes-champêtre : 500 F
Visite des fours et cheminées : 3 F
Conduite et entretien de l'horloge communale : 25 F
Entretien des bâtiments scolaires et communaux : 200 F
Entretien des ponts, aqueducs, fontaines, puits et mares : 500 F
Entretien des pavés, rues et places : 50 F
Plantation de noyers sur le pont : 6 F
Transport et arrosage des noyers : 7.50 F
Entretien des pompes, seaux à incendie et de la remise : 40 F
Fêtes publiques : 150 F
Bals de la fête : 30 F
Limonade : 30 F
Vin de la fête nationale : 41.50 F
Achat d'une canne-velte : 23 F
Indemnité et conduite d'un enfant égaré : 3.25 F
Entretien et allumage des réverbères : 300 F
Supplément au traitement du desservant : 100 F
Allocation à l'instituteur pour éclairage et chauffage des classes : 60 F
Pétrole pour l'allumage des réverbères : 300 F
Fourniture de charbon : 90 F
Balayage des classes et nettoyage des lieux d'aisance : 50 F
Entretien de l'église défaut des revenus de la fabrique : 300 F
Peinture du corridor, de la cuisine et du fournil, réparation des cheminées de la maison commune : 449.71 F
Fourche à cailloux : 8.50 F
Vue sur verre "Guerre de 1870" : 20 F
Houille : 79 F.

LE GARDE-CHAMPETRE

Le représentant de l'ordre public, celui qui est chargé de le maintenir sur tout le finage d'un village, est le garde-champêtre.

Pour les enfants que nous étions – il y a plus d'un demi-siècle – planait, quand nous n'étions pas sages, la menace du garde-champêtre et de la "boîte-à-puces" ! C'était une pièce exiguë, sous la maison du garde située près du lavoir d'en-haut, où la commune logeait les vagabonds.

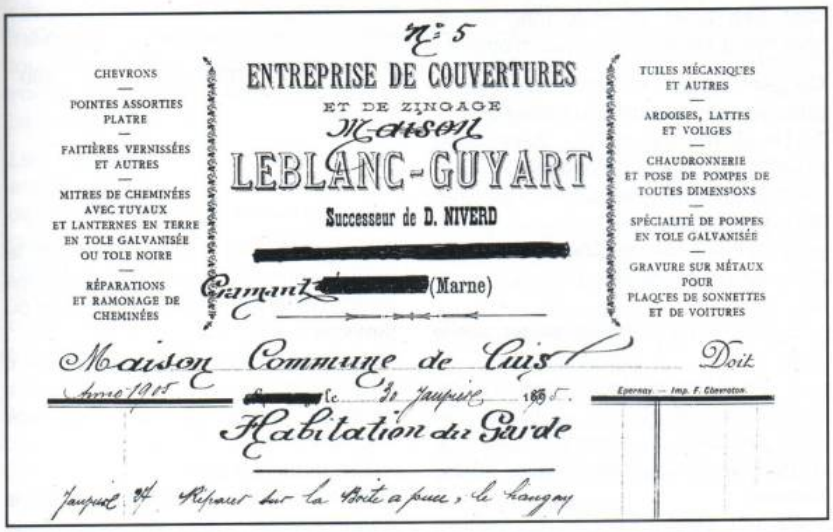

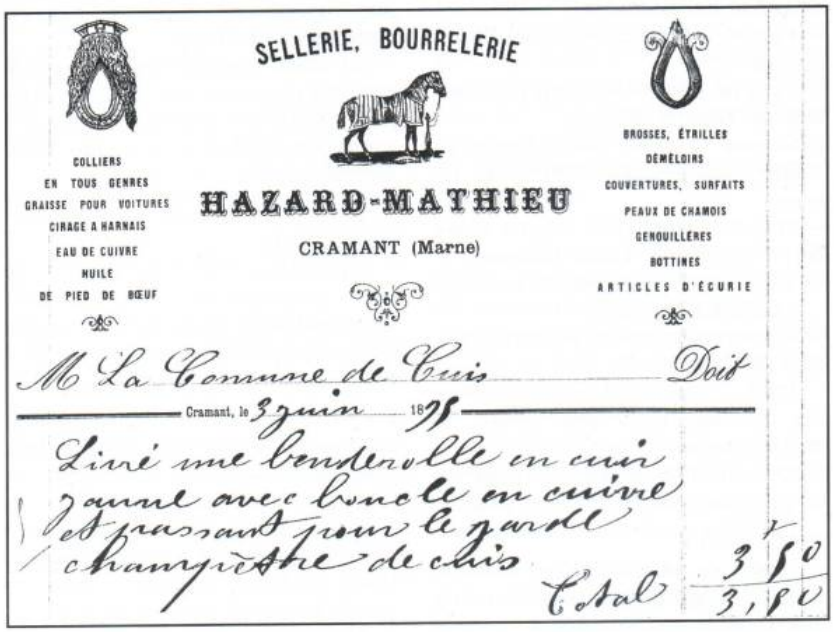

Une lettre du 12 octobre 1823, émanant du parquet du tribunal civil d'Epernay, adressée au maire de Cuis, donne un aperçu des fonctions de police du garde :

"Les gardes-champêtres, aux termes de l'article 26 de la loi du 12 frimaire an 7 (12.12.1798) doivent faire enregistrer leurs procès-verbaux, soit au bureau de leur résidence, soit au bureau du lieu où ils les ont faits. Je profite de cette occasion pour vous rappeler que lorsqu'un garde ne sait ou ne peut écrire, ses procès doivent être rédigés par un fonctionnaire ayant caractère public : Juge de paix du canton, maire ou adjoint de la Commune".

Le garde-champêtre devait également "être en tenue" pour dresser procès-verbal bien que, en de nombreuses communes, cette "tenue" se réduisait à fournir au garde un képi et un baudrier avec la plaque réglementaire...

Voici quelques extraits de procès-verbaux dûment enregistrés et contresignés par l'autorité compétente :

"Ce jourd'hui le premier avril mil sept cent quatre vingt treize, l'an deux de la République française, heure de midi

Pardevant nous Nicaise Roché assesseur du juge de Paix du canton d'Avize demeurant à Cuis

est comparu Paul Lourdain garde champêtre demeurant à Cuis reçu à serment pardevant les juges de Paix du canton d'Avize y demeurant. Lequel Jean Lourdain au désir de la Loi rurale du six octobre mil sept cent quatre vingt treize se conformant à la septième section, article six qui ordonne qu'ils feront et affirmeront et déposeront leur rapport devant le Juge de Paix où l'un de ses assesseurs, lequel susnommé faisant son exercice ordinaire auroit trouvé un poulin sous poil noir, paturon blanc et une bourrique noire qui mangeoit dans une pièce de méteil appartenant à Pierre Augustin Cliquot demeurant à Cuis, lieudit Lepont, contenant dix sept verges, tenant d'une part au midi à des chemins, d'autre à la Veuve Dumé, laboureur demeurant à Cuis, d'un bout et d'autre à des chemins, les quatre bestiaux ont été réclamés par la femme d'André Dumé, Cultivateur demeurant à Cuis que lesdits bestiaux lui appartenions. C'est pourquoi nous nous sommes retirés au greffe pour y faire la déclaration pour y avoir recours aux termes de la loi et a ledit Lourdain lequel a juré et affirmé le présent sincère et véritable, signé avec nous les jours, mois et au susdit signé envers et endroit de la minutte. Jean Lourdain, Roché assesseur et Nollis secrétaire.

La minutte enregistrée a Epernay le deux dudit mois d'Avril par Narey qui a reçu dix sols.

Délivré la présente par nous Greffier du Juge de Paix soussigné et la minutte est restée en notre Greffe.

Reçu pour la présente et papier Vingt sols".

On notera qu'il n'a pas fallu moins d'un feuillet recto-verso pour enregistrer ce délit qui comporte une erreur manifeste puisque le poulain et la bourrique font... quatre bestiaux !

"L'an mil huit cent quarante six le treize Aout a huit heure du matin

J'ai soussigné Jules Bourlon garde champêtre du territoire de la commune de Cuis, dument commissionné assermenté et décoré suivant la loi, faisant ma tournée ordinaire passant par la contrée lieu dit les Jogasse terroir de Cuis. J'ai vu des glaneuses,

métant approché d'elles, j'ai reconnu que c'était les nommées... toute vigneronne demeurant a Cuis. Je leur ai demandé pourquoi elles se permettaient daller glaner puisquelles n'étaient pas sur la liste des indigents et de ceux qui sont admis au glanage d'après la liste dressée par les membres du Bureau de Bienfaisance en vertu de l'article 1er du règlement de police sur le glanage dument autorisé. Elles m'ont répondu ne faisait aucun domage. Je leur ai dit qu'elles étaient en contravention au reglement ci-dessus désigné et que d'après sa publication elles ne devaient pas en ignorer les conséquences et leur ai dit que jallais leur faire un proces-verbal pour quelles soient reprimées suivant la loi...

Fait en mon domicile à Cuis les jours mois étan que dessus.

Jules Bourlon"

Au verso du document, se trouve le contreseing de l'adjoint

"Aujourd'hui treize aout mil huit cent quarante six à six heure du soir pardevant nous Pierre Mereiot adjoint de la Commune de Cuis est comparu le Sieur Jules Bourlon garde champêtre de territoire de ladite Commune y demeurant lequel après avoir entendu lecture par nous faite, du procès verbal qui précède ce avec sermant, affirme sincere et veritable et a signé avec nous le present acte après lecture à lui faite, a Cuis les jours, mois et an quedessus".

Le 24 juin 1865 *"Nous, soussigné Maillard Jean-Baptiste garde champêtre. ...étant dans la rue des Bourgs en face de la propriété appartenant à... nous avons remarqué que des pierres en craie avaient été déposées sur la voie publique et accostées par douze piquets ; que ces travaux d'une longueur de 2m50 d'une largeur de 0m70 et d'une hauteur de 0m30 avaient exhaussé le sol de la rue. Le lendemain j'ai vu... je lui ai demandé qu'est ce qui avait fait ce dépôt, il m'a répondu que c'était lui afin de garantir sa cour des eaux pluviales, je lui ai dit qu'il ne devait pas les faire sans la permission de M. le maire à qui j'en allais faire mon rapport..."*

Le 21 juillet 1895 *"Je soussigné Bernard Lebrun, garde champêtre... ce jourd'hui, faisant ma tournée ordinaire pour veilles à la conservation des propriétés rurales dudit terroir, étant parvenu en la contrée dite les Rouges Terres deux heures de l'après-midi, j'ai vu et constaté dans un champ de pommes de terre que vingt et un pieds de ces dernières avaient été arrachés, dont six tout nouvellement... J'ai dû chercher l'auteur du délit qui peut être évalué à la somme de un franc..."*

Avant de faire établir ces longs procès-verbaux, le garde notait, au crayon, les faits et délits qu'il constatait, sur un petit calepin. Ces rapports sont très brefs et nous ignorons si tous firent l'objet d'un rapport officiel.

Ce petit calepin, quoique très incomplet, couvre les années 1869-70

"– Le 25 de mai 1867 – Jules Soret au clos Babaux sur Populus
– Le 27 mai Bauchet Cosinot au Chemin des Renards
– 29 mai sur Roché Ribert de Cuis 16 ans, Benjamin Roché 11 ans, marotter
– 5 juin, Savry dans un seigle sur le batis
– 8 juin, Mathieu Jos au bas roualle, restitution à M. Remiat : 2 bottes foin
– 20 juin, Délit au pomme de terre de J. Foizelle au chemin d'Avize, auteur inconnu
– 23 juin, Délit au cerise de Joachim Mt causé par lui-même
– 4 juillet, bris de carreaux au Daray, arrangé
Vol de pomme de terre au préjudice de Testime, inconnu
– Samedi 10 juillet, délit nouveau de ...Savry au seigle de Bauchet, 1/2 verge
– 21 juillet, entré chez Aug.ne Gambart à propos de Claire Destrée
Délit de nuit dans récolte au rouge ...à préjudice au garde
– 25 juillet, enlevé des ceps au préjudice de Carré
– 1869, 7 aout, délit par Lobet avec ses chèvres dans les vignes de M. Dupont
– 23 août, délit de nuit aux pommes de terre de Carri fierfort aux renards.

Année 1870

– Inventaire des effets du nommé Créplet Villanfing dont le total est de 14f00, fait le 4 juillet 1870
– Marchandise enlevée de Mont Grimaux pour MR Fraisier de Mancy le 10 juillet 1870 : 800 planchettes, 100 briques ordinaires

Appelé à visiter les stères défaits à la coupe Grauves et dans la vente de M.Germain par M.Eug.ne Durantit, nous en avons compté treize 1/2. Délit commis le 11 juillet de 10h à 9 heures l'après-midi, fait à la vente le 14 juillet 1870

Parcequ'il était assermenté, le garde pouvait également faire office de contrôleur en période de vendange. Ainsi il a noté sur son carnet :

"1870, livraison de raisin à Mme Vincent 1er panier

	102	
	115	
	100	
	100	
	100	
	517	
tare	47	K
total net	470	Kilo
à	0f35	
	2350	
	1410	

Somme en francs 164f50

Au vu du carnet, il semblerait que le garde champêtre devait aussi faire les annonces légales, peut-être au son du tambour :

"– La classe 70 a refaire inscrire le 6 aout
– Réunir le conseil à 7 du soir aujourd'hui
– Ministère intérieur
La marche des Prussiens sur Paris paraît arrêtée M.Mac Maon continue son mouvement. Il n'y a pas eu d'engagement sérieux
– Un grand malheur frappe la patrie (l'infâme g...) avait pris le commandement. M.Mahon grièvement blessé a signé une capitulation le 4 7bre 1870. Machet garde".

Il devait aussi faire le "coursier" puisqu'il note :

"– Hypollite Jacotin. Donner les noms des propriétaires vignerons de G(rauves) avec la quantité de vignes qu'ils ont. Les vignes des bourgeois à part".

En 1870, les rapports entre le garde et le maire ne devaient pas être très amicaux car il a inscrit, au crayon, sur l'une des pages du calepin :

"– le 20 7bre le maire est venu chez moi me dire que je lui rend la plaque disant on trouve toujours un motif de casser un garde qui ne plait pas
– 11 7bre Réquisition – parole prononcée par le maire : Ceux qui ne donneront pas je les ferez piller par les Prussiens en les faisant venir exprès".

Le garde-champêtre avait encore d'autres activités dictées par les arrêtés municipaux.

2 octobre 1861. Arrêté pris par le maire de la commune de Cuis pour la répression de l'ivresse publique

"Défense est faite aux débitants de boisson de recevoir dans leurs établissements des gens en état d'ivresse ou de leur servir à boire.
Tout individu ivre qui par ses actes ou par ses paroles, troublera dans un lieu public l'ordre ou la tranquilité, sera immédiatement mis en état d'arrestation et déposé à ses frais en lieu sûr, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus commettre, par ses excès ou ses sévices, la sécurité des habitants. Les mêmes mesures seront prises contre tout individu qui sera trouvé sur la voie publique hors d'état de se diriger par suite d'ivresse.

Les contraventions prévues par les articles précédents seront ensuite déférées suivant les cas aux tribunaux compétants, sans préjudice des mesures administratives qui pourront être prises contre les délinquants chez lesquels les individus arrêtés se seront enivrés.

L'adjoint, le commissaire de Police et les agents de la police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un endroit apparent dans tous les débits de boissons de la commune".

12 octobre 1861. *"Le maire de la commune de Cuis, vu l'urgence, arrête :*

Art. 1 : le grapillage est interdit dans toutes les vignes du terroir de Cuis

Art. 2 : Il est fait défense de traverser aucune vigne appartenant à autrui

Art. 3 : Il sera verbalisé contre les contrevenants, lesquels seront punis selon la loi

Art. 4 : MM. les gardes champêtres et auxiliaires sont chargés du présent arrêté qui sera publié dans la commune".

15 juillet 1883. Arrêté sur le glanage

"– Le glanage est interdit dans tout enclos rural

– Nul ne pourra glaner avant le lever et après le coucher du soleil

– Les bergers ne pourront mener les troupeaux dans les champs moissonnés et ouverts que deux jours après l'enlèvement de la récolte

– Les délinquants seront punis selon la loi

– Le produit du glanage sera ainsi saisi et tenu en dépôt pour être ensuite donné aux pauvres s'il y a lieu

– Les pères, mères, sont responsables de l'amende et des frais encourus à raison de la contravention de leurs enfants".

22 avril 1869. Arrêté concernant l'élagage et le recépage des arbres et des haies sur les chemins ruraux

"Le maire, considérant que l'autorité municipale est chargée de veiller à tout ce qui interesse la sûreté et la commodité du passage dans les chemins ruraux, considérant que la libre circulation est interceptée ou gênée sur le plus grand nombre de ces chemins, arrête :

– Les arbres plantés le long des chemins ruraux et ruelles seront élagués tous les trois ans jusqu'à 3 mètres de hauteur

– Les branches qui avanceraient au-dessus de ces chemins seront coupées quelle que soit la distance à laquelle le tronc se trouve du chemin

– Les haies plantées le long des chemins ruraux seront élaguées tous les ans avant le 1er avril. Il est interdit de laisser croître dans les haies qui bordent ces chemins aucun baliveau ou grand arbre

– Après l'expiration sus-fixée, les gardes-champêtres feront une inspection générale pour constater si les dispositions qui précèdent ont été exactement exécutées".

Le 4 février 1865, le garde-champêtre devait surveiller l'élagage des arbres dont le nombre et les essences sont rapportés avec précision. Ce rapport nous permet d'imaginer l'aspect de la commune à cette époque :

25 ormes avec les épines sur le chemin des Pâtis
32 arbres sur le cimetière
Sapins, peupliers et autres arbres, les saules exceptés, qui sont au-dessus du chemin de l'église aux Bourgs
Les sapins et autres arbres qui sont au-dessus dudit chemin et derrière les Buttes
58 arbres qui sont sur le Pont
50 arbres qui sont au-dessus du Pont
50 arbres à élaguer et 4 arbres morts à arracher en champ Poulain
Des sapins de la côte aux Renards

12 avril 1873 : *"Vu les accident qui peuvent résulter du verglas par rapport à la pente des rues et des ruelles, chaque jour qu'il tombera de la neige, elle devra être retirée le plus rapidement possible par chacun en face de ses propriétés. En cas de trop grande abondance, il sera pourvu à l'enlèvement par ordre spécial de l'autorité communale".*

Août 1889 : le garde-champêtre devait être présent lors de l'extraction des pierres sur les Pâtis. Il devait les *"emmètrer"* avant le chargement. Les voituriers qui descendaient les pierres par le dégel étaient *"tenus de déposer, sans intérêt, sur le chemin des Patis, cinq mêtres de pierres siliceuses cassées à 6cm".*

Sécurité dans le village et... lettre anonyme adressée au maire mais qui, naturellement, est aussi destinée au garde-champêtre...

"12 septembre 1990 -
Lettre adressée au Maire de Cuis

Monsieur,

Je crois que l'on ne peut avoir de commune, comme celle de Cuis, pour qu'il s'y passe de l'injustice.
On fait tenir les chevaux des cultivateurs en laisse, mais il y en a qui n'éxecutent pas les recommandations. Dimanche 9 courant, à l'heure de midi, M... faisait abreuver ses chevaux, et pour celà, les laisse en liberté, quand l'étalon qu'il possède se mit à hennir et à gambader avec les autres pendant que les enfants qui jouaient dans la rue jetaient les hauts cris et celà en faisant rire M...
Je demanderai si la justice ne pourrait pas intervenir à celà afin d'éviter les accidents si nombreux avec les chevaux

Un père de famille
qui a de jeunes enfants"

En 1909, en plus de ses fonctions de maintien de l'ordre, le garde devait accomplir de multiples travaux : Tous les 8 jours, nettoyage des lavoirs – Tous les 15 jours, nettoyage des canaux – En été, fermer le réservoir de distribution d'eau – Aller tous les jours chez le maire – Faire les courses municipales – Travailler tous les jours sur les chemins.

Il est donc à la fois, garde, agent municipal, cantonnier... De plus avec l'installation de l'éclairage public, il devient allumeur de réverbères ;

"Je soussigné Drouot Paul domicilié à Cuis, m'engage à allumer les réverbères de la commune, à fournir le pétrole pour l'allumage, suivant les conditions de l'arrêté municipal approuvé par Monsieur le Préfet le 17 septembre 1906 moyennant la somme de deux cent trente cinq francs. Ce engagement est valable pour l'année 1908 & 1909.
Cuis le 30 septembre 1908 – Drouot".

22 août 1934 – *"Il est formellement interdit aux personnes non domiciliées à Cuis de cueillir des champignons sur les Pâtis communaux. Le garde-champêtre est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté".*

24 mars 1943 – Tickets de rationnement. *"Le Préfet de la Marne à Messieurs les maires du Département : Afin de prévenir les vols de titres de rationnement dans les mairies, Monsieur le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, préconise la remise, chaque soir, des tickets non distribués, soit à la brigade de gendarmerie dans les communes chefs-lieux de canton, soit au garde-champêtre dans les autres localités."*

Pour toutes ces besognes et responsabilités, le garde-champêtre touchait un salaire. En 1852, il était de 300 F par an. En septembre 1865, M. Maillard demande une augmentation qui lui est accordée et son salaire passe de 500 à 600 F/an.

En 1886, après l'inflation, le traitement annuel est de 7 000 F + 50 F pour la surveillance des fontaines communales, plus un logement composé de trois pièces au-dessus de la grande fontaine du haut du village.

Un siècle plus tard le garde-champêtre habitera toujours au même endroit.

En juin 1918, le règlement des différents services est détaillé :

Garderie des propriétés et service administratif : 500 F – Entretien des chemins : 600 F – Entretien des mares et fontaines : 75 F – Entretien de l'horloge : 25 F – Entretien du cimetière : 75 F. (à titre comparatif, le pain coûte 1.30 F/kg.) Le logement est en outre fourni gratuitement au garde dans l'immeuble appartenant à la commune, à condition qu'il s'acquitte "activement" de tous ses services.

En janvier 1934, un autre relevé détaillé permet de voir l'évolution du salaire : Garde-champêtre : 2000 F – Cantonnier : 3500 F – Entretien des places publiques : 50 F – Horloge, remontage et entretien : 50 F – Entretien du monument aux morts : 50 F – Entretien du cimetière : 200 F – Entretien des eaux : 150 F. Soit, annuellement : 6000 F. A la même époque le traitement annuel du secrétaire de mairie était de 3500 F et celui pour la garderie de 3000 F.

A toutes ces fonctions s'ajoutait aussi celle de surveiller, sous la responsabilité du maire, les "individus", anciens forçats ou ayant encouru d'autres peines et assignés à résidence dans la commune.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES GARDES-CHAMPETRES

Cette liste – bien qu'incomplète – a été reconstituée grâce aux registres des délibérations du Conseil municipal.

1793	LOURDAIN Paul
1795	Nomination de 3 gardes-champêtres (?)
1846	BOURLON Jules
1852	SAINT MART François Marie
1865	MAILLARD Jean Baptiste
1868	LEBRUN Joseph Bernard "Il fait ses publications à son de caisse"
1873	Nomination de gardes auxiliaires pour "aider à la surveillance des édifices communaux, des fontaines publiques et des chemins ruraux et des sentiers des vignes"
1876	Le garde-champêtre est logé par la commune (on trouve une facture de travaux d'enduit et de recarrelage de sa maison)
1879	RENAUDIN M.
1887	CARLES Albert
1891	REMIOT Adolphe né à Grauves. En 1893, il obtient une gratification pour surveillance des vendanges
1895	LECRUX Antoine Louis Manuel
1899	LAMARE Ernest Victor Léon en remplacement de M. Lecrux, décédé
1903	MASSON Louis Frédéric Michel
1908	DROUOT Paul Ernest
1909	BOIVIN Léon Lettre du maire de sa commune d'origine : "Je crois qu'il peut vous faire un bon garde-champêtre, très sérieux. Se plairait mieux dans les champs en tournée que sur sa chaise".
1910	BRIGNON Henri Marcel
1918	TOUCHAIN Louis
1920	DORIGNY Louis Alphonse
1927	LEMAIRE Georges
1934	DURDON Norbert
1941	GERARD Charles
1957	STOSSE Lucien

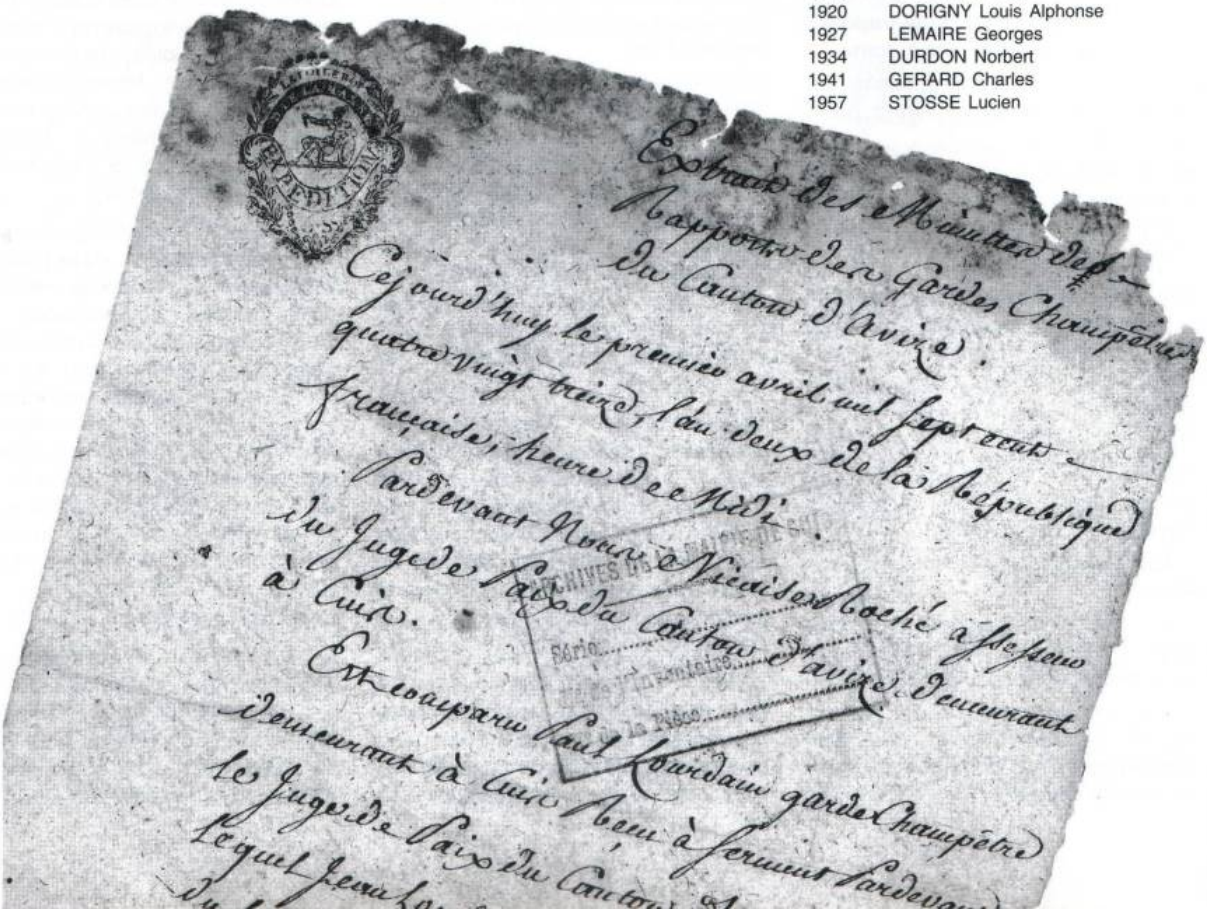
Extrait des Minuttes des
Rapports des Gardes Champêtres
du Canton d'Avize.
Cejourd'huy le premier avril mil sept cent
quatre vingt treize, l'an deux de la République
française, heure de Midi.
Pardevant Nous Nicaise Roché assesseur
du Juge de Paix du Canton d'Avize demeurant
à Cuis.
Est comparu Paul Lourdain garde Champêtre
demeurant à Cuis Reçu à serment Pardevant
le Juge de Paix du Canton
lequel Jean Lo

La compagnie de pompiers le 30 mai 1930

LES POMPIERS

Jusqu'au début du XXe siècle, l'incendie dans un village était une catastrophe dont l'ampleur était considérable pour toute la communauté car les moyens de lutte étant quasi inexistants, un seul petit foyer pouvait rapidement s'étendre à plusieurs fermes. Pour ce motif, mais aussi parce que le feu éclate brutalement et ravage sans distinction, les témoignages en restent vivaces.

"*La commune a connu plusieurs incendies : dans les dépendances du Café du Centre, à l'époque tenu par M. Bourmault, chez Mme Fournier, dans une grange appartenant à M. Gimonnet, chez M. Bréban. Ces divers incendies n'ont – heureusement – pas fait de victime*".

"*Le feu chez Bréban ! Je ne me souviens que d'une chose, la "mère Alice" parcourant le pays en criant "Au feu ! Au feu !", le tout rythmé par sa marche très déhanchée. Ce qui, malgré les circonstances, donnait plutot envie de sourire*".

"*Le jour de l'incendie chez Bréban, je ne me souviens pas des pompiers. Il me semble même que la pompe à incendie n'avait pas pu être utilisée (?) par contre, je me rappelle très bien la chaîne d'adultes et d'enfants qui prenaient de l'eau au lavoir du milieu et passaient les seaux par la petite ruelle donnant juste en face chez Bréban. C'était un bel exemple d'entr'aide spontanée !*".

C'est à la lecture des registres du Conseil municipal que nous trouvons quelques renseignements concernant les pompiers, leur matériel et leur tenue.

Mai 1868 : "*des réparations urgentes ont été faites aux seaux à incendie par M. Grégoire Planson-Miltat, vannier (*) à Epernay*".

(*) C'est un vannier qui effectue ce travail car, à cette époque, on utilise encore des paniers d'osier tressé en forme de seau dont l'intérieur est enduit d'argile afin de les rendre imperméables.

Août 1870 : "*M. Marseille, chapelier, demeurant à Epernay, a dressé un devis estimatif de 507 F pour équiper "en grande tenue" la compagnie de sapeurs-pompiers de Cuis*".

Septembre 1873 : décision est prise de construire un abri pour la pompe à incendie et ses accessoires. Il en coûtera 1 680,14 F "*Les travaux seront effectués par le Sieur Cheyron, maçon à Cuis*".

Novembre 1873 : "*les pompiers n'ont fait l'exercice de la pompe à incendie (qui doit être mensuel) que deux fois cette année. Ils n'auront pas de gratification mais devront cependant faire incessamment les travaux de graissage et de nettoyage qui paraisent urgents et indispensables*".

Juillet 1881 : "*M. Giltat, commandant de la subdivision des sapeurs-pompiers de Cuis demande une subvention pour prendre part au concours de pompes qui doit avoir lieu à Dormans le 11 septembre. Subvention accordée*".

Avril 1882 : "*L'effectif du corps est fixé à 25 hommes. MM. Brisson Narcisse et Roché Bellony sont désignés pour faire partie de la commission chargée de prononcer l'admission des hommes. La compagnie est organisée pour une durée de 5 ans.*"

1885 : "*Les pompiers se sont déplacés souvent à cause des nombreux incendies qui ont éclaté cette année*".

1887 : Le corps est constitué de 25 hommes avec prestation annuelle de 8,25 F par pompier.

1889 : dix-neuf ceintures "Vrai Paris" ont été fournies à la commune.

1892 : C'est l'année de la "remise à neuf" des pompiers, si l'on s'en réfère à la facture de la Maison "Au pauvre diable" d'Epernay.

Novembre 1900 : Le conseil municipal émet le vœu que les hommes faisant partie des compagnies de sapeurs-pompiers soient dispensés de l'exercice militaire de 13 jours.

1910 : Liste nominative des sapeurs-pompiers : Henri Gimonnet, Maurice Legras, Louis Chausson, Octave Gimonnet, Marcel Champion, Victor Doué, Jules Leblanc : clairon, Calixte Jacob : tambour, Elie Jacob, Ulysse Lesage, Charles Grenette, Octave Raulet, Frédéric Maudhuy, Alfred Dumez, Louis Guillot, Victor Dauphin, Auguste Raulet, Emile Dérouillat.

En 1946 : Une police d'assurance des sapeurs-pompiers précise que "*il est déclaré que la commune de Cuis ne possède pas de compagnie de sapeurs-pompiers organisée et qu'en cas d'incendie il est fait appel soit aux habitants de la commune ou d'autres communes, soit à la compagnie de sapeurs-pompiers d'autres communes*".

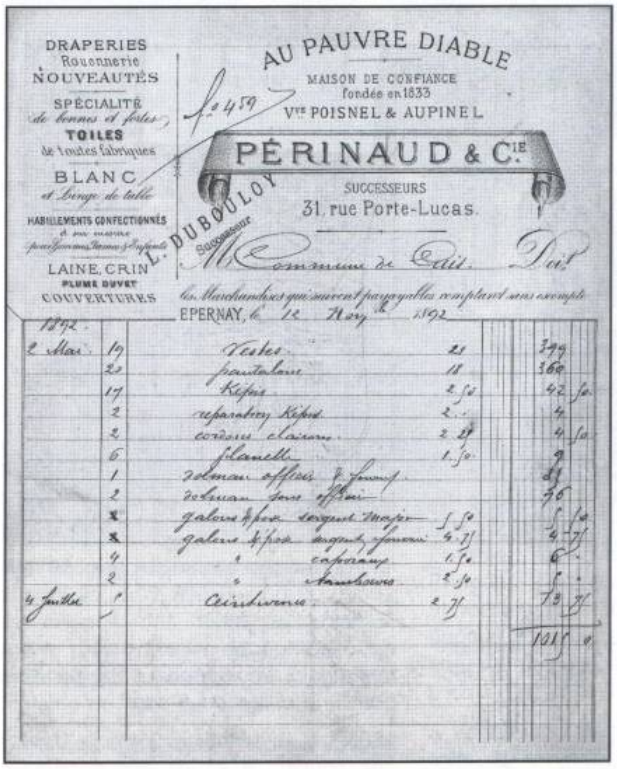

DRAPERIES
Rouennerie
NOUVEAUTÉS
SPÉCIALITÉ
de bonnes et fortes
TOILES
de toutes fabriques
BLANC
et Linge de table
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
LAINE, CRIN
PLUME DUVET
COUVERTURES

AU PAUVRE DIABLE
MAISON DE CONFIANCE
fondée en 1833
Vve POISNEL & AUPINEL
PÉRINAUD & Cie
SUCCESSEURS
31, rue Porte-Lucas.
L. DUBOULOY Successeur

N° 459
Commune de Cuit Doit
Les Marchandises qui sortent par ayant droit ne remplacent sans exemple
EPERNAY, le 12 Mai 1892

1892					
2 Mai	19	Vestes	21		399
	20	pantalons	18		360
	17	Képis	2 50		42 50
	2	reparations Képis	2		4
	2	coiffes claires	2 20		4 50
	6	flanelle	1 50		9
	1	Volcan officier & fourn.			89
	2	Volcan sans officier			76
	X	galons 4 pces sergent Major	1 50		6
	X	galons 4 pces sergents fourrier	4 75		4 75
	4	" caporaux	1 50		6
	2	" tambours	2 50		5
4 Juillet	1	Ceinturons	2 75		73 75
					1015

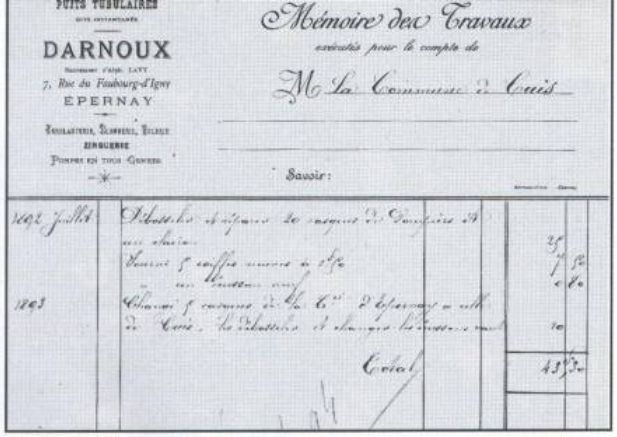

PUITS TUBULAIRES

DARNOUX
7, Rue du Faubourg d'Igny
EPERNAY

Mémoire des Travaux
exécutés pour le compte de
M. La Commune de Cuis

Savoir:

1892 Juillet	Détachés à cuiller de casques de Pompiers et autres choses		25
	Journée d'ouvrier à 5f		1 50
	Id.		1 50
1893	Détachés de casques de Mr. le Maire d'Epernay et autres de Cuis. Ils détachés et changés les cimiers		10
	Total		43 50

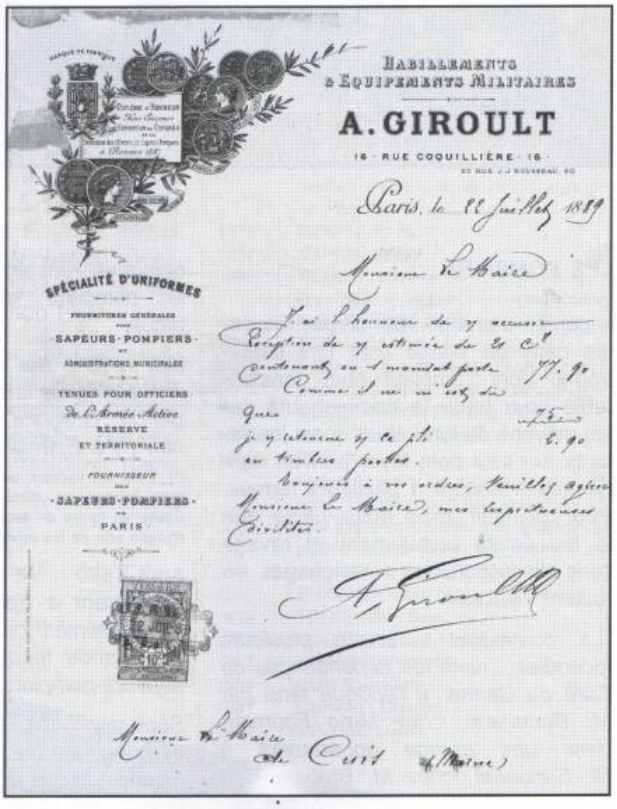

HABILLEMENTS & ÉQUIPEMENTS MILITAIRES
A. GIROULT
16 - RUE COQUILLIÈRE - 16
EN FACE J.J. ROUSSEAU, 50

SPÉCIALITÉ D'UNIFORMES
FOURNITURES GÉNÉRALES
POUR
SAPEURS-POMPIERS
ET
ADMINISTRATIONS MUNICIPALES
TENUES POUR OFFICIERS
De l'Armée Active
RESERVE
ET TERRITORIALE
FOURNISSEUR
DES
SAPEURS-POMPIERS
DE
PARIS

Paris, le 22 Juillet 1889
Monsieur le Maire
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre estimée du 21 c.t
contenant un mandat poste 77.90
Comme il me manque du
Gros 75
je vous retourne ci-joint 2.90
en timbres postes.
Toujours à vos ordres, veuillez agréer Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Monsieur le Maire de Cuis (Marne)

Les pompiers cuitats au début du siècle

Les pompiers vers 1920

EAU, MARES, CANAUX, LAVOIRS ET FONTAINES

J. Chalette, dans son *"Précis de statistique générale du département de la Marne"* de 1884, mentionne que le village n'a jamais manqué d'eau.

"Il y a un puits, profond de 47 mètres, dont l'eau saine repose sur la craie. Ils ont en outre deux fontaines et lavoirs. Les fontaines sont alimentées par les sources de la Linette et du Cuvelot.

Il y a encore deux autres sources dans le territoire ; toutes sont peu abondantes, mais elles ne tarissent pas...

Ce territoire inégal est arrosé par des sources assez nombreuses, mais ne formant point de ruisseaux importants".

Ces sources nombreuses que signale l'auteur, nous les connaissions toutes, nous les enfants, quand nous allions nous promener ou que nous aidions dans les vignes. Nous ramassions des violettes près de la source de Fervottes, elle était près du bois, dans un coin du verger, bien cachée. Nous y buvions aussi.

Dans les autres on surveillait le jonc que les vignerons mettaient à tremper au moment de la lierie" – en Bene, par exemple – On en prélevait quelques brins que nous tressions.

On se lavait les mains dans la source au bout du jardin de Mme David, quand on avait mangé... ses cerises !

Selon un informateur, en voici la liste :

Partant de la limite du terroir de Grauves et sortant des Roualles :
Source de Marottes, source de Sausset, source de Fond (*) Jean Noyers

(*) Il y a ici très certainement une erreur de graphie cadastrale. Il ne s'agit pas d'un *"fond"* avec un D mais d'un *"Font"*, nom de la source en ancien français.

Revenant vers Cuis : source de Maizeret, source de la Cave le Loup (*), source des Grands Jardins qui alimentent fontaine, lavoir et canal des Bourgs.

(*) *La cave "le" Loup* : La cave "du" Loup. Cette forme de déclinaison longtemps conservée en parler champenois, correspond au cas régime de l'ancien français appliqué au complément de nom.

Source des Linettes, la plus importante qui alimentait toute la commune.
Source de la Cendrière qui alimente fontaine et lavoir des Crincenelles.
Source du Cuvelot qui alimentait le presbytère, près de l'église.
Source de la Carrière qui alimentait une ferme à la Nau (ou la Noue).
Source de la Chenue qui alimentait les trois dernières maisons du haut du village.
Source de la Sablonnière, source de la Treille qui alimentait une ferme lieudit le Château.
Source de Haut-Nozechard et source de Soucherets.

Auprès de la plupart de ces sources coulant dans les vignes, la commune avait installé des bacs en ciment qui emmagasinaient l'eau afin de traiter les vignes.

Les eaux distribuées sur le territoire de la commune pouvaient être classés en deux catégories : les eaux à usage domestiques, fontaines, lavoirs, eaux distribuées dans le village, et les eaux à usages divers, abreuvoirs, canaux, mares.

FONTAINES PUBLIQUES ET ADDUCTION D'EAU

En 1817, une délibération permet de savoir que le conseil municipal a décidé l'installation d'une nouvelle fontaine, sans autre précision.

Lors de la *"Réception des travaux exécutés pour la réparation des fontaines, tuyaux, conduits en grès de la commune de Cuis"* en 1825, on répertorie :
La Fontaine de la Pissotte.
La Fontaine de la Neau avec son abreuvoir.
La Fontaine et le lavoir du Haut-de-la-Grande-Rue avec un abreuvoir et deux auges en bois.
Un abreuvoir près de la Croix de Fer.
La nouvelle Fontaine au milieu de la Grande Rue qui aurait dû représenter un rocher mais dont le projet, trop coûteux, avait été abandonné au profit d'une fontaine ordinaire.
La Fontaine du Bas-de-la-Grande-Rue avec un hangar servant de lavoir, surmonté d'un grenier et accosté d'un gué empierré.
Un abreuvoir près le Château.
La Fontaine la Joie.
La Fontaine Vaubron.
La Fontaine du Bourg sous un hall couvert avec auge en bois et gué contigu.

Les fontaines ont fait l'objet de nombreuses délibérations et arrêtés du maire :

Août 1850 : *"le quartier des Bourgs n'a de l'eau qu'en hiver, et elle est insalubre, avec un goût de cendre sulfurique. Des fouilles ont été faites en Maizerets et on a découvert une source qui sera captée ; les conduits iront jusqu'au regard de Cuvelots.*

M. Ribert François Raisin, vigneron, accepte qu'on creuse une tranchée sur sa propriété "le Haut Maizeret".

Septembre 1852 : *"Le conseil municipal, considérant que l'entretien à la journée des fontaines communales est très dispendieux à la commune, demande à M. le maire qu'il soit autorisé à faire entretenir lesdites fontaines par un bail dont la durée serait de 12 ans.*

Les adjudicateurs seront chargés de tenir en bon état tout conduit où circulent les eaux servant ou ayant servi à l'alimentation des fontaines.

La réparation des conduits en briques et mortier de chaux et ciment devra être faite en présence du maire ou d'un délégué.

Dans aucun cas les conduits réparés ne devront être recouverts sans avoir été examinés par le maire ou son délégué.

Les adjudicataires seront tenus de mettre les pavés dans leur état primitif.

Mai 1854 : M. Roché Emmanuel Alexandre demande d'ouvrir une porte dans le mur entre le réservoir et chez lui (jonction Grande-Rue et Rue-du-Champ-Bertrand) pour pouvoir puiser l'eau plus facilement et poser une conduite en plomb alimentant une pompe.

En 1867, il est cité "la Fontaine Saint-Nicaise", sans la situer. Peut-être se trouvait-elle près de l'église qui est dédiée à ce saint (?)

25 septembre 1871 : *"le sieur Didier (*) est autorisé à construire un aqueduc en prolongement de celui qui existe sous la voie publique pour servir à l'accès de sa cour.*

Il fera cet aqueduc en maçonnerie à pierres sèches... couvert avec des dalles en pierres brutes siliceuses... Il sera chargé de l'entretien de cet aqueduc, il devra ouvrir un fossé le long de son mur pour l'écoulement, et, au moyen de terre qu'il prendra aux Huriots, il nivellera la ruelle Proquot et lui donnera une pente convenable... Il sera responsable des accidents que pourrait occasionner cet aqueduc". (*)

(*) On peut encore voir au cimetière, le monument de M. Didier.

Août 1873 : des conduits sont réparés à la Fontaine de la Naux.

En 1876, on signale :
Une Fontaine en face le clos de M. Bossois Leroy
Une Fontaine en face chez M. Robert Dreux
Une Fontaine près du jardin de Mme Vve Deguay.

15 mai 1882 : *"Les conduits des fontaines communales nécessitent d'urgentes réparations, et, dans l'intérêt de la santé publique, il y aurait lieu de prendre immédiatement des mesures pour prévenir les graves accidents qui pourraient subvenir.*

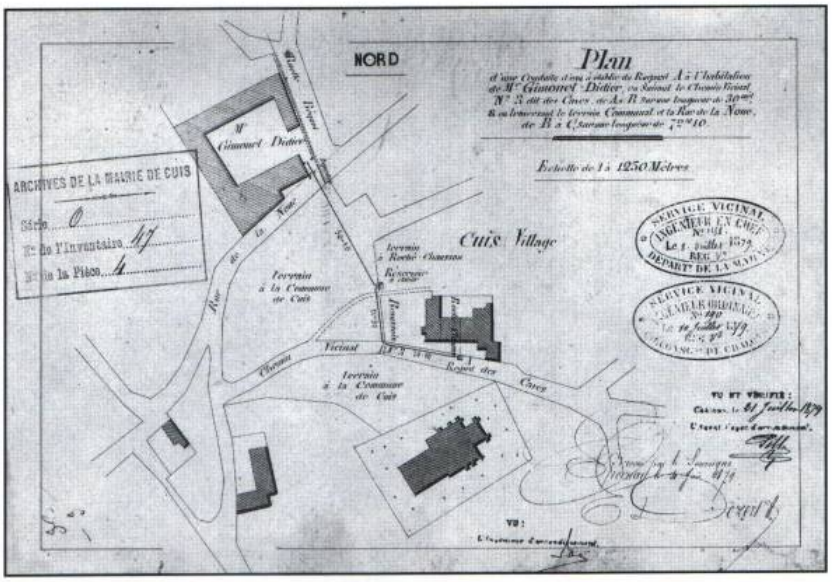

Plan de 1879

Les conduits seront remplacés par des conduits en fonte qui puissent permettre, vue la quantité d'eau amenée dans les fontaines publiques et qui excède les besoins généraux de l'alimentation, d'accorder des concessions d'eau à tous les propriétaires qui en feront la demande."

Mai 1883 : On parle d'établir une canalisation d'eau dans la commune pour la somme de 4850 F. M. Gillet, architecte à Epernay, a été chargé d'en établir les conditions.

Août 1883 : Plusieurs habitants, MM. Narcisse, Roché, Vinceslas, Gimonnet... demandent à créer des conduites d'eau.

Février 1884 : Une borne fontaine est établie dans la rue des Châtaigniers.

Novembre 1885 : Il y a désormais 3 bornes fontaines dans le village.

Février 1886 : Le conseil demande la création d'un réservoir à eau propre. Un emprunt est décidé pour réaliser cette construction.

Juillet 1886 : Décision est prise de construire des caniveaux à partir du haut de la place communale jusqu'au grand réservoir du cul-de-sac et jusqu'à la rue des Châtaigniers.

1887 : Réception des travaux de construction du réservoir. Il a fallu épuiser les eaux d'égoût des fonds supérieurs des fouilles, étrésillonner (étayer) les fouilles dans les tranchées, créer un aqueduc de décharge des eaux pluviales des terrains supérieurs, creuser une rigole en amont, paver un caniveau, remblayer sur le réservoir. Tous ces travaux, non prévus au devis, s'élevaient à la somme de 578.89 F. Total des travaux : 4.304,25 F.

1888 : Projet de construction de caniveaux dans la traverse de la commune de Cuis, chemin vicinal ordinaire des Pâtis n° 2.

Dans les années 1940, alors que le projet d'adduction d'eau est en cours de réalisation – mais que les branchements ne sont pas encore établis – on répertorie :
Fontaine avec lavoir et abreuvoir à bétail : une sur la route d'Epernay ; une au centre du village ; une près du logement du garde-champêtre ; une à la Noue.
Fontaine avec petit lavoir : une aux Bourgs ; une dans les Crincenelles.
Fontaine avec abreuvoir à bétail : une en Grande-Rue ; une dans la rue Proquot.
Borne fontaine : deux dans la Grande-Rue et une rue des Châtaigniers.

"Dans mon cas, raconte Jackie, *la fontaine était, pratiquement, "notre" objet personnel. Tout simplement parce que, dix fois par jour, on faisait la navette entre la maison et la fontaine, avec des récipients différents. Celui utilisé pour l'eau du ménage, alimentation et lavage corporel, n'était pas le même que celui utilisé pour l'arrosage ou les besoins extérieurs. L'hiver, il fallait que chaque utilisateur prenne la précaution de ne pas faire couler d'eau en dehors des récipients, de façon à ce que le sol ne soit pas gelé, pour garder l'accès à la fontaine. Pour le ménage, on utilisait le broc et*

pour les autres usages, c'était l'arrosoir. On allait toujours à l'eau avec deux récipients, d'une part pour faire moins de voyages et, d'autre part, pour assurer l'équilibrage entre les efforts des bras.

A la Libération, on allait arroser les jardins extérieurs avec deux ou trois jerricans de l'armée américaine placés sur une brouette.

Un jour, on nous a changé la manière d'actionner la fontaine. On était un peu perdu... Les premières fontaines se manœuvraient d'un geste rotatif, tandis que pour les secondes, on levait une tige très lourde. Je me souviens qu'on avait trouvé un subterfuge. En allant à l'eau, on emportait un petit bout de bois qui nous servait à coincer le système une fois levé et ce pour le temps que les récipients se remplissaient. On gardait précieusement ce petit bout de bois... !"

L'adduction d'eau va devenir réalité à partir de 1933.

Août 1933 : *"Le Conseil décide de poser des compteurs d'eau à toutes les concessions d'eau potable ; le prix du m³ sera de 0.35 F".*

1943 : *"Approbation d'ouverture d'un crédit pour le règlement définitif des dépenses de distribution d'eau potable pour la commune".*

Juin 1950 : *"Projet d'installation de 51 branchements particuliers, ce qui permettra d'assurer l'alimentation à domicile de toute la population".*

LES ABREUVOIRS

Ils étaient destinés à abreuver les troupeaux de vaches, chevaux et mulets.

Il y a un demi-siècle environ, il en existait un sur la route d'Epernay, près du lavoir ; un au centre du village, près du lavoir ; un près du logement du garde-champêtre ; un avant les Bourgs près des deux fermes Gimonnet et Populus.

Une fontaine coulait en permanence pour alimenter l'abreuvoir. Sous le corps d'alimentation, en travers de l'abreuvoir, deux barres métalliques permettaient de poser le seau qu'on voulait remplir. Les enfants se perchaient sur ces barres ou montaient sur les bords moussus de l'auge pour boire l'eau qui coulait. Plus d'un se souvient être tombé jusqu'au cou dans l'eau claire mais... glacée !

Les abreuvoirs trouvaient aussi leur utilité pour le lavage des paniers à bras, des paniers "mannequins" ainsi que de tous les objets volumineux. Il était toutefois obligatoire de les laver hors du bac.

Arrêté du 12 février 1960 : *"L'abreuvoir sur le côté gauche de la rue de la Noue gène la circulation. On propose de le déplacer sur le côté droit de la rue, à l'angle formé par cette rue et la ruelle du trou de l'Enfer. Cette transformation entraînerait trop de frais. On supprime l'abreuvoir actuel et on verra plus tard".*

En 1864 on recensait sept abreuvoirs : un aux Bourgs, un aux Crincenelles, un à la Noue, un à la Grande Fontaine, un en face de M. Léopold Roché (face à Louis Chausson), un au levant du jardin de M. Roché Emmanuel, un en face de chez Adolphe Saint Marc.

La vente des boues qui se déposaient, était mise en adjudication : *"l'adjudicateur sera obligé de curer tous les abreuvoirs au moins une fois chaque année. Il ne pourra laisser à sec l'abreuvoir plus de deux jours. Il ne pourra en dessécher deux en même temps afin de ne pas priver d'eau la commune en cas d'incendie".*

LES MARES

Aucun document ne nous signale précisément le nombre de mares communales. Dans un registre de délibérations de 1885, on indique seulement *"existaient les deux mares du bas du village et les autres mares..."*

Une délibération du 27 août 1882 concerne *"la vente des boues provenant du curage des mares communales"* lesquelles boues devront être enlevées dans le délai de 15 jours après l'adjudication. Le premier lot a été adjugé à M. Dumez Alexandre,

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE CUIS

Construction du "Lavoir d'En-Bas" - Abri du "Lavoir d'En-Haut" et "Fontaine-Roché"

ADJUDICATION DES TRAVAUX

Le Maire de la commune de Cuis, vu l'autorisation de M. le Préfet de la Marne, informe le Public que le ***Dimanche 15 Mars 1903***, à 3 heures précises de l'après-midi, il sera procédé, à la Mairie de la commune de Cuis, en présence de qui de droit, à l'adjudication (en un seul lot), des travaux de toute nature à exécuter pour la construction du « Lavoir d'En-Bas », l'abri du « Lavoir d'En-Haut », et la « Fontaine-Roché », d'après les plans et devis dressés par M. Henri Piquart, Architecte à Epernay.

Montant du Devis . . . . . **5.100 fr.**
Cautionnement . . . . . **500 .**

Nul ne sera admis à concourir s'il n'est Français et muni d'un certificat n'ayant pas plus de trois ans de date, d'un certificat de non failli et d'un extrait de son casier judiciaire. Ces deux dernières pièces ne devront pas avoir plus de trois mois de date au moment de leur production.

Le cautionnement devra être versé aussitôt l'adjudication.

Les pièces sont déposées à la Mairie et au Bureau de l'Architecte, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, de 8 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures, Dimanches et Fêtes exceptés.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je soussigné (nom, prénoms, domicile), après avoir pris connaissance des plans, devis, série des prix et cahier des charges pour la construction du « Lavoir d'En-Bas », l'abri du « Lavoir d'En-Haut » et « Fontaine-Roché », à Cuis, m'engage à exécuter les dits travaux moyennant un rabais de pour cent (mettre en toutes lettres) sur la série des prix, et à fournir le cautionnement indiqué aussitôt l'adjudication.

Cuis, le 15 Février 1903.

LE MAIRE,
F. DUMEZ.

Epernay, Imprimerie du « Réveil » — 7514-03.

vigneron, demeurant à Cuis, moyennant 6.50 F et le deuxième lot a été adjugé à la même personne pour la somme de 18 F.

LES CANAUX

Le mot "canal" à Cuis, n'a pas la signification ordinaire. Il s'agit en fait d'une sorte de mare allongée, en pente douce, pavée et entourée d'un muret. On y baignait les chevaux, les nombreux mulets et on y lavait les hottes à vendange et les paniers-mannequins.

Il en existe un grand près du lavoir d'en Haut, un à l'entrée des Bourgs (déjà signalé en 1885), un face au lavoir des Bourgs, un au bas de la Grand'rue (près du coiffeur M. Boumault), un au coin de la Grand'rue et de la ruelle Richon.

En 1910, on a démoli le canal de la Place.

En 1918, on signale que Victor Lainé a nettoyé pendant deux jours les canaux de la commune de Cuis.

LES LAVOIRS

Il y a cinquante ans, on connaissait encore six lavoirs communaux : lavoir d'en bas (route d'Epernay), lavoir au milieu du village, lavoir près de la maison du garde-champêtre, lavoir près de chez Gimonnet et Populus, lavoir des Bourgs, lavoir des Crincenelles.

Le garde-champêtre avait, dans ses fonctions, la vidange et le nettoyage réguliers de ces lavoirs.

En 1866, des travaux sont à exécuter dans un lavoir public de la rue de la Maison Commune ; il s'agit de remplacer l'auge et le dallage.

C'est "*le sieur Leclercq Célestin, tailleur de pierres à Epernay qui a soumissionné ces travaux et a présenté pour sa caution le sieur Dumez Charles, propriétaire demeurant à Cuis*".

1902 est l'année de construction du lavoir d'en-bas et d'un abri au lavoir des Crincenelles.

L'HYGIENE ET L'EAU

La municipalité attachait une grande importance à la salubrité des eaux des fontaines publiques et le maire dût souvent prendre des mesures afin d'en interdire la pollution.

1868 – *"Il est défendu de laver des langes, des légumes ou tout autre objet dans les bassins des fontaines qui reçoivent les eaux servant à abreuver les bestiaux".*
"Tout dépôt d'immondices ou d'ordures dans les bassins ou aux abords des dites fontaines est interdit".

6 août 1898 : *"Il est défendu, comme contraire à la salubrité de l'eau, de laisser les oyes ou les canards dans les réservoirs destinés à l'usage des animaux".*

18 juillet 1919 : *"Il est interdit de prendre de l'eau aux fontaines pour tout autre usage que les usages domestiques proprement dits".*
"Il est expressément défendu d'appuyer sur le bouton de la fontaine avec autre chose que ses mains".

Octobre 1930 : La commune demande la création d'un nouveau réservoir et d'autres fontaines publiques. L'ingénieur en chef du génie rural veut procéder aux analyses chimiques et bactériologiques des sources. Le conseil considère que la commune possède une source dont les eaux sont très pures.

En octobre 1935, des cas de fièvre typhoïde ayant été observés à Cuis, la Direction départementale de l'hygiène visite l'adduction d'eau.

Mlle Thérèse H., âgée de 17 ans, eut la fièvre typhoïde. On ne sut jamais si cette maladie avait été due à la consommation d'eau ou d'aliments pollués à Cuis ou à Epernay, d'autant qu'elle y travaillait dans une usine de fabrication d'étain...

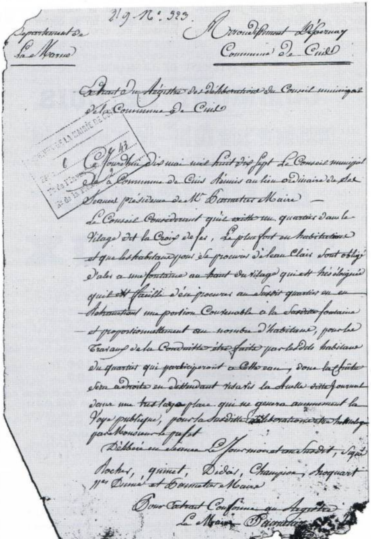
219 N° 323

Département de la Marne

Arrondissement d'Epernay
Commune de Cuis

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de Cuis

Ce jourd'hui dix mai [illegible] le Conseil municipal de la Commune de Cuis réunis au lieu ordinaire de ses séances présidence de Mr [illegible] Maire —
Le Conseil considérant qu'il existe un quartier dans le village dit la Croix de fer, le plus fort en habitations et que les habitans pour se procurer de l'eau clair sont obligé d'aller a une fontaine au haut du village qui est très éloignée qu'il est facile d'en procurer audit quartier en [illegible] une portion convenable de la susdite fontaine et proportionnellement au nombre d'habitans, pour les travaux de la conduitte être faits par les dits habitans du quartier qui participeront a cette eau, [illegible] la voye publique, pour la susdite délibération être [illegible] par Monsieur le préfet
Délibéré en séance le jour mois et an susdit, [illegible]
Rocher, Guinet, Didier, Champion, [illegible] Dumé et [illegible] Maire
Pour extrait conforme au Registre
Le Maire [illegible]

L'EGLISE ST NICAISE

Classée monument historique en 1902, l'église subit des travaux de consolidations en 1905. Bien que la première guerre mondiale l'aie épargnée, en 1928, son état était devenu inquiétant car la vétusté des toitures entraînait des infiltrations et les voûtes du chœur menaçaient de s'effondrer. Les travaux ne purent cependant être entrepris qu'à partir de 1931. Dès 1942, et surtout en 1946, la situation redevint très critique et l'on peut considérer que l'église était dans un état d'abandon et de délabrement total. En 1950 d'importants travaux furent réalisés : les charpentes et couvertures du chœur, de la nef et du clocher furent refaites et la maçonnerie extérieure réappareillée.

Bien d'autres réparations avaient déjà eu lieu puisqu'en 1694, les habitants avaient vendu bois et raisins pour payer les travaux. De même, au début du XVIIIe, les murs extérieurs des collatéraux de la nef avaient été reconstruits en même temps que la façade occidentale.

L'église est des XIIe et XIIIe siècles. Sa longueur, d'Est en Ouest, est de 37 m et sa largeur de 18 m au niveau du chœur. De par sa conception, il semblerait que ce fût dans les régions picardes que l'église trouva son modèle. Les travaux durent commencer vers 1170.

La paroisse relevait, avant la Révolution, de l'archidiaconé de Champagne, du diocèse de Reims et du doyenné d'Epernay. Le présentateur en était l'abbé d'Hautvillers qui devait assurer l'entretien du chœur.

La nef et le transept sont d'architecture romane. Les arcades de la nef en plein cintre retombent sur des piliers carrés. Le carré du transept communique avec les croisillons par une arcade latérale. Les chapiteaux sont ornés de palmettes, de feuillages ou affectent la forme d'une natte. Diverses réparations importantes ont eu lieu à la fin du règne de Louis XVI. On a reconstruit les bas-côtés de la nef et on lui a donné une façade sans style. Est-ce à cette période ou lors des travaux de 1905 qu'ont disparu les arcades d'une partie du transept, remplacées par un plafond sur lattes qui rompt l'harmonie du style.

Comme dans toutes les églises de cette époque, les murs, supports et voûtes sont appareillés en pierres régulièrement taillées sur leur face externe.

Le sanctuaire appartient à la période gothique. Les fonds baptismaux portent la date "1650". Le bénitier en pierre, creusé dans un chapiteau, semble être du XIIe. L'autel en bois sculpté où se trouve une statue de St Nicaise daterait de Louis XV. La sacristie a été construite en 1870. La maître-autel latéral, acheté en 1881, ne fut édifié qu'en 1887.

Plusieurs statuettes ornent l'intérieur de l'église : Une vierge en bois polychrome du XIIIe, une vierge à l'enfant en bois du XVIe, un saint Denis (?) en pierre polychrome du XVIe et un christ en croix, en bois, du XVIe.

On peut également voir une dalle tombale en marbre noir portant l'inscription :

"CI GIST LE CORPS DE HONORE SEIGNEVR THEODORE DE LA PIERRE VIVAT ESCVIER SEIGNEVR DE LA TOVR A CVYS ET DE LA VILLE EN TARDENNOIS EN PARTIE CAPITAINE DE GENS HOES DE PIED POVR LE SERVICE DV ROYAAUX ANNEES 1580-8-9-10-11-12 LEQVELDECEDA LE 26 JVIN 1619. PRIEZ DIEV POVR SON AME"

Une litre (*) seigneuriale est encore visible sur les piliers de la nef. Les armoiries qui apparaissent pourraient être celles des "Linage" qui étaient seigneurs en partie de Cuis en 1622.

(*) La litre – ancien français "listre" – est une bande noire apposée sur le pourtour d'une église et sur laquelle on peint les armes des seigneurs défunts.

Dans le cimetière, l'embase d'une croix de reconnaissance porte la date de 1542.

Les deux cloches de l'église ont un poids très semblable. Elles portent la marque *"LES COCHOIS FONDEURS"*. Sur la plus anciennes on voit, en effigies, une vierge à l'enfant et un crucifix. On peut y lire :

"An 1818, j'ai été bénite avec ma sœur par M. BOUDE D'AULNAI, Curé d'Avizes, Doyen du canton. J'ai été nommée LOUISE ALEXANDRINE par Alexandre Guy Aldon DE VILLERMONT et par dame Françoise Louise Charlotte Joséphine Comtesse de BRETTES, épouse de Monsieur de VILLERMONT Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis Capitaine des vaisseaux du Roy"

Au XIXe siècle, les bancs d'église étaient loués. En 1882 cela rapportait 104,94 F. En compensation, les "locataires" pouvaient y apposer leur nom. Ces inscriptions nous permettent, aujourd'hui, de connaître d'anciennes familles de Cuis :

1ère travée : Renée Diart - Eugénie Guilliot Valois - Hélène Diart - A. Gilbert Brébant - Grenette 1934 - Lainé - Buffry - H. Le Jeun - Grenette Jules - Bourmault - A. Roché - Fransoret - Doué - Champion Chausson - Léon Buffry - Raulet Champion - Canart - Brazier

2ème travée : Richard Pature - Vve Richard Leblanc - Cécile Michel - P. Lesage - P. Smith - Roché St Marc - Populus Brisson - Octave Gimonet - Léon Diard - W. Bagnost - Paul Duval

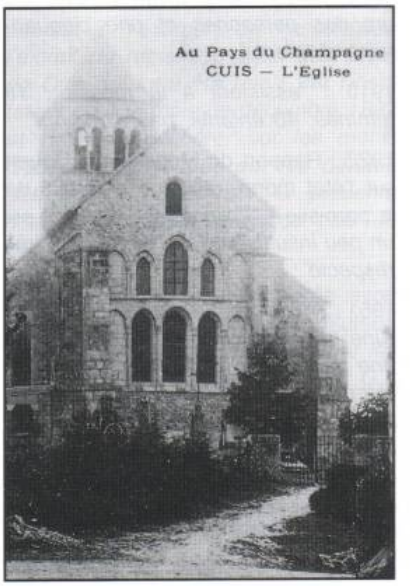

LA VIE RELIGIEUSE (Procès-verbaux des archives de l'Evêché de Châlons)

Avril 1827 : Visite de l'évêque de Châlons, monseigneur Monyer de Prilly, qui notifie : "*à raison des négligences des parents à envoyer leurs enfants aux catéchismes et instructions, les éloignent du pasteur et la mauvaise saison y contribuera un peu plus.*"

1888 : Il y a 24 enfants de 6 à 9 ans. 18 enfants de 9 à 11 ans vont au catéchisme.

1892 : "*église en dehors du village, trop haute pour un asthmatique et, quels chemins !!!*"

1894 : "*La tradition de ce peuple et son triste état d'esprit au point de vue religieux fait que la paroisse ne comporte aucune œuvre (dons, quêtes) même pour la moindre mesure*"

1901 : "*assistent à la messe, 15 grandes personnes et une cinquantaine d'enfants*"

1910 : "*assistent à la messe : 18 femmes, 40 enfants, pas d'homme*"

1922 : Rapport de Monsieur le Doyen sur l'état moral, religieux et social de la paroisse : "*La paroisse de Cuis est un peu insuffisante. Le Curé y est très respecté*"

1951 : "*une partie de la population (une minorité) est hostile ; il y a pour une partie plus forte une grosse indifférence ; un noyau de quelques familles est pratiquant*"

Noms de quelques curés qui se sont succédé depuis 1824 :
Boudé d'Aulnay, doyen d'Avize – Mesnil, curé de Monthelon – Jacquemin, curé de Grauves – Jolly, Curé de Pierry – Mellinger, curé de Grauves – Lasnier, curé de Grauves – Pignon, curé de Moslins – Maheu, curé de Grauves – Philippot, curé de Grauves – Peutrot, curé de Cramant – Pierrejean Eugène – Dremont Henri – Pommois Alfred – Laurent Ernest – Guillaume – D'Hallouin – Franconnet – Henry

Le maître d'école était M. Lallement en 1886 et M. Petret en 1889.

"*Je me souviens d'un pélerinage qui eut lieu – je crois – en 1945, ou une statue représentant Notre-Dame de Lourdes tirée sur un chariot par des hommes arrivait à Cuis où elle séjourna une soirée. Elle fut ensuite conduite jusqu'à Avize. Elle devait regagner Boulogne sur Mer et, tout au long de la route, le chapelet fut récité pour que les prisonniers de guerre reviennent dans leurs familles.*"

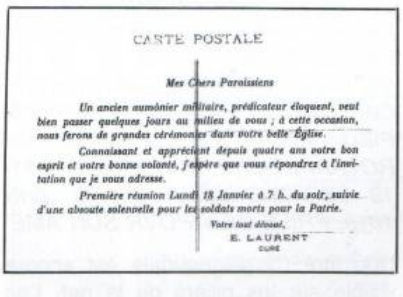
CARTE POSTALE

Mes Chers Paroissiens

Un ancien aumônier militaire, prédicateur éloquent, veut bien passer quelques jours au milieu de vous ; à cette occasion, nous ferons de grandes cérémonies dans votre belle Eglise.

Connaissant et appréciant depuis quatre ans votre bon esprit et votre bonne volonté, j'espère que vous répondrez à l'invitation que je vous adresse.

Première réunion Lundi 18 Janvier à 7 h. du soir, suivie d'une absoute solennelle pour les soldats morts pour la Patrie.

Votre tout dévoué,

E. LAURENT
CURÉ

Enterrement de M. Fallet en 1938 (?)

M. Fallet, libre-penseur, avait donné par testament une certain somme d'argent à la société de musique et à la société des sapeurs-pompiers sous réserve d'être transporté sur l'affût de la pompe à incendie jusqu'au cimetière ; la société de musique devait jouer des airs de danses, mazurkas et polkas tout au long du parcours et une valse au cimetière. Un vin d'honneur au champagne devait ensuite être servi chez Charles Guelard... Ce qui fut fait.

Auguste Bossoit a fait donation à la commune de sa maison sise rue Jean Mermoz et de différents terrains sous condition que sa tombe serait entretenue.

Grauves le 27 octobre 1902

Monseigneur,

Si je vous adresse aujourdhui ces quelques lignes, c'est pour faire part à votre Grandeur d'un bien triste évenement qui a dû avoir lieu dans la nuit de vendredi à samedi. Il s'agit du pillage et de la profanation de l'église de Cuis. Rien ne peut dépeindre l'effrayant spectacle qui a frappé ma vue lorsque je suis arrivé pour la célébration de la Sainte Messe : Le bouleversement de la sacristie en particulier était tel que toute la population accourue pour constater les dégats, demeurait vraiment consternée.

Cependant, Monseigneur, pour vous donner une idée de ce crime, voici les principaux détails qui vous en montreront la gravité.

Pour entrer dans l'église les malfaiteurs ont brisé deux vitres, et munis de passe-partout et d'autres instruments ils ont accompli leur ouvrage, sans crainte d'être inquiétés, vu l'isolement de la place.

La première chose que j'aperçois, c'est un tronc en fer entièrement scellé dans le mur, ne laissant aucune saillie et néanmoins défoncé pour n'y trouver pas un centime, la levée ayant été faite récemment.

Vient ensuite le maître autel. La porte du tabernacle est réduite en miettes. Les chandeliers jetés à terre et mis en morceaux dont quelques uns ont disparu, les vases et les fleurs renversés, les souches pliées en deux, en un mot rien n'a été épargné et le même tableau se retrouve aux deux autres autels de la Sainte-Vierge et de Saint Vincent. Une petite statue représentant l'Immaculée Conception placée dans une niche pourtant isolée a été décapitée d'un coup de marteau.

Nous voici maintenant à la sacristie dont la serrure a été forcée. Là, tout est volé ou détruit. Les tiroirs, les armoires fermées à clef ont été défoncées et tout le linge ou les ornements qu'ils renfermaient jetés pèle mêle et piétinés.

Des objets disparus voici les principaux :

Deux ciboires en argent.
Un magnifique ostensoir doré de grande valeur. Une custode. Deux chasubles rouges dont l'un en beau velours. La tenture du dais et quantité de linges, nappes, corporaux ou purificatoires.

De très riches chasubles ont été dépouillées de leurs galons et de leur croix, il n'en reste que la doublure.

Le Missel tout neuf et d'autres choses, aubes ou surplis ont été déchirés. Les burettes en argent pour les Saintes Huiles sont aplaties, oubliées probablement. Enfin le Crucifix suspendu dans la sacristie a été détaché et brisé.

Tels sont, Monseigneurs, les détails les plus importants que j'ai cru de mon devoir de vous faire connaître au plus tôt, et que je transmets en même temps à Monsieur le Doyen d'Avize. La seule consolation qui nous reste au milieu de ces ruines, c'est que le Saint Sacrement n'étant pas reservé, les criminels n'ont pas eu lieu d'aggraver leur profanation.

En terminant ce triste récit, Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lesquel, je suis, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

M. Drémont † curé de Grauves

L'ECOLE

L'intérêt que les communes vont porter, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, à l'école et à l'instruction des garçons et, surtout, des filles, se comprend d'autant mieux si l'on se réfère aux différents projets de lois émis à partir de la IIe République puis, sous le second Empire et, enfin, sous la IIIe République.

Le 30 juin 1848, Hyppolite Carnot, ministre de l'Instruction publique, présenta un projet de loi :

– Les écoles devaient être multipliées à raison d'une pour 300 habitants (au lieu de 500).

– La fréquentation scolaire devait être obligatoire sous peine de sanctions et l'école publique serait gratuite.

– Les comités de surveillance communal, d'arrondissement et de département subsistaient.

Ce projet ne vit jamais le jour...

En 1850, la loi dite "loi Falloux" précisait que :

– Les communes doivent entretenir une ou plusieurs écoles – sans précision du nombre d'habitants.

– Les communes de plus de 800 habitants doivent admettre les filles à l'école "si leurs ressources le leur permettent".

– La gratuité n'est accordée qu'aux indigents.

– Le maire et le curé assurent "la surveillance et la direction morale de l'enseignement primaire". Des délégués cantonaux sont également chargés de cette surveillance.

En 1869, l'état de l'instruction révèle que :

1/3 des conscrits ne savent pas lire

36 % des conjoints sont incapables de signer leur nom

1/5 des enfants ne fréquentent pas l'école et les autres la quittent trop tôt ou n'y vont qu'en hiver

Le ministre Victor Duruy offre des subventions du département et de l'État pour encourager les communes à ouvrir des écoles gratuites et encourage la création de "*Caisses des Écoles*" destinées à récompenser les élèves assidus et à secourir les élèves indigents.

Sous la IIIe République, le 28 mars 1882, le ministre Jules Ferry aborde la question de l'obligation scolaire et y joint la suppression de l'enseignement religieux. Il veut "*donner aux enfants une école qui se place en dehors et au-dessus de tous les arguments confessionnels, de toutes les confessions privées et de toutes les opinions de groupes*"

La loi fut votée et l'instruction primaire devint obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.

Cependant, si nous nous reportons au "Registre des délibérations de la commission scolaire de la commune de Cuis", il semble que cette obligation, bien que surveillée, n'était pas encore comprise par tous.

Séance du 6 janvier 1883 : L'an mil huit cent quatre vingt trois, le 6 janvier, les membres de la commission scolaire se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Roché Narcisse, maire.

Présents : MM. Roché Narcisse, Brisson Narcisse, Roché Bellony, Diart Pierre-Louis et Paul Rémy, notaire.

La séance ouverte, M. le Président soumet à l'examen de l'assemblée l'extrait du registre d'appel de l'école de Cuis qui lui a été remis par l'instituteur pour le mois de décembre 1882 et l'invite à délibérer sur les motifs d'absences invoqués par les parents des élèves portés sur la présente liste, comme ayant manqué plus de quatre demi-journées.

La commission scolaire, après avoir examiné le titre remis par l'instituteur, admet les excuses présentées par les pères et mères des enfants F. et G.

En ce qui concerne les enfants du sieur X : ce dernier, invité dans les formes ordinaires cejourd'hui pour donner les motifs qui ont donné lieu aux absences continues de l'école par ses enfants est présent.

M. le maire, président, fait au sieur X le rappel de la loi et lui explique les obligations qu'elle lui impose comme père de famille.

Le sieur X répond que c'est à la suite de faits personnels qu'il a dû retenir ses enfants de l'école, que du reste il leur donne l'instruction chez lui.

La commission, après diverses explications, considérant :

Que les griefs invoqués par le sieur X pour ne plus envoyer ses enfants à l'école sont sans fondement.

Que la déclaration d'instruire lui-même ses enfants n'est point non plus sérieuse, car le peu d'instruction qu'il possède et le temps qu'il est obligé de donner à son travail journalier l'en empêchent complètement.

Que l'on ne peut voir dans la persistance que met le sieur X à ne pas envoyer ses enfants à l'école, qu'un défi à l'administration.

Qu'il y a donc lieu de faire au sieur X l'application de l'article 13 de la loi du 28 mars 1882.

Ordonne l'inscription pendant quinze jours à la porte de la mairie, des noms, prénoms et qualités du sieur X, avec indication du fait relevé contre lui.

Fait et délibéré à Cuis les jours, mois et an susdits.

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

En 1853, on décide l'établissement d'un "*asile-ouvroir destiné à apporter une grande amélioration dans l'instruction des jeunes filles*". A cette époque un "asile" était un lieu où étaient admis des enfants de 2 à 6 ans et un "ouvroir" est un "*lieu où l'on se livre aux travaux de lingerie*".

En septembre 1853, *"la maison d'école sera agrandie et assainie, le carrelage sera élevé de manière à donner à la classe 4 m³ par élève. La remise à pompe sera jointe à la classe. On construira également des lieux d'aisance".*

En 1867 *"le grenier au-dessus de l'école, loué à M. Dumez, était surchargé de foin et de plus de cent douzaines d'avoine humide. Les solives ont été près de rompre et auraient écrasé plus de 65 enfants et l'instituteur, sans les étais qui ont été mis à la hâte".*

En cette même année la municipalité lance une enquête de commodo

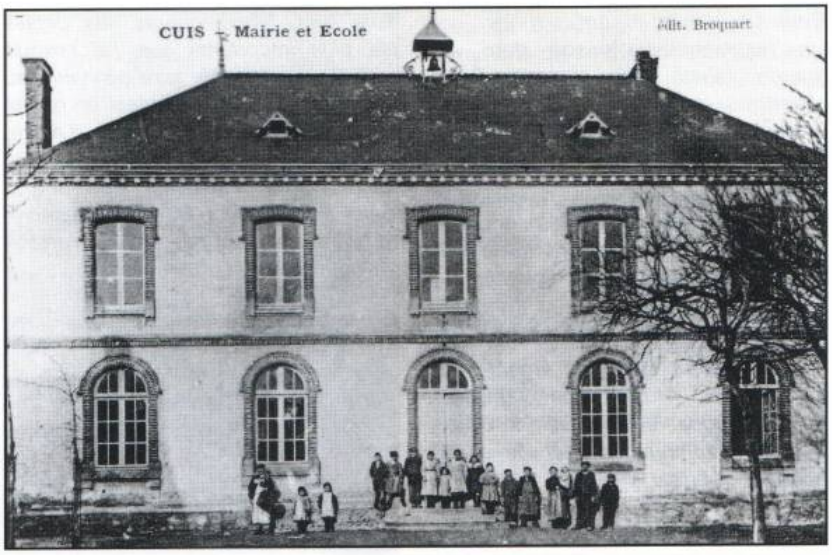

La mairie-école au début du siècle. Le garde-champêtre est à gauche

incommodo concernant le projet d'aliéner la maison commune et d'acquérir une maison à démolir dont l'emplacement servirait à la construction d'une nouvelle maison d'école.

Dans cette enquête, le sieur Bertrand Pierre-Louis, propriétaire à Cuis, déclare que "*depuis longtemps il a reconnu que le logement de l'instituteur est insuffisant, que la salle d'école est légalement insuffisante pour le nombre d'élèves qui la fréquentent*".

Le projet de construction sera accueilli "*avec joie par les habitants et fera le bonheur de la postérité*".

Ce projet n'est toutefois pas du goût de l'administration forestière :

Le 14 juin 1868, le maire expose au conseil municipal :

Que "depuis 4 ans l'autorité s'est constamment plainte de ce que le logement de l'instituteur lui était insuffisant et que la classe était trop petite et d'une insalubrité notoire".

Que l'autorité lui écrit "qu'elle se verrait dans la nécessité d'interdire l'école si le conseil municipal ne remédiait à cet état de choses".

Que la commune a acquis un bel emplacement et a été autorisée à aliéner sa maison école.

Que depuis le 1 avril, l'instituteur est logé et tient sa classe dans les bâtiments acquis mais dont la plus grande partie doit être démolie.

Que la dépense s'élèvera à 22 000 F.

Qu'une partie de l'emprunt pourrait être remboursé avec le produit des coupes en réserves des bois communaux. Seulement, ces dits-bois n'auront pas 30 ans, âge auquel on peut les exploiter, mais 25 ans !

L'inspecteur des forêts ne l'entend pas de cette oreille et répond "*qu'il appuierait cette demande de tout son pouvoir si le produit de la vente devait être affecté à la construction d'une route forestière ou à l'amélioration des bois, mais que, pour construire une maison d'école, il s'y opposerait et qu'on ne l'obtiendrait pas, attendu que ce serait* ***dépenser son argent inutilement***" *(!!!)*

Le conseil municipal de répartir "*que ce n'est certes pas à l'administration forestière qu'il doit rendre des comptes sur la gestion de ses finances... Il constate avec peine que ce sont les agents forestiers qui sont les guides de l'autorité supérieure*".

Et le compte-rendu du jour se termine, non sans ironie : "*Le conseil comprend que si le produit de ces coupes était destiné à la construction d'une route, d'un chemin de fer, l'autorisation, comme l'a dit M. l'inspecteur des forêts, serait bientôt accordée parce que ces constructions seraient susceptibles d'être utiles à l'administration forestières. Quel intérêt, en effet, peut-elle avoir dans une construction de maison d'école pour y accorder son bienveillant appui !*

Il est cependant bien reconnu par l'administration supérieure elle-même que la construction d'une maison d'école à Cuis n'est pas un vain et futile projet, et ce n'est que par une nécessité absolue que l'administration

Les élèves en 1907

Les écoliers en 1925

La classe en 1947

communale s'en occupe et s'en occupera énergiquement malgré les entraves qu'y mettra l'administration forestière".

Le projet de construction, présenté par Louis Collin, architecte à Epernay, est estimé pour un devis de 22 000 F. La moitié de l'achat du mobilier de l'instituteur est à la charge de l'État.

Le 29 avril 1869, le conseiller général du canton d'Avize, Chandon de Briallier, écrivait à l'inspecteur : "*Je suis informé que la maison d'école de Cuis est dans un tel état de vétusté que la vie de l'instituteur et des élèves y serait en danger*".

Le commissaire enquêteur donne son accord pour la nouvelle construction et précise que "*la magnifique cour sera convertie en jardin potager et en verger par l'instituteur, celui-ci pourra donner à ses élèves quelques leçons d'agriculture et d'horticulture dont l'enseignement doit être introduit dans les écoles, selon de récentes circulaires ministérielles*".

L'inspecteur d'Académie se déplace à Cuis et l'ancienne maison d'école est aliénée moyennant la somme de 3 500 F.

Le sol de la salle d'école prévu avec un plancher sera carrelé en pavés de Ludes. La voûte de la cave de l'instituteur sera construite avec les briques provenant de la démolition de la maison commune.

Le 1er mai 1870, les travaux sont en cours d'exécution et une subvention de 5 000 F est accordée à la commune.

En 1871, la commune contribue à la dépense de la construction pour une somme de 20 000 F. Vignard-Guichon, entrepreneur à Monthelon, présente sa facture pour l'exécution des murs de clôture de la maison commune. Elle s'élève à 435 F 75 c.

Le 2 juillet, le vente des matériaux provenant de la démolition de la maison commune comprend : charpente de la halle, 2 dés sous 2 poteaux, des briques dans un pilier et dans l'entablement de la halle, à démolir, des carreaux de terre des murs de la halle, à démolir et deux grandes portes.

Le 1er août 1872, du fait que pendant toute la durée des travaux, le logement de l'instituteur et l'école étaient "*dans un local insuffisant incommode et insalubre*", la municipalité émet un "*Mémoire des dommages et intérêts que la commune de Cuis croit devoir exiger pour le retard qu'elle éprouve de la jouissance de sa maison commune et d'école non encore achevée*".

Enfin, le 12 mai 1873, on rédige le procès-verbal de la réception définitive des travaux.

En mai 1880, "*l'enseignement de la gymnastique étant devenue obligatoire il serait urgent de construire un portique d'une valeur de 100 F environ*".

Le premier globe terrestre est acheté par la commune en 1881. La même année, elle demande une subvention pour l'achat d'une clochette et d'un clocheton.

Si en 1869, les cours d'adultes étaient gratuits, en 1882, les cours du soir ont lieu de 6 H à 8 H de novembre à février, pour 3 F par semaine. "*Le conseil municipal considère que ce cours est utile aux jeunes gens au point de vue moral et intellectuel*".

En mai 1883, à propos du certificat d'études "*le conseil municipal pense qu'il serait utile d'encourager les élèves à conquérir ce diplôme en accordant chaque année à titre de récompense, une prime à tout élève qui obtiendrait ce certificat*".

En 1892, la délégation cantonale d'Avize voudrait mettre un parquet sur bitume dans la classe mais, le conseil municipal précise que le carrelage n'est pas défectueux et que les enfants peuvent placer leurs pieds sur des traverses fixées aux tables et situées à 10 cm environ du sol.

En mai 92, le conseil vote à l'instituteur, M. Petit, un supplément de 200 F pour "*le récompenser du zèle qu'il apporte dans la direction de sa classe*".

En juin, l'inspection académique fait connaître, dans un rapport, que "*les cabinets d'aisances de l'école de Cuis sont tout-à-fait insuffisants et se trouvent à 5 ou 6 mètres des fenêtres de la salle de classe et qu'il y aurait lieu d'en établir d'autres à une distance convenable de cette salle, dans l'intérêt de la salubrité*".

La bibliothèque de l'école publique compte, en 1894, 364 volumes placés dans une armoire convenable. Les prêts faits en 1893 aux élèves et aux familles ont atteint le chiffre de 213.

Quelques épidémies ont nécessité la fermeture de l'école. Ces décisions furent prises par le médecin inspecteur de l'administration communale et hospitalière :

27 juin 1883 – Angine et rougeole

9 janvier 1890 – Influenza (épidémie de grippe)

5 avril 1897 – Rougeole

CONSTRUCTION D'UN SECOND BÂTIMENT, L'ÉCOLE DE FILLES

Le 28 décembre 1881, le conseil prévoit l'établissement d'une école de filles selon la législation en cours puisque la commune a plus de 400 âmes et qu'il y a, en cette même année, 75 élèves féminines.

Plusieurs possibilités s'offrent pour cette réalisation : construire un bâtiment scolaire, transformer l'école actuelle pour l'aménager en 2 classes, prendre une maison à loyer – Mais, il n'y a pas de maison à prendre en loyer.., ajouter une aile au bâtiment existant, construire sur le vaste terrain communal situé derrière l'école...

En 1883, M. Gillet, architecte à Châlons-sur-Marne, est chargé de dresser les plans et d'établir le devis pour une école de fille. Le projet sera approuvé par le conseil municipal.

La loi Jules Ferry de 1880 prévoit que chaque département se doit d'ouvrir une École Normale pour la formation d'enseignantes.

Le 14 janvier 1894, le Préfet écrit qu'il est d'avis que la direction de l'école mixte soit confiée à une institutrice. Mais, le conseil municipal considère que l'importance de l'école – 60 élèves environ – "*ne permet pas d'en confier la direction à une institutrice*" (!!!). En revanche, il accorde un crédit de 80 F pour rémunérer la directrice des travaux de couture.

En 1899, les leçons de travaux à l'aiguille sont donnés à 35 jeunes filles, à raison de 0,50 F par élève.

Le 11 juillet 1912, soit près de trente ans après la première délibération, a lieu la réception des travaux de l'école de filles et de ses dépendances : classe, gymnase, privés, préaux, clôtures et cour.

LA GARDERIE

Le 7 mars 1875, le conseil municipal décide de créer une garderie pour enfants des deux sexes de 3 à 5 ans. Elle sera dirigée par la femme de l'instituteur, dans un local séparé de l'école communale. Un certain nombre d'enfants pauvres pourront y être admis gratuitement. La liste en sera présentée par M. le maire ou M. le curé.

Nous avons retrouvé les noms de certaines directrices de la garderie :

1887 – Adelphine Chausson née Pierre
4 mars 1888 – Julia Marie Lallemant
19 février 1894 – Mme Lecruy née Evrard Adelina (salaire : 400 F/an)
17 janvier 1895 – Mme Vve Bécet
15 juin 1895 – Mme Vve Esther Laplaine
15 novembre 1895 – Mme Petit
17 novembre 1904 – Mme Joséphine Martinet
1 janvier 1908 – Mme Julienne Bourot
13 septembre 1909 – Mme Vve Drouot
24 janvier 1914 – Mlle Emilienne Drouot
15 mars 1919 – Mme Vve Meunier née Camille Dreux
5 septembre 1926 – Mme Alice Gué
21 mars 1940 – Mme Lucie Dumez
13 mars 1942 – Mme Geneviève Masson
28 février 1949 – Mme Lucette Lesage

GARDERIE ENFANTINE

REGLEMENT

Les enfants sont admis de 2 à 5 ans, sans qu'aucune indemnité ne soit exigible des parents.

Ils seront également l'objet de la sollicitude de la préposée qui les disciplinera avec tout le tact et la douceur que réclame leur jeune âge, les tenant soigneusement à l'abri par les mauvais temps et leur faisant faire quelques petites promenades chaque fois que la température le permet.

Les heures de la garderie sont ainsi fixées pour tous les jours (dimanches et fêtes exceptés).

De 8 H à 11 H 1/2 et de 1 H à 5 H pour les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars et avril.

De 7 H à 11 H 1/2 et de 1 H à 6 H pour les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.

Un jour de congé : le premier jeudi de chaque mois.

Les vacances de Pâques auront lieu en même temps que celle des écoles.

5 septembre 1926

On notera que les horaires varient selon les saisons, ce qui peut permettre aux mères d'aller aux champs et aux vignes pour leur ouvrage.

Coût de l'instruction

Jusqu'à la loi Jules Ferry, l'école n'était ni laïque, ni obligatoire, ni gratuite. Le conseil municipal fixait le taux de la rétribution scolaire. Voici quelques tarifs pratiqués à Cuis :

Année 1850
- Pour ceux qui apprennent à lire : 75 centimes/mois
- Pour les élèves qui reçoivent une instruction plus étendue : 1 F/mois

Les enfants vers 1927

L'école de Cuis en 1930

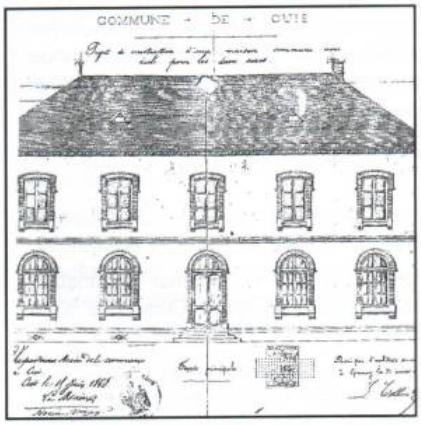

Projet de construction de la mairie-école de 1868

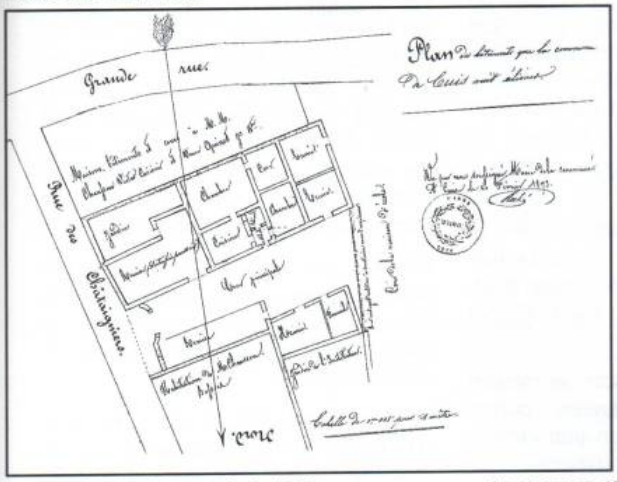

Plan d'aliénation d'un terrain de 1873

La classe en 1938

- Pour les enfants à l'alphabet : 60 cent./mois

Traitement de l'instituteur pour l'année 1850, 400 F. et pour l'année 1853, 750 F.

Année 1867
- 8 ou 10 élèves désignés par la commune doivent être enseignés gratuitement

Année 1870
Les enfants de moins de 7 ans paient 80 cent./mois
Les plus de 7 ans paient 1,25 F/mois

"*toutefois, les pères de familles auront la faculté de contracter un abonnement annuel fixé à 7,80 F/an et par élève et qui sera exigible pour l'année entière. Il sera payable par mois et par douzième*"

Les instituteurs

Voici une liste nominative des instituteurs ayant exercé à Cuis. Elle n'est toutefois pas exhaustive

1770 – Nicolas Bolliot (ou Holliot). Le document le plus ancien que nous ayons retrouvé – en parfait état – est son missel car, à cette époque, l'Église n'était pas séparée de l'État et l'instituteur dispensait l'enseignement religieux.
1851 – Jean Nicolas Païard. Bossu, il finit indigent...
1852 – Athanase Philippe Benoît, venu de Férebrianges. En mai 1860, le conseil municipal donne un avis favorable pour que son fils Paulin Octave soit admis comme élève boursier dans un des lycée de l'Empire.
1864 – (Jusqu'au 15 août) Jean Charles Lambotin-Doué. Il avait moins de cinq années d'exercice et touchait 600 F/an. Son état de santé ne lui a pas permis d'enseigner longtemps.
1864 – Pierre Louis Frapart. Il avait 17 années d'exercice et touchait 700 F/an.
1872 – Jozime Carquet.
1876 – M. Duglin. Il donnait, de plus, des cours d'adultes, en hiver.
1889 – M. Petret.
1893 – Félix Elphège Petit.
1906 – Gaston Martinet.
1908 – M. et Mme Trouslard. Georges Trouslard a été tué aux Eparges en 1916. Il avait un fils, André. C'est le maire, M. Vallois, qui est allé prévenir sa femme, en classe. Elle a renvoyé ses élèves pour la journée mais a repris son travail dès le lendemain.
Mlle Brochard a, par la suite, remplacé G. Trouslard.
1919 – M. et Mme Bagnost.
1929 – M. et Mme Dardoise.
1936-1954 – M. et Mme Grégoire.

En 1945, M. Grégoire fut rappelé pour une période militaire. Son remplacement fut effectué par Mlle Rasselet puis par M. Durocher – qui venait chaque jour de Boursault, à vélo !

Fréquentation de l'école dans le temps

année	garçons	filles	total	notes
1867			+ 60	
1869			84	pour 429 habitants
1883	33	22	55	
1884	31	28	59	
1885	25	29	54	
1886	30	29	59	
1887	32	34	66	
1889	25	38	53	
1891	20	30	50	
1896	22	23	45	
1906			74	pour 515 habitants

L'école et les guerres

Durant la guerre 1914-1918, l'école se tenait chez Bollinger car la maison d'école et la mairie servaient d'hôpital pour les blessés. Geneviève L. y déchirait de vieux chiffons pour en faire de la "charpie" qui remplaçait le coton hydrophile pour les pansements.

En 1939, de nombreux régiments français stationnèrent dans l'école. En fin 39, un régiment normand y avait installé ses bureaux. Il y faisait un tapage infernal !

L'hiver 1940 fut très froid et il n'y avait plus, pour se chauffer, que du bois de sapin vert qui brûlait très mal. Son mari étant au front, l'institutrice, Mme Grégoire, a repris "les grands" et les a installés dans sa salle à manger pour y avoir moins froid.

Passaient aussi beaucoup de soldats du train. Tous les jours, on entendait le canon gronder. La ville d'Epernay reçut l'ordre d'évacuer. Dans la nuit du 11 juin, cela devint intenable. Il fallut quitter l'école au petit matin. C'était l'exode...

Deux mois après, au retour, la maison et l'école, restées toutes portes ouvertes, étaient dans un état lamentable : Tout était bouleversé, les meubles déplacés ou manquants et les armoires vides... La cuisinière n'avait plus de "ronds" et le tuyau avait été percé pour y adapter une seconde cuisinière car la cuisine avait été transformée en cantine. Heureusement, la carillon avait été recueilli par M. Dumez. Les soldats avaient pris les costumes civils pour avoir plus de chance de s'évader et avaient laissé leurs vêtements militaires...

Mme Grégoire reprit la "grande classe" et une suppléante, les "petits". On se souvient encore de Mlle Suzanne Simon, originaire de Saône et Loire, qui nous apprenait des chansons en "roulant les R", un accent que nous reprenions avec ardeur dans la chanson : "D'où viens-tu, blanche laine, toute en légers flocons ? J'arrrrrrive de la plaine où brrrrroutent les moutons" !...

La bibliothèque de l'école avait été vidée et les livres déchirés et jetés, pêle-mêle, dans la "salle de gymnastique".

Le 20 février, M. Grégoire, libéré, rentra à Cuis. Après quelques jours de repos, il reprit sa classe ainsi que le secrétariat de mairie. Un fils Grelet fut reçu au Certificat d'Etudes et M. Grelet offrit un excellent repas aux instituteurs. Un repas auquel ils n'étaient plus habitués.

Les notes ci-dessus sont tirées du journal de M. Clamandieu, père de l'institutrice, Mme Grégoire.

Entre les années 1942 et 1944, les écoles manquaient totalement de fournitures : ni livres, ni cahiers, ni ardoises, ni encre... Il y avait des leçons orales le matin et, à la grande joie des enfants, quant il faisait beau, on faisait des promenades aux Patis, le plus souvent vers la Grande Auge.

Les enseignants devaient faire ramasser les doryphores à leurs élèves. C'était la seule façon de protéger les pommes de terre puisqu'on ne trouvait pas de produits de traitement. On brûlait ensuite ces doryphores, ou on les écrasait, ou encore on les donnait à manger aux poules – ce qui n'était peut-être pas la nourriture idéale...

Il faisait très chaud ces été-là et on emportait de petites bouteilles de "Coco", une poudre jaune qu'on diluait dans l'eau, et qui donnait une boisson désaltérante.

Un jour aussi, les enseignants reçurent l'ordre de faire récolter les "cynorhodons". Qu'est-ce que c'est ? Mais, des "gratte-cul" voyons ! Tout le monde sait ça ! Mais ils n'eurent pas à le faire, la guerre s'achevant. Ils n'ont d'ailleurs jamais su à quoi aurait servi cette récolte...

Lorsque Jacky L. évoque ses souvenirs de cette période, il raconte :

"*En 40-46, Mme Grégoire était mon institutrice. Je ne me souviens plus de ses méthodes pédagogiques mais je sais que c'est elle qui m'a fait faire mes premiers pas : première écriture, première lecture, première leçon de chant autour de l'harmonium.*

Il y avait plusieurs niveaux dans cette classe. Nous étions contents, chaque année, de changer de rangée. Nous nous approchions de la classe des "grands" !

C'est aussi dans cette classe que se trouvait la bibliothèque. Que d'émotions avec les premiers "Jules Verne"...

La cour était séparée par une grille : un côté filles, un côté garçons. Dans un coin du préau trônait le tas de bois, ce bois que nous transportions près du poêle.

Dans un coin, le garage où stationnait "la traction", celle qui, plus tard, devait nous emmener au Certificat d'Etudes à Avize : Le premier voyage en voiture depuis longtemps ! Cette "traction" était noire avec des roues jaunes...

On faisait des glissades, l'hiver. On jouait aux billes : le triangle, le pot,... On jouait au "Tour de France", au mouchoir, au béret. Et puis, bien sûr, il y avait les bagarres, de temps en temps, vite arrêtées par M. Grégoire.

Le fait de rentrer dans la "grande classe" nous impressionnait et nous donnait de l'importance. On venait de la classe des petits et on se trouvait en contact avec de beaucoup plus grands... Contrairement à la "petite classe", la rangée des petits était à gauche et nous devions progresser vers les rangées de droite pour arriver à l'année du Certificat.

M. Grégoire, très bon instituteur, était très près des parents, mais restait très sévère avec les élèves. Il est vrai que nous n'étions pas faciles du tout ! Il m'a reconduit plusieurs fois à la maison, après les cours !... et je n'étais pas le seul...

La rentrée en classe était matérialisée par une cloche, actionnée depuis le couloir du rez-de-chaussée par un élève de la grande classe désigné à la semaine. C'était une grande joie pour nous. La cloche appelait les enfants à neuf heures moins dix et à deux heures moins dix (mais sonnée cette fois par l'instituteur) et les sonneries de neuf heures et de deux heures signifiaient la rentrée dans les classes.

De temps en temps, on "montait aux bois" pour nos premières leçons de botanique..."

Nos jeux d'enfants

L'hiver nous faisions des glissades et il y avait un endroit précis où chacun devait attendre son tour pour glisser. On faisait aussi d'interminables parties de boules de neige et de gros bonshommes qui trônaient longtemps au milieu de la cour, coiffés du traditionnel béret "emprunté" à un garçon.

Les garçons jouaient à saute-mouton, aux billes, pot, triangle et ligne, au "mainglet", jeu de toupie avec fouet, au béret et au mouchoir.

Les filles faisaient plutôt des rondes en chantant "Au ptit bois charmant", "La petite boîteuse", "Ah mon beau château", "La ptit'hirondelle", "Passez pompons, les macarons", "Le fermier prend sa femme" ou "Enfilons les aiguilles de bois". Quand il pleuvait, elles pouvaient jouer "Aux horloges" et "Aux couleurs" dans le couloir de la grande classe.

On jouait aussi "Aux quatre coins" et "Au furet"...

Quelques anecdotes

M. et Mme Grégoire sont arrivés à Cuis le 1er septembre 1936 au soir. Au cours de l'hiver qui suivit, 600 F furent volés dans la classe de M. Grégoire. Cet argent appartenait à la Caisse des Écoles et était destiné aux voyages scolaires. L'instituteur dût organiser une fête qui permit de récupérer l'équivalent de la somme volée...

Le voyage scolaire de 1937 nous conduisit à Gérardmer avec arrêt à Domrémy et Nancy.

Lorsque M. et Mme Grégoire sont revenus de l'exode, ils ont trouvé une armoire pleine... de martinets ! Les lanières servirent à faire des lacets de chaussures et quelques martinets gardèrent... leur usage premier !!!

Claudine D. n'avait pas toujours grande envie d'aller à l'école. Un jour, à 2 heures, sa mère l'y a emmenée en la poursuivant avec une rame à haricots ! Le jour de son mariage, dans la salle de la mairie, Claudine eut la surprise d'y voir trôner... une rame à haricot enrubannée d'un gros nœud rose ! C'était le cadeau souvenir de son instituteur – secrétaire de mairie !

La mairie et l'école

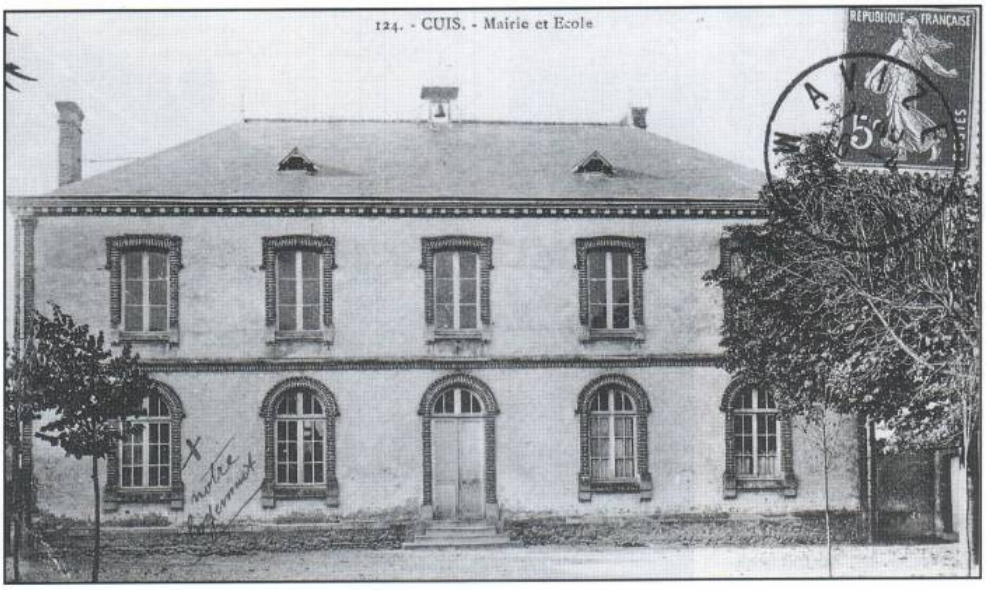

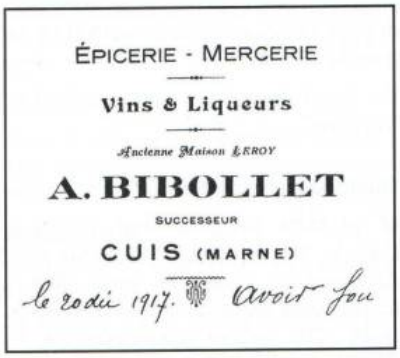

Le Café-Epicier

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, plusieurs cafés s'étaient installés au village. Ils faisaient conjointement commerce d'épicerie et mercerie. On pouvait y acheter de multiples produits, y compris des fournitures scolaires, des ustensiles de ménage, du pétrole, etc...

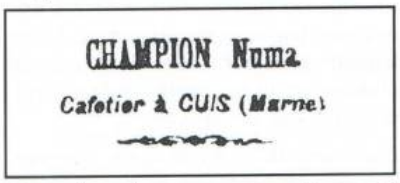

Entre les deux guerres, il restait encore deux café-épiceries. Le premier, tenu par Gustave Bourmault, devenait chaque dimanche un "salon de barbier-coiffeur".

"*On y achetait le vinaigre tiré d'un tonneau. Il fallait apporter sa bouteille vide. Il en allait de même pour le vin. Quant au sucre, à la farine et au café, ils étaient entreposés dans de grands tiroirs où le commerçant plongeait une sorte de petite pelle pour nous servir.*

Les enfants admiraient les bonbons multicolores enfermés dans de grands bocaux de verre posés sur le comptoir. Ces bonbons s'achetaient à la pièce. N'étant pas emballés, ils collaient dans le fond des poches et, quelquefois, on mangeait une fourmi avec !" (Témoignage oral).

L'autre café, "*Chez Guélard*", se trouvait près de l'arrêt des cars conduisant les voyageurs à Epernay.

Ces deux cafés possédaient un billard sur lesquels on jouait "au bouchon".

Plus tard, l'unique épicerie-dépôt-de-pain du village sera à l'enseigne "*Goulet-Turpin*" avant de disparaître à son tour.

De même que pour les tavernes qui les avaient précédés, les municipalités durent très rapidement édicter des arrêtés pour limiter la fréquentation des cafés et assurer la tranquillité publique.

Le "Café du Centre"

Arrêté du 10 mai 1872

"Il est enjoint à toutes personnes de se retirer des cabarets, cafés,... aux heures fixées pour la fermeture de ces établissements sans qu'il soit besoin de les y contraindre ou même de les avertir."

Arrêté du 6 août 1898

"Il est défendu aux aubergistes, cabaretiers, maîtres de billards et limonadiers de donner à boire aux habitants de la commune et même aux étrangers non logés chez eux et de laisser jouer après 9 heures du soir depuis le 1 octobre jusqu'au 31 mars et après 10 heures du soir depuis le 1 avril jusqu'au 30 septembre. La contravention à cette défense atteindra aussi bien les cabaretiers et maîtres de billards que ceux trouvés buvant et jouant chez eux."

Les "Ets Lépine frères" dans la Grande Rue vers 1910

Le "Café du Centre" en 1908

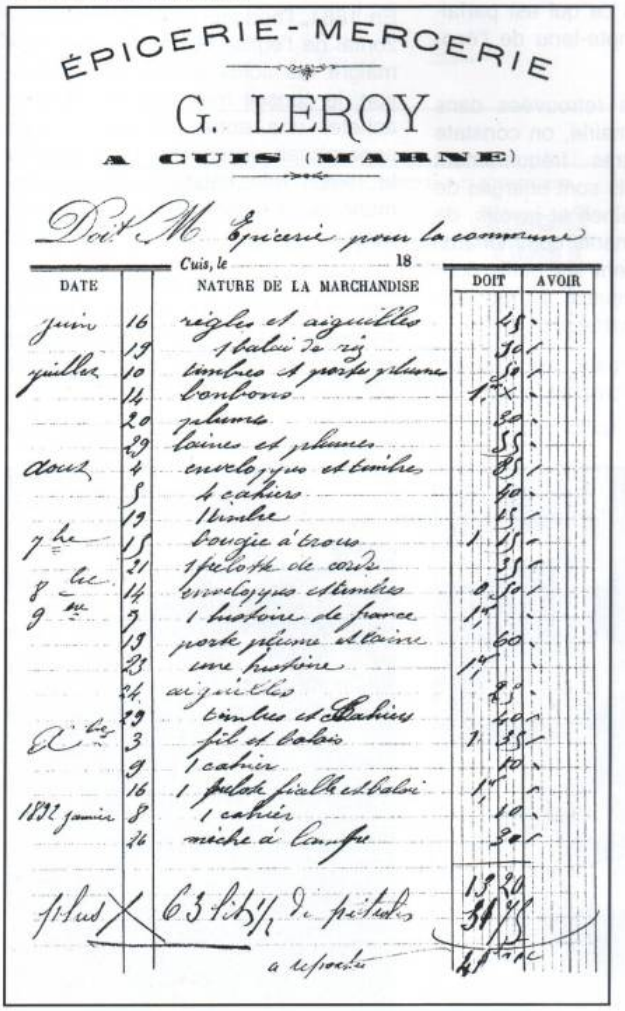

ÉPICERIE-MERCERIE

G. LEROY

A CUIS (MARNE)

Doit M. Épicerie pour la commune

Cuis, le 18

DATE		NATURE DE LA MARCHANDISE	DOIT	AVOIR
juin	16	règles et aiguilles	45	
	19	1 balai de riz	30	
juillet	10	timbres et porte plume	50	
	14	bonbons	1f x	
	20	plumes	30	
	29	laines et plumes	55	
aout	4	enveloppes et timbres	85	
	5	4 cahiers	40	
	19	1 timbre	15	
7bre	15	bougie à trous	1 15	
	21	1 pelotte de corde	35	
8bre	14	enveloppes et timbres	0 50	
9bre	7	1 histoire de france	1f	
	19	porte plume et laine	60	
	23	une histoire	1f	
	24	aiguilles	25	
	29	timbres et cahiers	40	
Xbre	3	fil et balais	1 35	
	9	1 cahier	10	
	16	1 pelote ficelle et balai	1f	
1892 janvier	8	1 cahier	10	
	26	mèche à lampe	30	
			13 20	
plus		63 lit 1/2 de pétrole	31 75	
		a reporter	45	

Le "Café du Centre" et les "Ets Lépine & Cie"

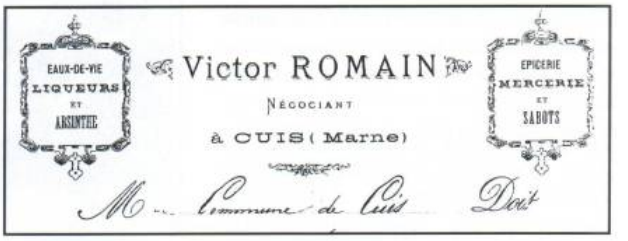

Les ambulants

De nombreux marchands ambulants proposaient leur marchandise dans les rues du village. S'ils stationnaient pour commercer, ils devaient payer un droit de place.

Législation du 4 août 1899
Les marchands détaillants ou commerçants quels qu'ils soient, qui exercent leur métier dans les rues ou sur la place du village de Cuis devront verser 0,10 F pour le stationnement et 0,10 F par mètre carré occupé."

En 1936, la taxe était établie comme suit :

1 F par semaine pour une bicyclette,
2 F pour une voiture,
5 F pour les forains – sauf le jour et le lendemain de la fête patronale.

Les boulangers en étaient dispensés. Pour situer une échelle de valeur, en 1920, le kilo de pain valait 1,30 F.

En 1939, des marchands ambulants faisaient encore des tournées avec des voitures fermées tirées par des chevaux.

Le "*Caïffa*" passait régulièrement avec un triporteur. Il vendait de l'épicerie, des ustensiles de ménage et les billets de la "Loterie Nationale".

Le jeudi et le dimanche, passaient les marchands de peaux de lapin. Ils faisaient leurs tournées en bicyclette munies d'un grand porte-bagage ou tirant une remorque. Ils faisaient la joie des enfants qui les suivaient en criant "*Peaux d'lapin ! Peaux !*" et leur échangeaient les peaux des lapins abattus contre quelques pièces de monnaie.

Des artisans ambulants proposaient aussi régulièrement leurs services. Les repasseurs de couteaux venaient plusieurs fois dans l'année, tandis que les rétameurs ne passaient qu'une fois.

"*Grand branle-bas sur la place : les rétameurs arrivent. Ce sont des Auvergnats. Ils finissent leur tournée d'automne car ils veulent rentrer chez eux avant l'hiver.*

Bien qu'ils ne soient pas très nombreux, ils occupent une bonne partie de la place du village. Ils sont aussi noirs que les marmites où ils font fondre l'étain.

Les ménagères arrivent bientôt, qui avec une vieille casserole, qui avec cuillères et fourchettes, qui avec un plat. Tout ces objets en fer vont retrouver un air de jeunesse après trempage dans la marmite posée sur un trois-pieds et chauffée au bois et d'où ils ressortiront comme neufs et tout brillants.

Pendant quelques jours c'est un va et vient continu sur la place. Puis, les clients se raréfient. Les chaudronniers éteignent le feu, rangent leur fourniment dans une vielle voiture tirée par un vieux cheval et repartent.

La place retrouve son calme mais les traces noires de suie marqueront encore longtemps l'emplacement des rétameurs..." (Témoignage oral).

Les artisans villageois

L'essentiel de la population travaille aux champs ou dans les vignes, mais jusqu'au début du XXe siècle plusieurs artisans sont installés dans le village.

En 1886, on recense 1 carrier, 2 forgerons, 2 bourreliers-selliers, 1 charron, 3 maçons, 3 lingères-couturières et 1 horloger. Tous ces artisans sont en rapport avec le bâtiment, l'agriculture et la viticulture ce qui est parfaitement logique compte-tenu de l'économie locale.

Grâce aux factures retrouvées dans les archives de la mairie, on constate qu'ils travaillent très fréquemment pour la commune. Ils sont chargés de l'entretien des fontaines et lavoirs, de l'église et des bâtiments communaux. Ils forgent et réparent les outils pour les employés municipaux. Ils transportent et livrent les matériaux.

Leur activité principale est souvent élargie. Ainsi le maréchal-ferrant est serrurier, taillandier et vend également du charbon.

"Maison Germain Poittevin"

Les artisans les plus nombreux sont les "maîtres de forge", les maçons et les charrons-menuisiers mais, selon les années, on rencontre : couvreur, peintre en bâtiment, bourrelier-sellier-matelassier, carrier, cordonnier, couturière, transporteur et même horloger.

En 1884, l'horloge à mécanisme horizontal de l'église ne fonctionnant plus malgré les soins de Casimir Chausson, le conseil municipal décida d'en acheter une autre car une horloge apparaissait nécessaire pour rythmer le temps des habitants de la commune, qu'ils soient agriculteurs ou viticulteurs.

"*La-dite horloge, garantie 5 ans, sonnera l'heure et la demie, répétera l'heure et marchera 8 jours sans être remontée*" (Extrait des Archives départementales).

Le mécanicien

Le maréchal-ferrand

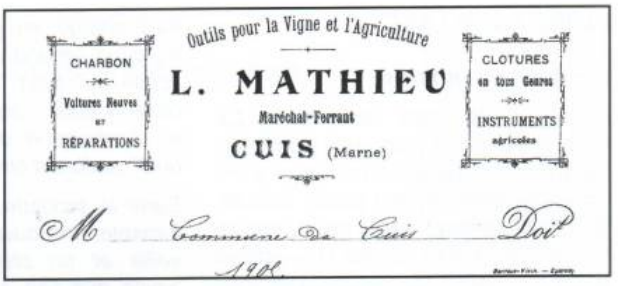

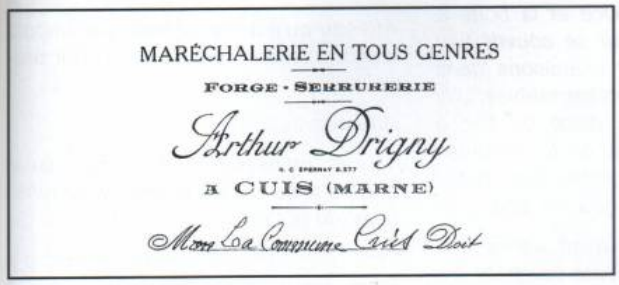

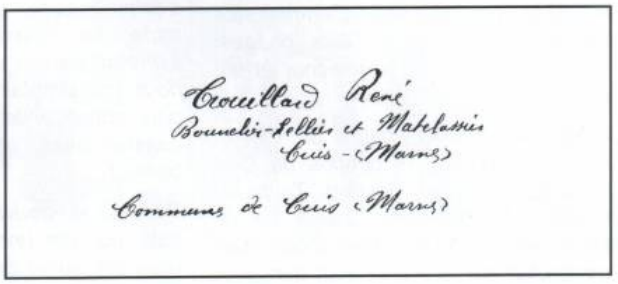

Ouvriers et petits métiers

Indépendamment des agriculteurs, vignerons et artisans, les anciennes listes nominatives révèlent de nombreux métiers exercés, autrefois, dans notre village. Parfois un même individu pouvait cumuler plusieurs activités. En voici quelques-uns qui, pour beaucoup, ont aujourd'hui disparu : vannier, berger, blanchisseuse, laitier, garde particulier, marchand rouennier, négociant, cantonnier, jardinier, tonnelier, tailleur de pierres, loueur d'alambic, coiffeur, marcaire (domestique préposé aux soins de la marcairie, chaudière où l'on fait du fromage cuit) et ... rentier !

Le paiement en nature

Durant des siècles ce mode de transaction fut couramment pratiqué car la masse monétaire restait relativement faible et peu de personnes disposaient de "liquidités" suffisantes pour régler tous les biens de consommation, services ou impôts.

Le "*Registre des prestations en nature*" de 1836 montre comment le peuple pouvait s'acquitter de ses impôts en payant "en nature" : en suivant ce tarif :

1 jour d'homme	1,50 F
1 jour de bœuf	2,00 F
1 jour de mulet	1,50 F
1 jour d'âne	1,00 F
1 jour de voiture	1,00 F

Cette pratique d'échange de services n'était pas uniquement réservée au règlement des taxes mais avait également cours entre particuliers. Ce qui produisait parfois des enchevêtrements difficilement concevables de nos jours d'autant que ces transactions ne faisaient l'objet d'aucun contrat et restaient des engagements sur parole. Ainsi, il arrivait parfois qu'une personne règle en nature la dette d'un voisin momentanément empêché, lequel devait "rendre" le service à moins que trop vieux ou malade, il ne transmette cette "charge" à l'un de ses enfants...

LA VIE AU VILLAGE

Une journée ordinaire

Le coq chantait très tôt le matin. La maison s'éveillait. Les jours sombres, on allumait la lampe à pétrole, il y en avait une dans chaque pièce. Ensuite on allait chercher l'eau pour faire la toilette. Cette eau, on ne la gaspillait pas car il fallait la prendre à la fontaine ou au lavoir et, souvent, dans la journée, on devait y retourner pour les besoins ménagers ou la cuisine.

Cette eau, on la chauffait après avoir rempli la caisse de bois qui alimentait la cuisinière ou la cheminée ainsi que le four. Dans celui-ci on faisait cuire le pain du ménage pour la semaine.

Puis venait la distribution de grains à toute la volatile, du foin aux chevaux et autres animaux, de la potée aux porcs, de l'herbe aux lapins ainsi que la traite des vaches. L'emploi du temps était chargé ! Dans chaque foyer, il y avait une basse-cour et un clapier.

Après cela venait l'heure du déjeuner : des œufs frits pondus du jour avec des tranches de lard. Toute la famille se rassemblait autour de la table. Bien manger et être solide était de rigueur car le travail était dur.

Puis chacun partait à son labeur sans perdre de temps car la route était souvent longue et on devait s'y rendre à pieds, la musette sur le dos, en emportant parfois un repas.

Pendant ce temps, si elle n'était pas indispensable aux travaux des champs ou de la vigne, la femme faisait son raccomodage. Nos mères et nos grands-mères étaient très adroites et savaient tricoter, crocheter, coudre à merveille. Sans parler des broderies qu'elles effectuaient le soir à la veillée. Chaque jeune fille en âge de se marier préparait son trousseau. (Témoignage oral).

Quand le temps était trop mauvais pour travailler dehors, les femmes faisaient la lessive.

Une séance de lessive.

A l'aide d'une brouette, on faisait un premier voyage pour apporter au lavoir du papier, du sarment et du bois.

Il y avait plusieurs lavoirs communaux et chaque famille choisissait le sien.

Arrivé sur place, on remplissait la chaudière d'eau (environ 50 litres) et on allumait le feu. Lorsque celui-ci était chargé en gros bois, nous faisions un second voyage avec la lessiveuse qui avait "bouillu" sur la cuisinière à bois – sans oublier d'enlever le champignon de couleuse qui risquait parfois d'être perdu !

Dans la brouette, avec la lessiveuse fumante, on trouvait un savon de Marseille et un chiffon pour poser le savon que l'on plaçait ensuite sur le rebord du bac à laver, les brosses, une dure et une douce et la boîte à laver. L'hiver, il fallait se couvrir très fort. Chaussettes et chaussons dans les sabots étaient indispensables. J'ai même vu casser la glace du bac à rincer. Le linge rincé, on le remontait de suite à la maison par petits paquets pour éviter qu'il ne gèle.

Certains jours il y avait six à huit laveuses dans le même lavoir et les bavardages allaient bon train. Ici s'échangeaient et se propageaient toutes les nouvelles du village. On s'arrêtait parfois pour écouter le tambour qui circulait dans la commune pour annoncer les nouvelles, puis les commentaires reprenaient de plus belle...!

Parfois on trouvait le bac à rincer sale, ou bien une personne lavait du linge qui aurait déjà du être lavé une première fois à la maison, ou bien la place réservée était déjà occupée. Certaines personnes n'apportaient pas ou trop peu de bois, parfois aussi le savon tombait à l'eau pendant l'absence de la laveuse car, lorsque la séance était trop longue ou qu'il faisait trop froid, les femmes rentraient chez elles, un petit moment... (Témoignage oral).

De nombreux arrêtés municipaux témoignent des problèmes rencontrés dans les lavoirs communaux et les points d'eau.

Arrêté du 5 avril 1884
Art. 1 : Il est interdit de placer des pierres ou des objets sur les boutons des bornes fontaines pour en assurer l'écoulement de l'eau, de lier ce même bouton au moyen de cordes, fil de fer, etc... dans le même but.

Art. 2 : Il est interdit de rincer dans les bacs des torchons ayant servi au nettoyage des parquets, des balais, des souliers, sabots et autres objets susceptibles d'apporter dans les dits bacs, des ordures, de la terre, etc... ce qui en exige le nettoyage fréquent et occasionne une consommation d'eau considérable au grand préjudice d'une partie des habitants.

Arrêté du 4 juillet 1919
Il est interdit de prendre de l'eau aux fontaines pour un autre usage que les usages domestiques proprement dits. Il est également défendu d'appuyer sur le bouton de la fontaine avec autre chose que les mains.

Arrêté de 1932
Attendu qu'il importe beaucoup pour la salubrité publique que l'eau des lavoirs soit propre et saine.

Attendu qu'il a été signalé que depuis quelque temps, des abus se sont produits.

Arrêtons :

1) Les ménagères ne devront laver que du linge qui ne puisse contaminer l'eau du lavoir.

2) Il est particulièrement interdit d'y laver des sacs d'engrais.

Arrêté de 1934
Il est absolument interdit d'arroser les jardins ou de sulfater les vignes avec l'eau potable des fontaines ou l'eau propre des lavoirs.

Les bacs des lavoirs ne pourront être vidés que par le garde-champêtre. Les lavoirs seront fermés pendant tout le temps que les bacs mettront à se remplir.

Les rues du village

Les rues étaient animées par le passage de marchands et artisans ambulants et par les attelages des chevaux des fermes et des vignobles qui partaient ou rentraient du travail.

Le village n'était pas toujours bien entretenu. Il était difficile de le rendre propre avec les chevaux, les vaches, les moutons et les chiens qui y circulaient.

Le conseil municipal dût prendre plusieurs arrêtés pour tenter d'y remédier et les incidents durent être fréquents.

Arrêté du 12 avril 1873
Les rues, ruelles et impasses donnant accès aux habitations devront être nettoyées du 1 au 7 de chaque mois et en outre la veille de la fête de Pâques et de celle de l'Ascension. Ce nettoyage comprendra le balayage et l'enlèvement de ce qu'il aura produit. L'herbe sera arrachée ou au moins coupée à la racine deux fois par an.

Il est défendu de mettre sans autorisation préalable des pierres d'accotement pour protéger les murs riverains de la voie publique.

La Grande Rue en 1907

Il est défendu de déposer sans une nécessité absolue des meubles, tonneaux et autres objets, d'y faire aucun dépôt de fumier, d'y jeter des débris de bouteilles, de poteries, de faïences, de verres cassés et autres objets de nature à blesser les hommes et les animaux.

Tous jeux susceptibles de gêner la circulation et d'occasionner des accidents sur la voie et sur la place publique sont formellement interdits.

Vu les accidents qui peuvent résulter du verglas par rapport à la pente des rues et ruelles, chaque jour qu'il tombe de la neige, elle devra être retirée le plus nettement possible du milieu de la voie publique.

En cas de trop grande abondance, il sera pourvu à l'enlèvement par ordre spécial de l'autorité communale.

Les propriétaires de bestiaux ne devront pas les conduire aux abreuvoirs avant que la neige soit entièrement retirée sur les rives des rues.

Arrêté de 1898

Il est interdit de faire par le temps de pluie et de dégel, des transports en voiture sur les chemins ruraux.

Arrêté de 1905

Il est interdit de faire par n'importe quel temps, des transports en voiture sur les chemins ruraux donnant accès aux vignes, dès l'instant que les attelages auront plus de deux chevaux.

Arrêté de 1931

Cet arrêté fixait la vitesse maximum des véhicules automobiles de tourisme et des motocyclettes à 20 km/heure pendant la traversée du village et à 15 km/heure pour les véhicules automobiles dits "Poids lourds".

L'éclairage des rues par des réverbères date de 1890. La ligne électrique ne fut inaugurée qu'en 1926.

Arrêté de septembre 1890

Les rues seront éclairées aux huiles minérales.

La saison d'éclairage commencera le 10 septembre et durera jusqu'au 1er mai.

Pour les jours de fête, les réverbères seront allumés de la fin du jour à 2 heures du matin : Noël, 1er janvier, Pâques, Ascension (2 jours) et au 14 juillet.

L'éclairage sera subordonné aux phases de la lune et devra donc comprendre 20 jours par mois.

Le nettoyage des lampes et des réflecteurs est à la charge de l'entrepreneur ; il devra être fait tous les dimanches, soit trois fois par mois.

Art. 1 – Le sieur Reniot Adolphe, garde-champêtre communal est nommé allumeur public de la commune de Cuis.

Vue générale montrant les vignes vers 1910

ACTIVITÉS AGRICOLES

Autrefois, les habitants ne connaissaient pas les vacances. Chaque saison apportait un travail particulier et il n'était pas question de faillir à la besogne, même le dimanche. Les récoltes dans les jardins et les vergers – beaucoup d'arbres fruitiers étaient plantés dans les vignes – la fenaison, la moisson, la vendange demandaient beaucoup de travail. Chaque foyer possédait en outre des volailles, un mouton ou un porc qui permettait d'avoir une réserve de viande au saloir.

Toutes ces activités donnaient lieu à des arrêtés municipaux qui les réglementaient afin de limiter les abus et les conflits.

1874 – *L'échenillage des arbres est obligatoire, y compris dans les cours et les jardins et le brûlage des bourses et des toiles ramassées doit se faire loin des maisons.*

– Les bergers et les gardeurs de volailles ne devront laisser pénétrer soit leurs moutons ou leurs volailles sur les propriétés dépouillées de leurs récoltes que deux jours après que ces dernières auront été enlevées.

– Les glaneurs, rateleurs et grapilleurs ne pourront entrer dans les champs, prés et vignes récoltés et ouverts qu'après l'enlèvement entier des récoltes.

– Le glanage, ratelage et le grappillage sont interdits dans tous les endroits clos.

1880 – *Nul ne pourra glaner, rateler ou grappiller avant le lever et après le coucher du soleil sans être porteur d'un certificat de Nous.*

1881 – *Il est défendu d'aller cueillir de l'herbe dans les champs ensemencés en froment, seigle, avoine, orge et dans les prairies de sainfoin et luzerne.*

1939 – *Il est expressement défendu de laisser divaguer des volailles sur le cimetière communal.*

Les activités viticoles

A l'origine, la vigne française, non greffée, était obtenue par boutures mises en pépinières puis plantées dans les parcelles. Les plants étaient ensuite multipliés par *"provignage"*, opération qui consistait à conserver sur les ceps vigoureux ou *"chés"*, deux longs sarments, les "gaules" que l'on marcottait en terre pour obtenir deux nouveaux pieds de vigne. Ces vignes, dites "en foule" parce que les ceps étaient disséminés en tous sens, imposaient des travaux essentiellement manuels.

La "taillerie" : la période choisie pour la taille de la vigne, premier travail de l'année, se situait à la fin février et surtout en mars et se pratiquait à l'aide d'une serpette, ce qui demandait une grande habileté.

La "bêcherie" : Cela consistait à piocher le sol, en mars-avril, à l'aide d'un hoyau, en recouvrant de terre le vieux bois pour laisser le plus jeune dehors.

Le "fichage" : Devant chaque cep, on plantait un échalas de 1.14 m, souvent en châtaignier refendu et dont la base épointée avait macéré dans un bain de sulfate de cuivre pour ralentir le pourrissement.

Pour ficher, le vigneron s'équipait d'un plastron de bois, le *"bouclier"* placé sur l'estomac, avec lequel il enfonçait les pieux en appuyant de tout son poids. L'autre méthode, moins fatiguante, qui lui succéda, consistait à enfoncer l'échalas d'un coup de jarret grâce à une griffe en fer fixée au pied par une lanière de cuir, la *"clé-ficheuse"*. Pendant ce temps un aide approvisionnait les piquets, "la pointe en arrière".

La "lierie" : En juin, trois ou quatre rameaux du cep avaient atteint leur longueur maximale. Ils étaient réunis autour de l'échalas à l'aide de brins de paille de seigle ou "gluis", préalablement détrempés. Ce bottillon de seigle s'appelait une "torchette". Plus tard, la paille sera remplacée par du jonc et l'on se souvient encore des bottes de jonc qui trempaient dans les nombreuses sources des coteaux de Cuis.

Le "rognage" : Généralement dans le même temps que la lierie on sectionnait, à la main, les pampres surabondants au niveau des feuilles.

Les labours : Suite à la bêcherie de printemps et jusqu'à la vendange, les herbes étaient détruites en cours d'année à l'aide d'une raclette, le *"rouale"*.

La vendange : Les vendangeurs, disposés en lignes ou *"hordons"*, coupaient les grappes avec une serpette. Plus tard elle fut remplacée par le petit sécateur à vendange dit *"épinette"*. Le raisin mis dans des paniers à bras – en osier d'abord puis en bois – était vidé dans les hottes des porteurs qui le renversaient dans les *"paniers-mannequins"* en osier déposés à la *"culée"* de la vigne. Deux débardeurs plaçaient à chacune des

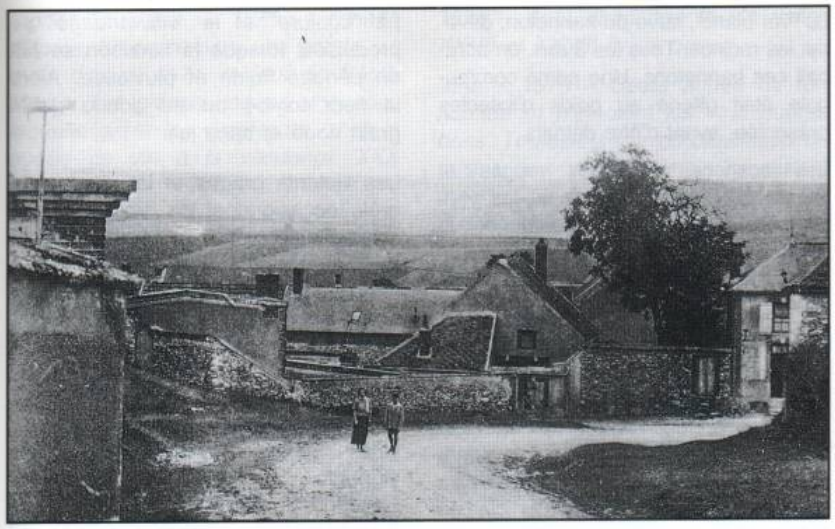

La rue de l'Eglise

Vue panoramique du vignoble, aujourd'hui

anses du *"mannequin"*, un crochet en fer adapté à une barre de bois, le *"tiélot"* qu'ils portaient sur l'épaule, et gagnaient la voiture de transport au pressoir en marchant d'un même pas pour limiter le balancement de cette charge d'environ 80 kg.

Les repas du matin et du midi étaient, le plus souvent, pris dans la vigne pour éviter les pertes de temps et la fatigue du chemin.

Les vendangeurs saisonniers couchaient dans les greniers sur des lits "paillasses" de fortune.

La vendange terminée, tous les participants prenaient un repas en commun, offert par le patron. C'était la fête du "cochelet de vendange".

Au début du siècle, deux gendarmes prenaient pension à Cuis – aux frais de la commune – afin d'assurer la sécurité durant la vendange et la municipalité avait été contrainte de prendre un arrêté en 1904.

"Les débits de boisson seront fermés chaque jour à 9 heures du soir pendant toute la durée des vendanges".

La "hacherie" : La vendange terminée, il fallait arracher les échalas et les placer en tas appelés *"moyères"*. Il s'en faisait de deux façons. Dans les rondes, les échalas étaient disposés verticalement autour d'un support. Dans celles dites *"moyères à loup"*, les échalas étaient placés horizontalement et surélevés du sol par des piquets métalliques appelés *"porte-moyère"*.

Le "balayage" : Avec les pluies d'automne, le mouron proliférait et tapissait le sol. En hiver, lors des fortes gelées givrantes, il devenait très cassant. Les vignerons en profitaient pour, au petit matin et jusqu'au lever du soleil, l'éliminer en le balayant avec des balais de bouleau, les *"balais de boule"*. Le froid vif les obligeait à se vêtir chaudement et à s'équiper d'épaisses moufles.

Le "déculage" : En hiver, il fallait aussi remonter, à la hotte, au chevet des vignes, la terre que les labours et les pluies avaient ravinée et fait descendre à la *"culée"*. C'était un ouvrage pénible auquel participaient hommes et femmes. Heureusement il ne se faisait pas chaque année...

Le portrait du vigneron que donnait J. Chalette en 1884, montre combien ces durs labeurs usaient les individus :

"De tous les Champenois qui cultivent le sol, les vignerons continuellement inclinés presque jusqu'à terre pour piocher, provigner, sarcler, ficher, lier, rogner et vendanger, jouissent rarement de l'aisance, se nourrissent mal, quoique buvant du vin ; aussi sont-ils assez communément moins grands, moins bien conformés, plus fatigués et plus tôt courbés que les autres habitants.

L'état de gène dans lequel tombent souvent les vignerons par suite de l'incertitude des récoltes, leur fait en général commettre deux fautes graves : la première, de ne pas envoyer régulièrement ou assez-longtemps leurs enfants aux écoles ; la seconde, de les appliquer trop jeunes à de rudes travaux, que ces enfants préfèrent à l'étude il est vrai, mais qui leur deviennent pernicieux, à cause de la faiblesse de leur âge.

Si du moins la femme du vigneron n'avait à s'occuper que des soins déjà très fatigants du ménage, le mal serait moins grave ; mais elle partage sans interruption tous les travaux de son mari, et jouit de beaucoup moins de repos que lui."

Ce manque d'aisance des anciens vignerons transparaît dans un inventaire notarial datant de 1932. On y recense :

Pour l'homme : 1 complet, 4 chemises, 2 gilets, 2 paires de chaussures, 1 tricot de laine.

Pour la femme : 2 jupes, 1 jupon, 6 chemises, 5 paires de bas, 1 corsage.

Dans l'armoire : 48 torchons, 24 mouchoirs, 12 taies d'oreiller, 4 paires de draps, 12 serviettes.

Le trousseau, on peut en juger, n'était pas si considérable...

Les ennemis de la vigne

L'invasion phylloxérique débuta avant la Première Guerre mondiale et détruisit progressivement tout le vignoble malgré un traitement au sulfure de carbone injecté dans le sol à l'aide d'un pal-injecteur.

Devant ce désastre, il fallut procéder à une première reconstitution de vignoble par greffage des cépages français sur des porte-greffe américains. On en profita pour établir les plantations en lignes ce qui permit les travaux de labours avec charrues et chevaux.

Les maladies cryptogamiques n'étaient pas totalement inconnues dans les vignes françaises mais elles s'intensifièrent dans les nouvelles plantations.

Le mildiou apparut en Champagne au début du siècle. Le seul remède consista longtemps en traitements à la bouillie cuprique dite bouillie bordelaise ou bourguignonne selon que le sulfate de cuivre était neutralisé à la chaux ou au carbonate de soude. Le vigneron aspergeait sa vigne à l'aide d'un balai de bouleau trempé dans un seau contenant la bouillie. Vinrent ensuite les pulvérisateurs à dos d'homme puis les tonnes à rampes pulvérisatrices tractées par des chevaux, ce qui assurait un travail plus efficace.

L'oïdium et le brenner ou "rougeot parentaire" affectent les grappes et le feuillage. Ils se traitent par poudrage de soufre.

La *"pourriture grise"* se développe à l'approche de la vendange, cause une perte de rendement et nuit à la qualité du vin. On ne connaît, à ce jour, aucun vrai remède.

De nombreux insectes s'attaquaient également à la vigne. Ils ont été depuis combattus grâce aux insecticides.

Le *"gribouri"*, qui ressemblait à une petite coccinelle brun foncé, desséchait le raisin en fendant les grumes. Le vigneron, très tôt le matin, venait secouer les ceps sous lesquels il disposait une sorte de cuvette échancrée, *"l'égribouritoire"*. Les insectes qui y tombaient étaient ensuite brûlés.

Le cigarier ou qunche ressemblait à un petit charançon vert clair muni d'une trompe. Il enroulait les feuilles pour y déposer ses œufs. Le seul remède était de brûler ces "cigares" de feuilles.

Le "ver blanc", larve du hanneton, dévorait les racines. Tous les 3 ans, on attrapait ces hannetons. Une prime communale était offerte au poids d'insectes présentés, avant d'être détruits.

Les acariens, araignées rouges et jaunes qui sucent la sève et les vers cochyles, pyrales et eudémies qui détruisent la grappe sont toujours combattus aujourd'hui avec des insecticides.

La vigne est très sensible aux intempéries. Les gelées de printemps sont particulièrement néfastes aux jeunes pousses et aux bourgeons dont les tissus se brisent lorsque le dégel est brutal. Pour y remédier, il faut ralentir le dégel en établissant des écrans de fumée obtenus avec des fûts où l'on brûlait des goudrons. On peut, aujourd'hui, réchauffer l'air avec des "chaufferettes" à fuel ou des brûleurs à propane. On peut aussi pulvériser de l'eau qui forme une gangue de glace qui fond lentement.

La *"coulure"* et le *"villerandage"* se produisent lorsque la floraison se fait en période froide et pluvieuse. Alors la fleur tombe ou ne donne qu'un grain noué et sans jus.

Les violents orages et les chutes de grêle occasionnent de gros dégâts à la végétation et aux fruits, compromettant gravement la récolte. On a tenté de remédier à ce fléau en tirant des fusées "paragrêles" qui, en explosant dans le nuage, devaient le disloquer. Les résultats ne furent jamais très concluants...

Une seconde reconstitution du vignoble fut effectuée après la Seconde Guerre mondiale. Elle permit de corriger les premières erreurs de greffage et d'établir les ceps en rangs plus espacés afin de faciliter le mûrissement. Ce qui facilita également le passage des tracteurs enjambeurs apparus en 1953.

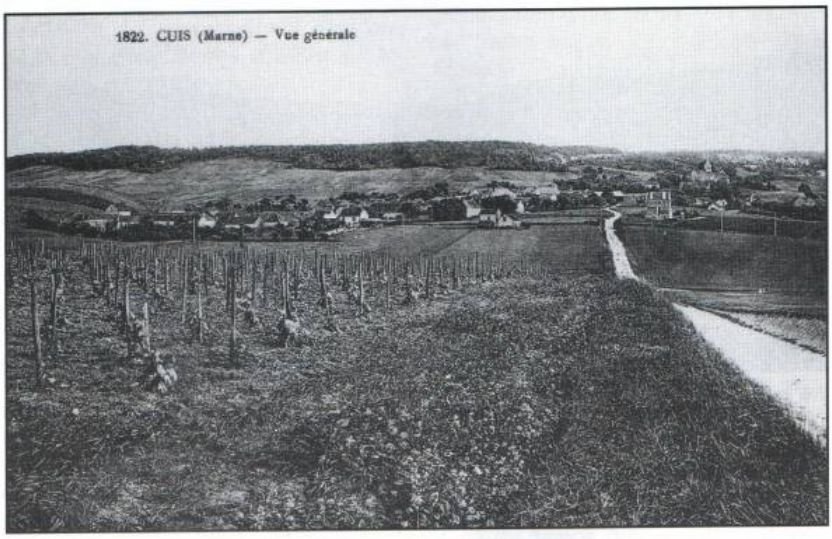

Vue des vignes en 1932

EPHEMERIDES RELATIFS AU VIN ET A LA VIGNE

Tirés des mémoires ou journalier de Jean Pussot, par MM Henri et Loriquet, membres titulaires de l'Académie impériale de Reims t.23, p.142 et suiv.

Les mémoires de Jean Pussot comprennent une période de plus de soixante ans... Pussot indique, année par année, le beau et le mauvais temps, les orages et grandes pluies, ... On pourrait faire à ce sujet, dit M. Henri, un tableau curieux qui démontrerait à ceux qui se plaignent du bouleversement des saisons, qu'alors, comme aujourd'hui, il gelait en mai et même en juin...

Vignes gellées —1569 – Les vignes furent gellées d'yver, et d'esté en may ; et de VIII livres tournois montèrent à XXX livres la queue de vin et sur la fin à cause des vendanges tardives valloit LX livres tournois la queue.

(La queue est composée de deux poinsons ou deux pièces de 200 litres).

Vignes bruslées – 1570 – Ceste année, furent les vignes de bas-lieux fort bruslé et n'estoient les vins d'icelles gueres bons. Aussy valloit à la vendange, la queue de vin X livres.

Vignes greslées – 1571 – l'année d'après, fut en ce pays une grèsle, au mois d'apvril 1571, le jour de Saint-Marcg, fort grosse comme une noix, laquelle gasta les vignes, et valloit la queue de vin à la vendange XXX livres.

Vignes gellées – 1572 – Pour ceste années les vignes furent geellées, à cause des grandes neiges et aussi des gyvres qui estoient pour lors.

Yvert long – 1573 – Ceste année, l'yvert précédent fut fort long. Le temps jusques à la moisson fut toujours pluvieux et nébuleux et valloit la queue XL liv. tour.

Yvert tempéré – 1575 – Ceste année fut médiocrement bonne et valloit la queue de vin XL liv. L'yver fut bien tempéré et avoit belle apparence aux biens pour l'advenir.

1578 – A la vendange le vin valloit XXVII et XXVIII liv. la queue.

Vins – 1579 – Ceste année fut fort humide et n'estoient les vins guères bons. Toutesfois y avoit beaulcoup de raisins aux vignes : mais ne purent meurir, qui fut la cause que le vin n'estoit pas bon ; et valoit la queue de vin vieil à la vendange, L livres, et la queue de vin nouveau XV et XX liv.

Vendanges en sacs – Mais parmy les vendange, advint une forte geellée, dont ce qui pendoit encore aux sepeaux furent si fort gellés que plusieurs vendangeioent et rapportoient la vendange avec des sacs. Laquelle gellée commença le XXI de octobre et fut la vendange fort tardive ; de sorte que les vins qui furent gellés n'estoient guères bons et ne valloient à Noel que VII liv. la queue.

Les "Roualles" en 1935

Gellées – 1576 – l'yver fut fort beau et sec ; mais les vignes furent geellées la veille de Quasimodo 1576 et le mardi et mercredi suyvant ; et continua la froydure l'espace de quinze jours, qui fut cause que la queue de vin vallant XVI liv. tour., en quinze jours valloit XXX liv. tour. Les vins ne furent guère bons et valloit la queue de vin nouveau à la vendange XL liv. tour. et le vieil L liv. tour.

Froydures – 1577 – Il ne fut que bien peu de vin, à cause des froydures qui furent grandes es may et juin, tellement qu'il valloit à la vendange L liv. tour. la queue et augmentant de là en avant, jusqu'environ les Avantz, pour le haulsement des monnoyes.

1580 – Le vin valloit XXX liv. la queue.

Grandes eaues – 1585 – Ceste année fut fort humide et venteuse, de sorte que les eaues furent grandes tant aux rivières que aux caves. Et valloit la queue de vin XVIII liv., lesquels pour ladite année n'étoient guères bons.

Vendanges – 1585 – Ceste année les moys de may, juin et juillet furent froids et humides. La queue de vin valloit XII et XV liv. Les vins nouveaux ne furent guères bons, à cause que l'esté fut la pluspart froid et humide.

Vendanges – 1586 – Yver long ; ne feit presque la chaleur jusques au moys de juillet ; à cause de quoy les vignes eurent maulvais temps, jaunissirent lesdites vignes et sy n'y avoit que bien peu de raisins et mal nouris ; de sorte que le bon vin, encor qu'il ne fut guères bon, valloit L liv. la queue.

Yver et chéresse – 1587 – Yver fut long ; les froydures continuèrent jusques au dit moy de juin, vint une geellée le jour de la Trinité qui gatta les vignes des tendres villages ; ce qui fut cause en ce pays de grande chéresse.

1587 – Ceste année fut fort tardive pour les froydures et l'humidité de l'esté jusques au moys d'aoust, de sorte qu'il ne fut guères de vin et forts petits, qui valloient toutesfois à la vendange XX liv. le moyen et le bon C liv., mesmes l'escellent tant vieil que nouveau valloit huict-vingts livres la queue : mais le moyen et le petit diminuèrent de pris sur le printemps (1588) d'aultant qu'il ne s'en vendoit que bien peu.

Geellées – 1589 – Le deuxième jour du moys de may, les vignes furent geellées en plusieurs endroitz de la montaigne, et principalement des villages des bas-lieux. L'esté fut fort humide dès le moys de may, juin et jusques mye juillet. Le reste de l'esté fut fort beau.

Vendanges hatées – Ne fut que bien peu de vin que on n'estymoit vendanger pour l'affluence des ennemys ; mais on diligenta de sorte qu'on vendangea plus tot que de coustume, qui fut cause qui fut cause que les vins furent aspres et verds, comme on dit ordinairement et recueillis avec grans fraiz et chéresse pour les causes que desus ; toutesfois la vendange fut es environs de Rheims paisiblement faicte, et fut le temps aultant beau qu'il s'estoit veu plus de douze ans auparavant ; et dura le beau temps jusques en mye novembre, où Dieu nous aida grandement, d'aultant que ceulx qui avoient affection nous garder de vendanger furent aux mesmes vendangez à la diligence de M. de Sainct-Paul, nostre gouverneur, qui fit vendanger es environ d'Esparnay, laissant quelques compagnies en la montaigne pour empescher les coureurs volleurs ennemys. Et qui eust pensé l'avanture ainsy paisible on eust bon vin, car y avoit moyen les laisser encore pendans quinze jours pour iceulx meurir.

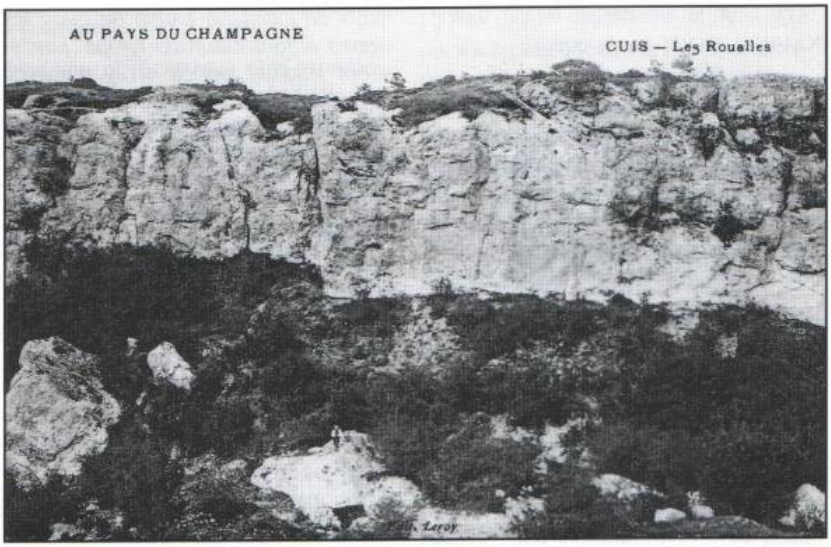

Les "Roualles"

Bonnes vendanges – 1590 – L'année fut fort bonne pour les biens de la terre, et fut le vin fort bon, pour la beauté et seicheresse de l'esté, de sorte qu'il fut recueilly deux fois aultant de vin que l'année précédente ; et ne valloit le vin nouveau que XXV liv. la queue ; et le vin vieil qui n'estoit guère bon et qui avoit vallu XVIII et XX écus la queue, fut bien abaisse, d'aultant que au cour de l'année passée n'y eut moyen d'enchérir hors la ville pour le danger des coureurs.

Vendanges – 1591 – Les vendanges furent assez heureusement faictes, contre tout espoir. Mais les vins ne furent guères bons à cause qu'ils ne furent nourris de chaleur, et contraint de les prendre et cueiller avant leur maturité pour la doubte des coureurs réalistes d'Esparanay, avec le dégat des estrangers estans es environs de Rheims. De sorte que les vendanges furent de grans fraiz, coustoit la queue à ramener de la montaigne, 6 solz tournois,...

Année 1893 – *Année très sec, depuis le 1 mai jusqu'au 9 mai il n'a pas tombé une goutte d'eau. On a taillé, bêché et pioché dans nos vignes, sans eau. Il y avait de la fleur de vigne dans le mois d'avril et on a lié la vigne en avril. La vigne est de toute beauté, des raisins comme je n'en ai jamais vu. Eugène a mangé des fraises le 23 avril dans le jardin. J'ai fauché les prés de Bains le 8 juin et fini de rentrer les foins le 12. Depuis le 9 mai, il n'a pas encore plu. Dans 10 hectares de foin je n'ai été qu'à la poutre dans la petite grange. En 1892, avec 14 hectares, je n'ai pas été plus haut. 1/8 de ce que je récolte annuellement. Le 24 juin il a plu assez fort. On a fauché du seigle (le) 16 juin à Cuis. On a vu de l'ablet le 28 juin a une treille chez Monsieur Diart Nicaise. Le 10 juillet j'ai fait faucher mes méteils. On fauche le blé dans la Champagne depuis le 5 juillet. Le 17 juillet, on a fauché de lavoine sur le chemin d'Epernay dans une pièce de terre de la ferme des Forges. Le 16 juillet, le curé a dit sa messe de première communion avec un vin nouveau fait avec des raisins de chez Monsieur Diart. Il pleut depuis le 12. Aujourd'hui 18, on voit de l'ablet dans les vignes de Cuis depuis quelques jours et aujourd'hui on en voit beaucoup. J'ai vu à sec le ruisseau qui passe à la Loge, le 10 juillet. Le 9 août, il a fait un orage sur Cuis, Monthelon, Mancy, Moslins et Morangis. La pluie et la grêle ont fait des dégats considérables dans mes prés de Bains. La terre descendue des vignes les a recouvert complètement de boue, pierres, de bâtons de vignes et même de bornes. Il y avait des grains de raisin en quantité.*

Le 17 août, mon thermomètre qui pouvait monter à 55 degrés centigrades a éclaté parceque la chaleur monte plus haut en plein midi.

1903

Le 19 avril, il a neigé comme dans l'hiver. Il y avait de la glace et du verglas dans les rues. Il a gelé les vignes, les luzernes et les seigles.

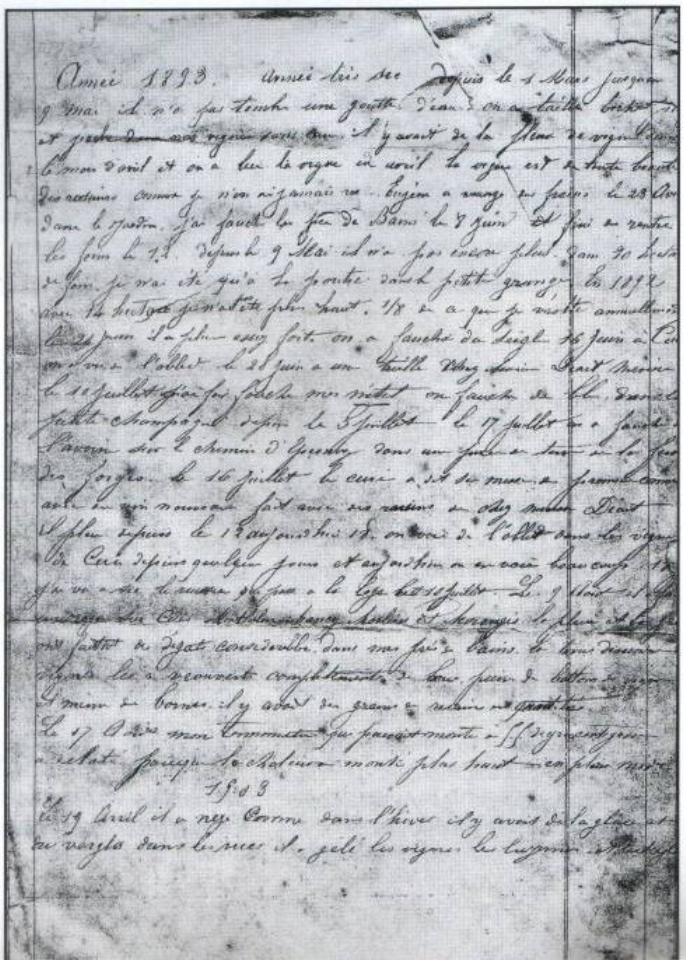

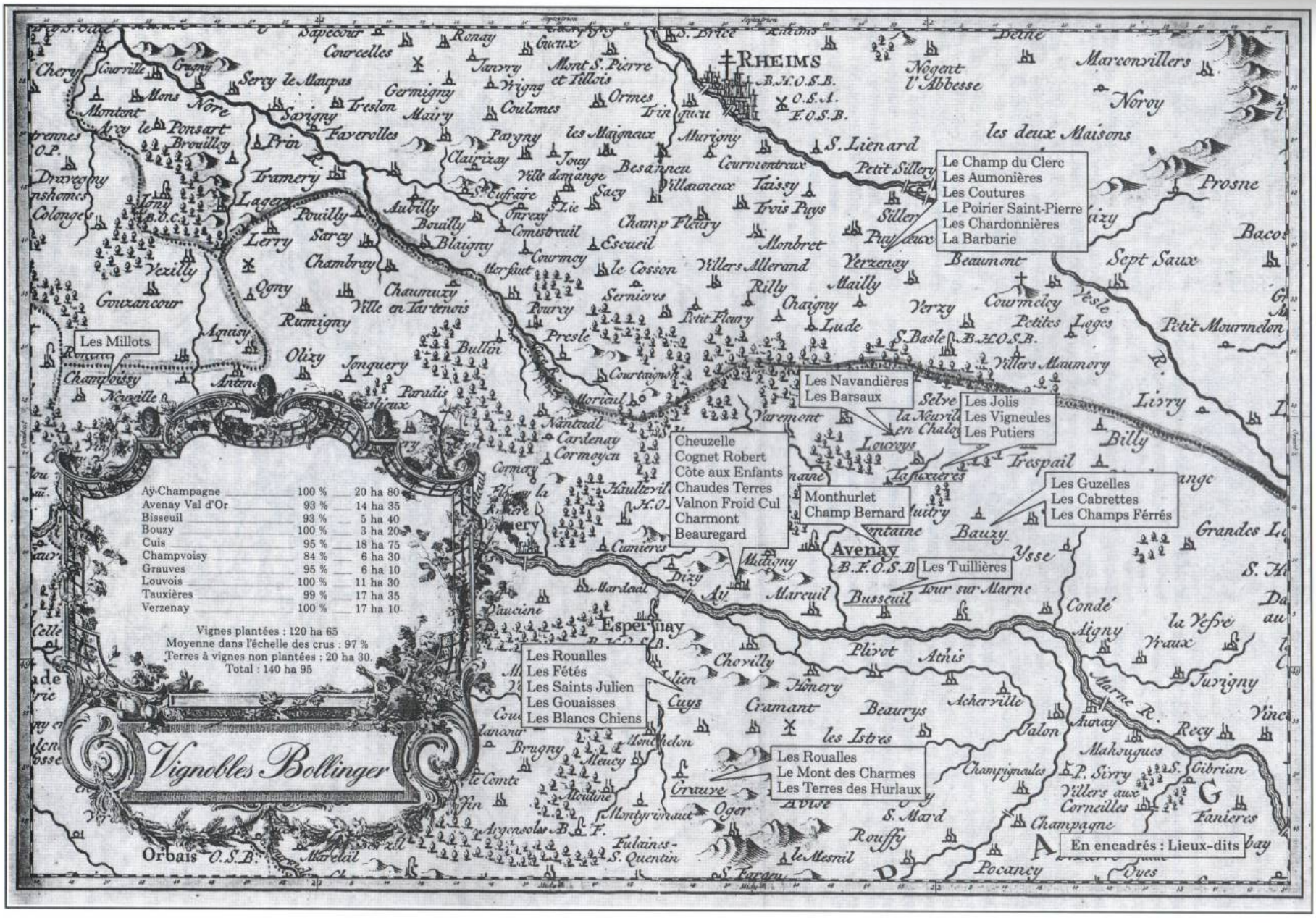
Vignobles Bollinger
Ay-Champagne 100 % 20 ha 80
Avenay Val d'Or 93 % 14 ha 35
Bisseuil 93 % 5 ha 40
Bouzy 100 % 3 ha 20
Cuis 95 % 18 ha 75
Champvoisy 84 % 6 ha 30
Grauves 95 % 6 ha 10
Louvois 100 % 11 ha 30
Tauxières 99 % 17 ha 35
Verzenay 100 % 17 ha 10
Vignes plantées : 120 ha 65
Moyenne dans l'échelle des crus : 97 %
Terres à vignes non plantées : 20 ha 30.
Total : 140 ha 95
Les Millots
Les Rouailles
Les Fétés
Les Saints Julien
Les Gouaisses
Les Blancs Chiens
Les Rouailles
Le Mont des Charmes
Les Terres des Hurlaux
Cheuzelle
Cognet Robert
Côte aux Enfants
Chaudes Terres
Valnon Froid Cul
Charmont
Beauregard
Monthurlet
Champ Bernard
Les Navandières
Les Barsaux
Les Jolis
Les Vigneules
Les Putiers
Les Guzelles
Les Cabrettes
Les Champs Férrés
Les Tuillières
Le Champ du Clerc
Les Aumonières
Les Coutures
Le Poirier Saint-Pierre
Les Chardonnières
La Barbarie
En encadrés : Lieux-dits
RHEIMS
Avenay
Esperinay
Orbais

Les nourrices

Une possibilité de gagner quelque argent s'offrait aux femmes qui demandaient à être nourrices.

Une demande était déposée à la mairie et une commission décidait de l'agrément. Ces femmes se voyaient confier des bébés, souvent de petits Parisiens dont les parents ne pouvaient assurer la garde à cause de leur situation professionnelle ou sociale. Ces enfants pouvaient être nourris au sein ou au biberon par la nourrice.

Devant le nombre élevé de décès constaté dans toute la France à cette époque, une circulaire de 1869 du procureur impérial fit obligation de tenir un carnet de surveillance de l'enfant jusqu'à 10 mois et d'un signalement au juge de paix en cas de décès.

La santé

Pendant longtemps, de nombreux habitants de Cuis ont vécu dans des maisons jugées malsaines et que se partageaient souvent plusieurs familles.

En 1854, l'épidémie de choléra gagna le village. On recensera 41 cas dont 29 mortels entre juillet et août.

Essentiellement petits vignerons, journaliers et ouvriers, les habitants vivaient plutôt pauvrement et soumis aux aléas des récoltes et des ventes. De nombreuses personnes demandaient donc à bénéficier d'une assistance médicale gratuite. Une commission municipale devait en établir la liste puis, la soumettre à la préfecture. Les ayants droit étaient les familles nombreuses vivant uniquement du salaire du père, les mères de famille dont le mari était soldat, les femmes veuves avec des enfants, les personnes âgées ou malades et sans ressources, les personnes provisoirement en incapacité par suite d'accident ou de maladie, les femmes en couches.

Les états nominatifs signalaient également les personnes infirmes. En 1851, il y était mentionné : 3 borgnes, 1 individu affligé d'une déviation de la colonne vertébrale, 1 pieds bots, 2 autres infirmes et malades.

Un de ces registres apportait quelques précisions sur les personnes handicapées mentales :

L'aliéné est celui qui, ayant joui autrefois de la plénitude de ses facultés intellectuelles, les a perdues en tout ou partie.

L'idiot et le crétin sont ceux qui n'en ont jamais joui ou qui n'en ont joui que très imparfaitement.

Pour protéger les enfants à la suite d'épidémies de rougeole et d'influenza, l'école fut fermée quelques temps en 1883, 1890 et 1897. Plus tard les séances de vaccination au B.C.G. eurent lieu dans l'école.

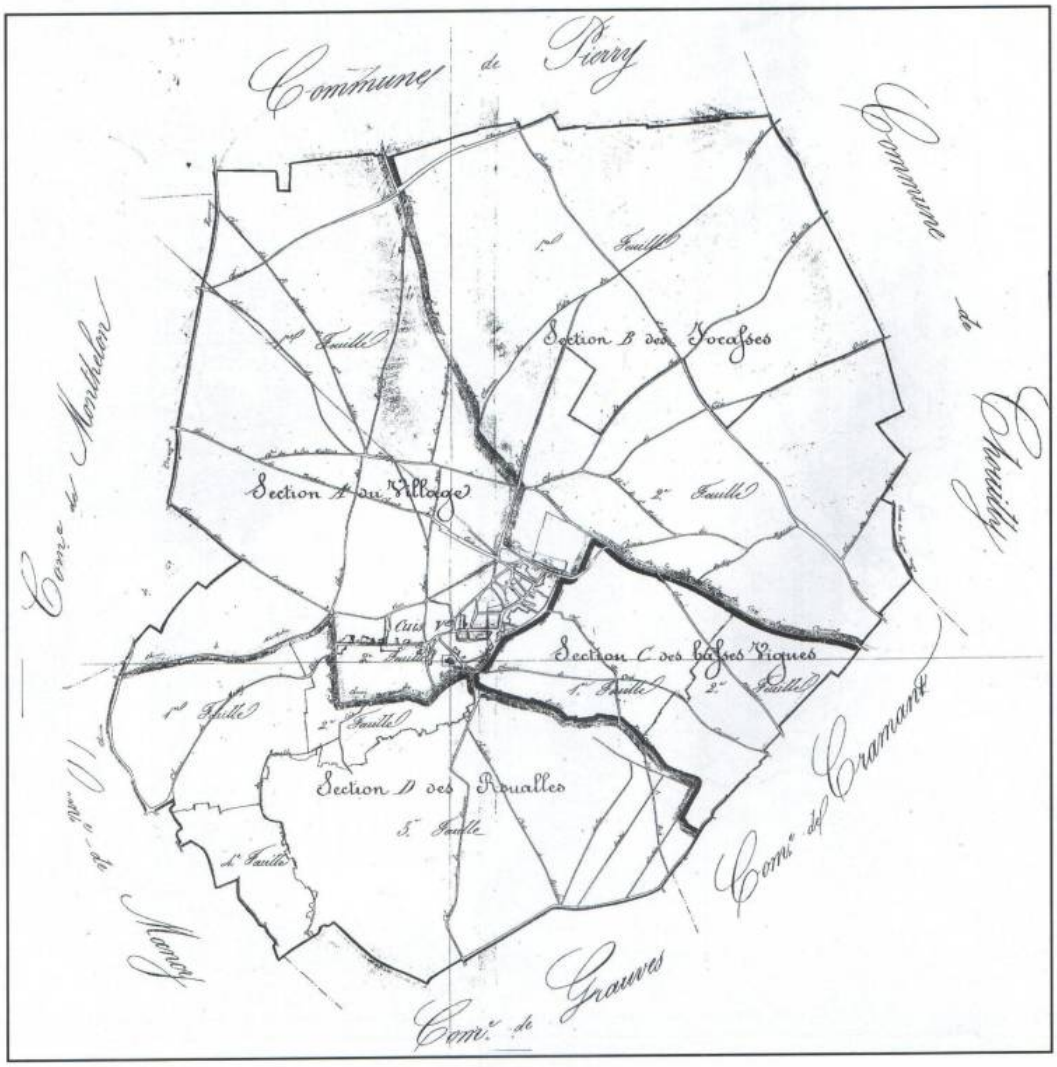

LES BOIS

En 1947, 8157 communes forestières françaises vendaient des coupes de bois. Seules quelques-unes d'entre elles – un millier environ – dont notre commune, étaient affouagères : Elles répartissaient le bois de chauffage entre les habitants-affouagistes et versaient à chacun une quote-part sur la vente des bois d'œuvre.

Avant 1223, l'abbaye d'Argensole avait droit de justice sur les bois de Moslins. Pour remercier les habitants de Cuis et de Grauves de leurs bons et loyaux services et améliorer leur sort, la comtesse Blanche, mère du comte Thibaud IV de Champagne, donna en indivis une part des bois de la forêt d'Argensole.

Ces bois, situés sur le territoire de Moslins, ont une superficie de 132 ha 09 a 11 ca et recouvrent les lieux-dits : La Fontaine Garnier, la Fosse aux Cannes et l'étang Bombard. Ils ne forment qu'une seule parcelle, longée par la route forestière communale, traversée par la route départementale de Port-à-Binson à Vertus et le chemin d'Etrechy à Pierry. Ils sont limités à l'Est par les forêts de la Charmoie et au Sud par la forêt d'Argensole appartenant toutes deux aux Hospices de Châlons-en-Champagne.

Ces bois sont sources de revenus pour la commune de Cuis, mais de façon irrégulière.

En 1866, lors de sa session d'août, le conseil municipal après avoir fait le bilan de ses revenus, en vint à envisager, avec l'accord de la commune de Grauves, la vente de ces bois.

La somme, placée en rente sur l'Etat à 3 %, aurait produit un revenu net de 5 453 F disponible chaque année et qui dépasserait de 3 886 F le revenu actuel. Trois conseillers opposants émirent certaines réserves sur l'évolution théorique de ce capital mais ils furent mis en minorité. Le projet fut donc adopté et fit l'objet d'une enquête de commodo et incommodo le 25 novembre 1866 car le conseil avait d'ambitieux projets : construire une maison commune école – construire un presbytère – consolider les fondations de l'église – réparer les conduits des fontaines communales surtout ceux de la fontaine des Bourgs – payer à la commune de Grauves 5 ans de l'indemnité du curé – améliorer les chemins communaux et en augmenter les nombres...

Le commissaire-enquêteur transmis un avis favorable au projet d'aliénation des bois mais, sur 66 déclarations des habitants, sept furent pour le projet et 59 contre...

Lettre du maire de Cuis à son collègue de Grauves du 20 septembre 1866

J'ai réuni mon conseil à l'effet de délibérer sur la fixation du prix de la coupe affouagère. Vous avez dû remarquer comme nous que l'administration forestière a fixé ce prix dans un procès

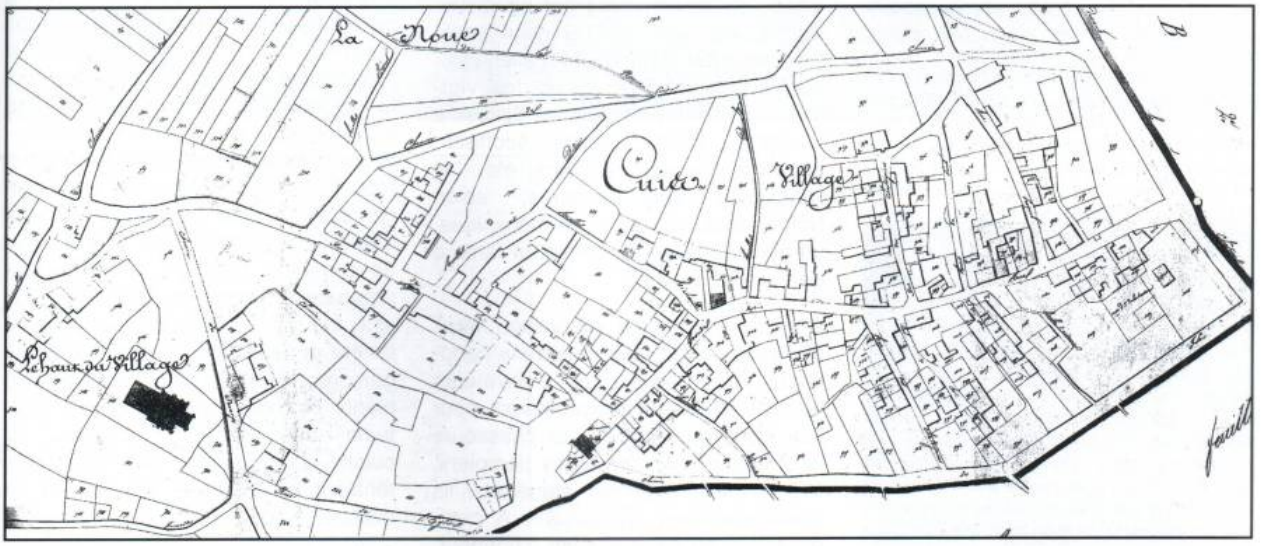

verbal d'estimation à une somme nette de 1 905 F soit par commune 952,50 F.

En 1865 ce prix par commune était de 842 F, en 1864 : 628 F, en 1863 : 533 F, en 1862 : 583,50 F, en 1861 : 485 F, en 1860 : 602,50 F, en 1859 : 601 F, en 1858 : 422,50 F, en 1857 : 512 F, en 1856 : 511 F.

Nous faisons donner 600 F par les affouagistes ce qui ne fait à cause des frais d'exploitation à déduire que 470 F net et les affouagistes trouvent qu'ils n'ont pas de bénéfice et que le bois coûte plus qu'il ne vaut. Cette année nous allons donner pour 480 F ce que l'administration forestière estime 952,50 F. Il y a évidemment une trop grande différence et le conseil pense que cette estimation a été faite en opposition à notre demande d'aliénation. Nous disons que nos bois nous rapportent peu et l'administration forestière prouve le contraire en disant que nous remplaçons dans notre délibération une somme de 952,50 F par celle de 480 F. C'est pour ne pas être en contradiction avec lui-même que le conseil a terminé sa délibération d'hier par cette phrase :

"Le conseil municipal tout en acceptant l'estimation de l'administration forestière, ne peut s'empêcher de dire qu'il la trouve exagérée".

Dans le cas où votre délibération ne serait pas encore prise, vous pourrez la terminer aussi par une phrase ayant le même sens, sans employer les mêmes termes afin qu'on ne voie pas qu'il y a entente entre nous.

Veuillez agréer, Monsieur et Collègue, l'expression de mes civilités empressées.

Le maire de Cuis.

Voici quelques notes manuscrites annexées à l'enquête. Elles montrent qu'elles étaient les dispositions des habitants face au projet :

N° 46 – *Je veux La Conservation de nos Bois Communaux attendu que ma part d'affouage m'est d'une grande utilité Pour Le Chauffage de mon ménage, et j'ai La Conviction que nos générations futures seront très heureux de pouvoir s'en servir Pour Le même motif. Je déclare incommodo.*

N° 22 – *Je suis contre le projet d'aliénation attendu qu'après mon établissement, la part d'affouage m'étant d'une grande utilité pour le chauffage de mon ménage et aussi par respect pour le donateur Thibaud, comte de Champagne qui a voulu que tous les habitants des communes de Cuis et Grauves puissent * leurs chauffages dans les bois.*

N° 11 – *Je sais bien que l'intérêt nous raporterait* de plus, mais, j'aime mieux être propriétaire que d'être capitaliste. L'on peut ce créé de l'argent, par emprunt, ou par contribution extraordinaire, ou même encore par une portion de nos patis, qui un jour nous seront forcé de planté en bois.*

Lettre du maire de Grauves au maire de Cuis du 15 janvier 1867

J'ai l'honneur de vous donner avis que par sa délibération du 10 courant, le Conseil a décidé, à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au projet d'aliénation de nos bois communaux.

Veuillez agréer, Monsieur et collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire de Grauves

Lettre patente de Thibaud IV comte de Champagne

Moi ; Thibaud, comte palatin de Champagne et de Brie, je fais connaitre à tous, tant présents qu'à venir, ce que ma très chère épouse Blanche, autrefois comtesse de Champagne de glorieux souvenir,, donna et conceda à l'Eglise d'Argensole, un bois appelé du nom de la commune, et ensuite aux gens de Cuis et des Grauves qu'ils réclamassent un usufruit dans le dit bois ; Enfin entre la dite eglise et les dits habitants, il fut convenu en ce genre : c'est-à-dire que l'Eglise sus-nommée possèderait deux parties libres et absolues tout à fait et à perpétuité, mais que les habitants précités auraient la troisième part du bois, et puis tout foyer des susdits villages, chaque année, un denier me sera payé le jour de la fête du bienheureux Martin ; si quelqu'un au terme dit ne paye pas ce denier, il sera pris dans le bois par mes serviteurs ou par les serviteurs de l'Eglise précitée. Que si il dit avoir payé, il sera délivré par son serment ; lequel serment quiconque sera pris sera tenu de faire dans l'église pleine de son village. Mais s'il n'a pas voulu faire le serment, il me paiera trente deniers pour prix du forfait. mais les habitants des deux villages susdits établiront un garde dans la troisième par dudit bois, lequel garde s'il trouve quelqu'un dans le bois qui n'y a aucun droit coupant du bois, le prendra et sera l'indemnité des susdits habitants. Mais si, soit mes serviteurs, soit ceux de l'Eglise dénommée le prennent, ce sera mon indemnité. Que s'il se trouve par hasard que mes serviteurs et ceux de l'Eglise prénommée et ceux desdits villages trouvent ensemble un larcin, la capture sera divisée de telle sorte que la moitié sera à moi et l'autre part sera attribuée aux habitants souvent nommés des deux villages. Mais moi, à cause du salut de mon âme, j'ai approuvé et accepté la concession dudit bois qu'a faite la dite Comtesse mon épouse et la division faite entre l'Eglise ci-dessus nommée et les habitants souvent cités, comme il est exprimé plus haut. Afin que cela demeure connu et que cela reste assuré, écrit de mon écriture, j'ai fait qu'il soit fortifié de l'appui de mon Sceau. Fait l'an de grâce, Mille Deux cent Trente Trois, Mois de Novembre.

FETES ET TRADITIONS

Au début du siècle, les habitants de notre village vivaient encore très modestement et devaient travailler durement. Un seul homme ne pouvant pas toujours suffire à la tâche, l'entraide entre voisins était de rigueur.

Dans chaque habitation, les familles étaient souvent nombreuses car deux, voire trois générations vivaient sous le même toit et, les soirs d'été, chacun s'installait dans la rue pour converser avec le voisinage.

Le village était animé. De nombreuses fêtes traditionnelles donnaient l'occasion de se réunir, de s'amuser et, ainsi, de maintenir une convivialité entre les habitants.

On aimait à danser. Le dimanche après-midi des bals rassemblaient la jeunesse dans les salles de danse des cafés. Il y avait aussi, en cours d'année, le bal des jeunes filles, celui des jeunes gens, celui des jeunes mariés, ceux organisés par les sociétés locales, sans oublier celui de la fête patronale, celui du 14 Juillet, celui du 11 Novembre et celui des vendanges... On y pratiquait les danses à la mode : polka, mazurka, scottisch, quadrille, pas des patineurs, etc... et l'ambiance était assurée, selon l'importance, par un piano mécanique, un accordéoniste ou même, la fanfare de Cuis.

Chaque corporation du village fêtait son saint patron. Les musiciens honoraient Ste Cécile. Les cultivateurs fêtaient St Eloi et en profitaient pour faire bénir les récoltes. Les chasseurs célébraient St Hubert et les pompiers, Ste Barbe. Quant aux vignerons, ils n'oubliaient pas St Vincent. A cette occasion, au cours du vin d'honneur, la tradition voulait que deux des plus anciens entonnent, l'un *"La chanson de St Vincent"* et l'autre *"Le vin de Marsalla"*. Le tout repris en chœur, au refrain, par toute l'assemblée.

Les églises de Cuis et de Cramant étaient desservies par le même prêtre qui devait donc partager son temps entre les deux communes.

La cloche de l'église, que l'on sonnait à la main, annonçait les offices, messes et vêpres du dimanche et les évènements particuliers tels que décès ou mariages. C'était l'occasion de sortir les habits d'apparat, chapeau haut-de-forme et redingote pour les hommes, robe ample et joli caracot, volumineux chapeau et bottines à lacets pour les dames.

Les mariages réunissaient familles et amis et, quelquefois, les voisins, durant plusieurs jours. La cérémonie religieuse avait lieu le matin puis après le repas de noce, chacun y allait de sa chanson ou de ses histoires. Dans la nuit, les jeunes mariés s'esquivaient discrètement et toute la noce partait à la recherche de la chambre nuptiale tenue secrète par les parents...

La tradition voulait que de nombreux coups de feu soient tirés en cette occasion afin d'honorer les jeunes époux. Le 6 août 1898, le maire estima devoir prendre un arrêté :

"Il est défendu de tirer dans l'interieur de la commune pour réjouissance, fêtes, baptèmes, mariages, aucun coup de fusil ou de pistolet sans la permission de l'autorité locale."

Les communions donnaient lieu à une procession qui allait de la place du village jusqu'à l'église. Les petites filles portaient des corbeilles de fleurs et précédaient les porteurs de bannières tandis que les familles suivaient les communiants en chantant des cantiques. Les filles portaient de longues robes blanches ornées de "plis religieuses" sur le corsage et aux manches ou garnies de broderies et de dentelles. Chacune tenait à avoir une robe différente de celle de sa voisine. Un léger voile blanc leur couvrait la tête et descendait jusqu'au sol. Les garçons, le bras ceint d'un brassard blanc, étrennaient leur "premier costume" avec veste et pantalon ou culotte courte. Les unes et les autres tenaient en main un chapelet et un missel.

Cette cérémonie était prise très au sérieux car l'on considérait qu'elle marquait un tournant dans la vie des jeunes "premiers communiants".

Chaque décès était annoncé de maison en maison par un voisin ou un ami du défunt. Si un ou plusieurs habitants étaient absents, il inscrivait à la craie, sur la porte, la date et l'heure de l'enterrement précédées d'une croix.

Pour un parent proche, le deuil était d'au moins un an. Les femmes portaient une voilette de crêpe noir sur leur chapeau et les hommes, un ruban noir au revers de la veste.

Lors du cortège funèbre, des fonctions bien précises étaient réparties

La société de musique fondée en 1927

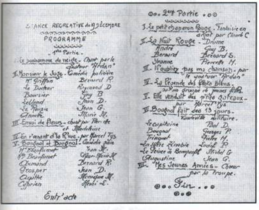

SÉANCE RÉCRÉATIVE du 19 DÉCEMBRE

PROGRAMME

1re Partie

I. Le bonhomme de neige – Chant par le quatuor "Ardan"

II. Monsieur le Juge – Comédie policière
- Mr Griffon – Bernard R.
- Le Docteur – Raymond D
- Boursier – Guy B
- Leblond – Jean D.
- Le Rougie – Jean G.
- Annette – Marie M.

III. Envoi de fleurs – chant par Pierrette et Madeleine

IV. En r'venant d'la R'vue – par Marcel Tys

V. Bougnat et Bougnat – Comédie gaie
- Mr Beaufumet – Jean M.
- Mme Beaufumet – César-Marie M
- Osmond – Bernard R.
- Prosper – Jean D.
- Agathe – Monique M.
- Cyprien – Henri L.

Entr'acte

2me Partie

I. Le petit chaperon Rouge – Fantaisie en 1 acte par Clark C

II. La Nuit Rouge – Drame
- André – Guy B.
- Bernard – Bernard S.
- Yvonne – Pierrette M.

III. N'oubliez pas ma chanson – par le quatuor "Ardan"

IV. La Légende des flots bleus – par un groupe de jeunes filles.

V. Elle vendait des p'tits gâteaux – par Marcel Tys

VI. Bougnat fait ses 13 jours – Vaudeville militaire.
- Le capitaine – Paul D.
- Bougnat – Georges P.
- Trinquet – Pierre M.
- La Mère Zénobie – Lucien P.
- Le Prince de Bampafil – Michel G
- Augustine – Jean G.

VII. Mes Jeunes Années – Chœur par la troupe.

Fin

Grande soirée concert du 24 janvier 1948

L'hiver, des séances récréatives, animées par des habitants, avaient lieu dans l'ancienne salle des fêtes

La troupe théâtrale

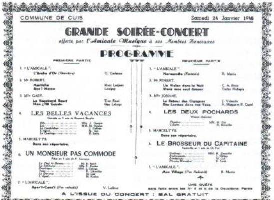

COMMUNE DE CUIS — Samedi 24 Janvier 1948

GRANDE SOIRÉE-CONCERT

offerte par l'Amicale Musique à ses Membres Honoraires

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. "L'AMICALE". L'Arche d'Or (Ouverture)
2. Mr ROBERT.
3. Mlle GABY.
4. LES BELLES VACANCES
5. MARCELTYS. Dans son répertoire.
6. UN MONSIEUR PAS COMMODE
7. "L'AMICALE". Aper'i-Cane't (Pas redoublé) — V. Lelievre

DEUXIÈME PARTIE

1. "L'AMICALE". Normandie (Fantaisie) — R. Martin
2. Mr ROBERT. Un Violon dans la Nuit; Viens mon seul Amour
3. Mlle JOSIANE. Le Retour des Cigognes; Des Larmes dans vos Yeux
4. LES DEUX POCHARDS
5. MARCELTYS. Dans son répertoire.
6. LE BROSSEUR DU CAPITAINE
7. "L'AMICALE". Mon Village (Pas Redoublé) — R. Martin

UNE QUÊTE sera faite entre les Nos 5 et 6 de la Deuxième Partie

A L'ISSUE DU CONCERT : BAL GRATUIT

entre les personnes proches du défunt. Il y avait les porteurs du cercueil, ceux du drap mortuaire et du bâton de la Vierge. Ce n'est qu'assez tard que la commune fit l'acquisition d'un petit corbillard tiré par un cheval.

D'autres traditions religieuses avaient cours dans notre village.

Durant la Semaine Sainte, alors que la cloche ne sonnait plus, les enfants de chœur parcouraient les rues du village ainsi que les champs et les vignes, plusieurs fois par jour. Ils y annonçaient les heures (heure d'attelée, de dételée ou des repas) en agitant des crécelles que l'on nommait ici des **"brouins"**.

Le jour de Pâques, ils passaient dans les maisons en chantant un couplet de l'*"Alleluia"* et en quêtant. On leur donnait des œufs ou de la petite monnaie.

Au jour des Rameaux, ils distribuaient, dans chaque foyer, des rameaux de buis bénit.

Certaines années, à la St Jean, on faisait de grands feux de joie où l'on brûlait sarments et vieux paniers.

Traditionnellement, la veille de Noël, la famille se réunissait autour du foyer pour manger des gaufres avant de se rendre à l'office de là messe de minuit.

La fête patronale avait lieu le jeudi de l'Ascension.

Le repas de midi rassemblait chaque famille autour d'un coq ou d'un canard spécialement élevés pour l'occasion. On confectionnait de nombreuses galettes aux fruits car il était coutumier de recevoir une foule de visiteurs tout au long de la journée.

Sur la place, le manège de "chevaux-de-bois", le "pousse-pousse" puis, plus tard les "balançoires-bateaux" faisaient le bonheur des enfants.

La fanfare offrait un concert puis un bal en fin d'après-midi.

La fête se continuait le lendemain et c'était l'occasion pour les conseillers municipaux d'animer des jeux pour les enfants.

Au 14 juillet, c'était la distribution des prix aux enfants des écoles puis, après la grande guerre, le jour de la remise des décorations. Un vin d'honneur – vin rouge et limonade – réunissait la population et, l'après-midi, un tir à la carabine doté de lots, avait lieu dans la cour de l'école. La journée se terminait par un bal animé par la fanfare.

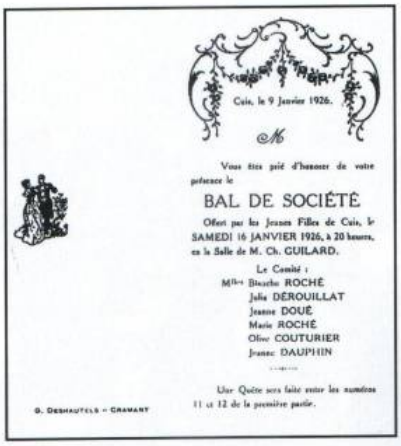

Cuis, le 9 Janvier 1926.

M

Vous êtes prié d'honorer de votre présence le

BAL DE SOCIÉTÉ

Offert par les Jeunes Filles de Cuis, le SAMEDI 16 JANVIER 1926, à 20 heures, en la Salle de M. Ch. GUILARD.

Le Comité :
Mlles Blanche ROCHÉ
Julie DÉROUILLAT
Jeanne DOUÉ
Marie ROCHÉ
Olive COUTURIER
Jeanne DAUPHIN

Une Quête sera faite entre les numéros 11 et 12 de la première partie.

G. DESHAUTELS – CRAMANT

— PROGRAMME DES DANSES —

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
Polka	Polka
Mazurka	Mazurka
Schottisch	Schottisch
Quadrille	Quadrille
Valse	Valse
Lanciers	Lanciers
Polka	Polka
Mazurka	Mazurka
Schottisch	Schottisch
Valse	Valse
Lanciers	Lanciers
Polka	Polka
Mazurka	Mazurka
Schottisch	Pot Pourri

LE COMITÉ.

Carnet de bal

Le prix de "LA VIOLETTE BLANCHE"

Un curieux document daté du 4 juin 1813 fait état d'une manifestation particulière dite "La violette blanche"

Extrait de l'acte impérial

"M. Athanase Hennequin de Villermont, voulant honorer la mémoire de Dame Louise Claudine Catherine Manssion son épouse, décédée à AY en 1812 par une fondation digne d'elle, et désirant à cet effet imprimer à cette fondation un caractère d'utilité publique en la faisant servir parmi la classe indigente de la société, d'encouragement à la pratique des vertus privées dont la dame Manssion a constamment offert un touchant et noble modèle, a déclaré être dans l'intention de réaliser une donation à la fabrique de la ville d'Ay sous forme d'une rente perpétuelle de 350 F.

Pour cette rente, M. Hennequin hypothèque son domaine de Cuis consistant en bâtiments et terres labourables, prés et bois.

Ce prix sera attribué alternativement dans les trois communes d'Ay, de Cuis et de Fossoy (Aisne).

Ce prix d'une violette blanche récompensera un père ou une mère de famille dont la conduite sera reconnue la plus irréprochable et qui auront le mieux réussi à élever leurs enfants dans des sentiments de piété, d'amour, des bonnes mœurs, de l'ordre, du travail et du respect pour la vieillesse. Ou bien il sera attribué aux enfants mariés ou non qui se distingueront pour leurs bonnes mœurs et par leur tendresse pour leur père et mère et surtout par les soins qu'ils leur prodigueront dans leur vieillesse ou dans leurs infirmités.

S'il arrivait que personne ne fut jugé digne du dit prix, les 300 F seraient employés à mettre en apprentissage d'un métier quelconque des jeunes gens de l'un ou l'autre sexe et choisis de préférence parmi ceux qui seraient affligés d'infirmités ou parmi les enfants des veuves chargées d'une nombreuse famille."

Ce prix, dit de "la Violette Blanche" fut accordé à Cuis en 1814, 1818, 1821, 1825, 1831, 1834, 1885, 1888 et 1905. Deux noms de bénéficiaires sont restés dans les archives : Antoine Bosson en 1831 et la famille Deloince en 1888 mais qui refusa la mise en apprentissage de sa fille.

ARRETÉ DU 24 MAI 1846

"Il est défendu à tout musicien de faire danser après dix heures du soir, depuis le 1er avril jusqu'au 20 septembre suivant, et à neuf heures du soir à partir du 21 septembre jusqu'au 31 mars suivant.

– Les personnes qui livreront la place pour faire danser seront réprimées comme le musicien.

– Les contraventions au présent règlement seront constatées par le Maire ou l'adjoint au Maire."

LE CINEMA

Après la Seconde Guerre mondiale, notre village bénéficia d'une séance hebdomadaire de cinéma. Elle se déroulait dans l'arrière-salle de café dite "Salle Voisin", du nom de son propriétaire.

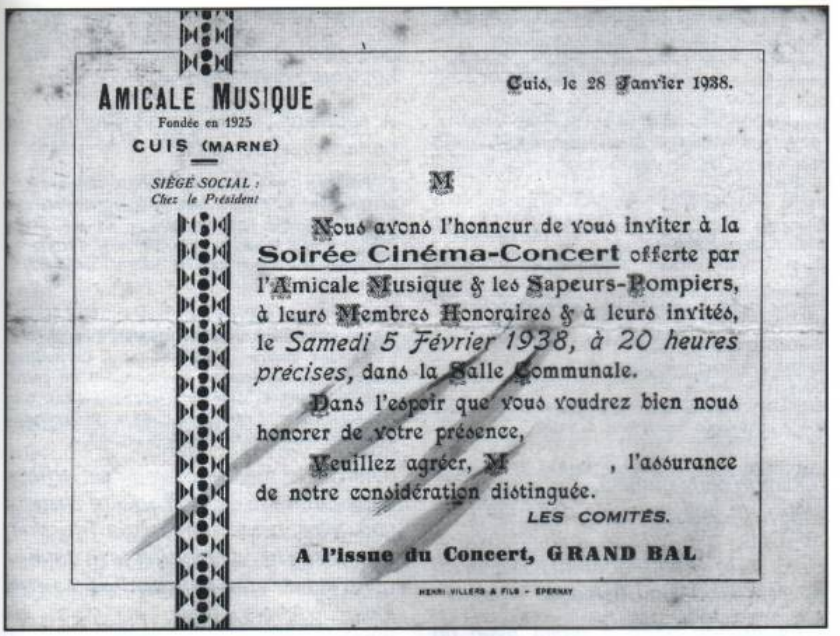

AMICALE MUSIQUE
Fondée en 1925
CUIS (MARNE)

SIÈGE SOCIAL :
Chez le Président

Cuis, le 28 Janvier 1938.

M

Nous avons l'honneur de vous inviter à la **Soirée Cinéma-Concert** offerte par l'Amicale Musique & les Sapeurs-Pompiers, à leurs Membres Honoraires & à leurs invités, le *Samedi 5 Février 1938, à 20 heures précises,* dans la Salle Communale.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous honorer de votre présence,

Veuillez agréer, M , l'assurance de notre considération distinguée.

LES COMITÉS.

A l'issue du Concert, GRAND BAL

HENRI VILLERS & FILS - EPERNAY

"Grands et petits attendaient l'évènement avec impatience. On arrivait bien avant l'heure. On s'installait sur les chaises ou sur les bancs. Certains enfants qui ne pouvaient pas entrer, écoutaient le film derrière les volets des fenêtres donnant sur la rue. Avec un peu de chance, si l'un des volets était entrebâillé, ils pouvaient suivre une partie de la projection.

En premier lieu, venaient les "actualités", avec un peu de retard, sans doute, mais, que de découvertes pour nous tous ! On en prenait plein les yeux et plein la tête ! De quoi alimenter la conversation pendant de nombreux jours !

Les séances n'étaient pas calmes car les spectateurs commentaient les films à haute voix. Certains étaient des "spécialistes" et les anciens se souviennent encore de M. et Mme Lamiral qui, assis devant leur porte, nous apostrophaient le lendemain avec des phrases de film "Tiens la bougie droite !", "A bicyclette", etc...

Ces soirées nous ont laissé des souvenirs inoubliables."

Malheureusement, en 1950, une commission de sécurité déclara la "Salle Voisin" non conforme. Les travaux requis étant trop importants, le propriétaire en décida la fermeture.

"Descriptif de la salle effectué par la commission de sécurité".

"Cette salle d'une superficie de 50 m² environ est tenue par M. Voisin, débitant-épicier-ébéniste. Le sol est pavé, le plafond est plâtré.

L'accès se fait en traversant la salle de café et dans ce passage est installé un poêle, genre américain, en tôle et posé à même sur le plancher du débit.

La porte donnant accès à la salle s'ouvre en dedans, deux marches à monter.

Au milieu de la salle sur le côté gauche, un escalier empiète largement pour donner accès à une mansarde.

Les canalisations électriques sont nues et sous tube Bergmann. Les bancs sont libres ainsi que les chaises. Il n'y a pas d'éclairage de sécurité ni de panique. Il n'y a pas de chauffage dans la salle.

Lors des séances on compte environ 40 personnes".

LE PARLER LOCAL

Le parler champenois, de la famille des langues d'oïl, fut, sans doute un dialecte courant jusqu'au XVIIIe siècle, dans le monde rural. Dès le XIXe, la langue française s'est imposée, sans toutefois le remplacer totalement. Cette mutation s'est faite d'autant plus aisément que le champenois était, pour une grande part, constitué de termes de vieux français qui n'avaient que peu ou pas évolué. S'il a partiellement perduré sous forme de patois, c'est principalement parce que la langue officielle, essentiellement urbaine, manquait de vocabulaire rural précis.*

(*) Ainsi, selon la façon et l'époque de labour d'une vigne, on disait : "*i boëche, i gale, i fouit, i rmeuve, i rcoule*".

C'est aussi parce qu'il y avait – et qu'il y a encore – une locution particulière et une façon différente de former les phrases.

L'article écrit en 1974 par Maurice Robert, reflète assez bien ce parler local tel qu'il s'entendait avec son "semis" épars de mots dialectaux.

Un soir d'été au café...

*- Salut **tertous** !*

- Salut Polyte, quèqu' tu bois ? une chopine ? du blanc ou du rouge ?

- Tu sais bien qu'pour moi faut qu'ça soye du rouge.

- Quèqu't'as fait auourd'hui ? t'as pas l'air en train...

*- Tais-toi, j'suis **hôdé**... à ç'matin, j'ai parti au marais pour finir ed faucher, ça allait bein, quand ej tombe sur un coin d'poil-de-chien... alors j'vas à ma **bouchère** pour prendre ma **queurse** mais j'l'avais oubliée. J'avais bein **l'buat** mais pas d'queurse, alors, tu parles si j'en ai bavé jusqu'à huit heures, quand l'gamin m'a apporté à déjeuner et que j'l'ai renvoyé chercher la queurse.*

*A midi, la vieille a v'nu avec le ch'val et la voiture et m'a apporté la soupe. All'avait mangé et pendant que j'dinais all'a commencé à andainer. Ca allait bein, même qu'all'm'a raconté son histoire du matin : "L'chat qui **surgeait** un'souris à la **fournoise**, l'a attrapée puis l'a lachée et j'étais **épantée**. J'en ai fait tomber **l'couvert** d'la cocotte qu'était su **l'lavier** et ça a cassé la poignée..."*

*Après diner et malgré les **cochris**, j'ai fait mon somme mais all'vient m'réveiller et all' me dit : "t'entends la **r'nue** ? I va faire d'l'orage. On f'rait bein d'charger la voiture !"... Oui-da, on y va... all'fait ses culottes avec une épingle à maillot et on s'dépêche de faire la voiture. On brèle et on part. L'temps n'était pas beau et ça tonnait...*

*J'avions pas fait vingt mètres que m'v'là **ahoté**. Le **teu** d'la source était crevé et j'ai tombé d'dans et v'là la voiture qui **vèle** et la vieille qui tombe avec... T'aurais entendu les gueulements ! J'croyais qu'all' s'était cassé un abatis. Mais non, all'était tombée*

*dans les **éronces** et les **ostries**, même qu'all'a attrapé un'échardre qu'était entrée avant. Mais t'aurais entendu ! C'était d'ma faute, j'aurais dû **gueigner** à droite. T'aurais vu **l'bagnolet** si i rmuait, quell'carne ! J'ai app'lé Arsène qu'était pas loin et on a sorti la voiture, on s'a dépêché de rcharger. Y en avait pas la **valissance** de dix bottes et on a pris l'temps de **ragrainer**. Pas'qu'on sentait des gouttes, j'faisions vite pour partir mais j'étions pas en haut de la côte de St-Julien qui s'met à pleuvoir à **siaux** et quand on a arrivé au **caillotier**, t'aurais vu la vieille ! All'avait beau **s'bacouler** contre la voiture, all'était néyée... l'cotillon, l'caracot, fallait voir ça !*

*On rentre, j'dételle, j'mets mes habits sécher su l'cul du four et, pas'qu'il n'était pas tard, fallait que j'fasse l'ouvrage aux **bètins**... Tu parles, après tous ces ennuiements, j'ai donné la botte, soigné les viaux, rentré les **bilots** et m'v'la enfin ici...*

- Quèqu'tu fais d'main ?

*- J'vas aux Bâtis faire quèqu'**barots** d'terre. L'grand vient avec moi. Il est encore emprunté et ça n'**épleite** pas beaucoup... On fait un **magasin** et pis on n'a pus mé qu'ça à faire...*

Maint'nant j'vas souper. Chacun un bonsoir !

Maurice Robert
"Champagne-Information"

A propos des quelques termes vernaculaires :
Tertous : tous (avec préfixe intensif "*ter*", "*tres*" du latin "*trans*").
Hodé : fatigué.
Poil-de-chien : herbe drue et difficile à faucher.
Bouchère : sac de bouche où l'on donne l'avoine aux chevaux puis, par extension, sac à provisions fermé d'une coulisse et attaché au collier du cheval.
Queurse : pierre à aiguiser, vx fr. *quarel*, car l'objet est de section quadrangulaire.
Buat : coffin accroché à la ceinture et contenant l'eau de la pierre à aiguiser. C'est la comparaison imagée avec le *bu* du puits (d'où le diminutif "*at*") c'est à dire le corps appareillé, vx fr. *buc* du francique *buk*, tronc.
Fournoise : resserre à braise placée sous le four à pain.
Epanter : épouvanter, vx fr. *espaenter*.
Lavier : évier (avec agglutination de l'article par confusion avec laver).
Cochries : août*ats*.
Rnue : période sans vent qui précède l'arrivée des nuages d'orage (les nuées). C'est l'instant où les hirondelles volent bas car les insectes descendent vers le sol et on entend leur vrombissement.
Ahoter : embourber un véhicule ; vx fr. *hote*, du francique *hotta* ; littéralement "pris dans un berceau".
Teu : canalisation en pierre conduisant l'eau de source, vx fr. *tuel*, du francique *thuta*, tuyau.
Vêler : terme imagé pour signifier qu'un chargement chute par l'arrière d'un véhicule comme une vache fait son veau.
Eronces : ronces, par agglutination de l'article pluriel "*les ronces*".
Ostries : ortie, vx fr. *ortrie*.
Gueigner : guigner.
Valissance : valeur, vx fr. *valissance*.
Ragrainer : ramasser ce qui reste au sol, en particulier les grains.

Siau : seau. Ce mot devrait s'écrire "**siot**" car il est la contraction de *seillot*, vx fr. *seille* du latin *situla*.
Caillotier : noyer. Prononciation locale de "*écalonier*". La noix dite ici "*caillot*" est plus généralement un *écala*, vx fr. *escaloi*.
Bacouler : se lover contre un abri pour se protèger. La "*bacoul*" est la fouine. Par extension c'est également, pour la vigne, un rejet que l'on enterre en le "coulant" dans le sol.
Betins : bestiaux.
Bilot : oie.
Bâtis : déformation de "pâtis".
Barot : tombereau sans basculement, vx fr. "*barot*", tonne.
Epleiter : faire un travail rentable, vx fr. *esploitier*.
Magasin : composit de terre et de fumier. Arabe "*makhâzin*", dépôt.
Surgeier : guetter, déformation de "surveiller".
Couvert : couvercle.
Bagnolet : sorte de capeline armaturée protégeant le visage et la nuque des ardeurs du soleil.

"Quand j'étais gamine, il y a un demi-siècle, et que je jouais dans les rues de Cuis, une voiture immatriculée à Paris s'est arrêtée et on m'a demandé où était la maison Bollinger.

*- La grande porte à droite avec un **pronet** blanc...(*)*

- Un quoi ??? se sont exclamés les occupants de la voiture ! Je n'ai pas donné d'explication mais j'ai pensé que ces Parisiens manquaient vraiment de connaissance !

A sept ans, je ne savais pas que je parlais champenois..."

(*) Pronet : Dans l'un des vantaux des grandes portes-cochères s'ouvre une petite porte piétonne. Afin d'empêcher les animaux – et les petits enfants – de s'échapper par cette porte ouverte on y dispose une petite barrière souvent grillagée, le "pronet".(*)

(*) Le "pronet" désigne généralement le palonnier qui permet d'atteler le ou les chevaux à l'engin aratoire (araire, charrue, faucheuse, etc...). On pourrait supposer qu'autrefois on se contentait de barrer cette ouverture à l'aide d'un palonnier placé à la façon d'un épar et que par la suite la claie grillagée qui lui succéda conserva le nom primitif...

"Une autre mésaventure m'est arrivée dans une classe, lors d'une inspection. L'Inspecteur, venant de Touraine, m'a reproché d'employer des termes qui n'étaient pas français ! Je ne sais plus lesquels mais je dois les employer encore devant mes élèves. Tant pis, ils me comprennent ; ils sont champenois..."

L. L.

4e couplet

Champagne, Bordeaux et Bourgogne,
Roussillon, Orléans, Nantais,
Crus du Midi, de la Gascogne,
Chanturgue, Fleurie, Beaujolais.
Ainsi tous les vins de la France,
Qu'ils soient cinquante ou qu'ils soient cent,
Forment tous leur Sainte alliance
Pour acclamer leur Saint Vincent.

Paroles et musique de Charles Berjonelle de Fleury la Rivière (51)

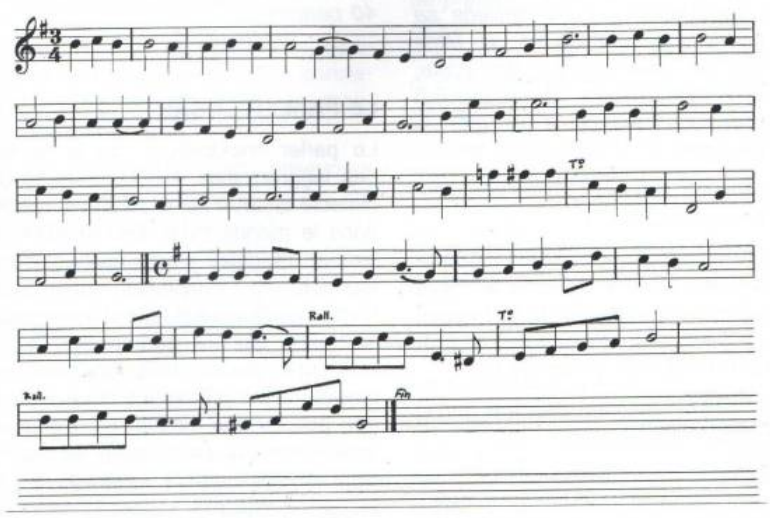

LES PERIODES DE GUERRES

GUERRE DE 1813

Lors des guerres napoléoniennes, deux documents émis par le sous-préfet Carré donnent un aperçu des contraintes que ces guerres entraînaient pour les habitants.

– arrêté du 27 janvier 1813

(extraits)

Le sous-préfet du cinquième arrondissement... procédant à la répartition entre les communes du canton d'Avize de la somme de 3 300 F à quoi est évaluée la dépense principale et frais accessoires des cavaliers montés et équipés qu'elles ont offert à Sa Majesté l'Empereur et Roi,

Arrête que les-dites communes, d'après leur population respective, contribueront à cette dépense, savoir :

La commune de Cuis pour la somme de deux cent francs

Il sera ajouté à cette somme, pour frais de perception, la même rétribution que celle que reçoit le percepteur pour les contributions directes, plus celle de trois centimes par article, pour confection du rôle.

Au reçu de la présente le Maire de la commune de Cuis sera tenu de faire un rôle de répartition desdites sommes entre les habitans... divisé en quatre classes.

La première paiera necessairement plus que la seconde ; la seconde plus que la troisième... ne seront point comprises les personnes qui ne sont point dans l'aisance... et atteindront cependant les personnes connues pour jouir d'une honnête fortune...

– Levée des 300 000 hommes, le 29 décembre 1813

A Mr le Maire de Cuis

Monsieur le Maire, d'après le dépouillement des listes des Conscrits appelés à faire partie de la levée des 300 000 hommes... on ne peut espérer de fournir le contingent demandé au département de la Marne... Pour y parvenir, il faut, Monsieur le Maire, que vous ajoutiez à vos listes, ... les noms, le n° et la classe des Conscrits de 1807,1806, ans 14, 13, 12 et 11, qui auroient échappé à vos recherches...

Au reçu de la présente, sans attendre de nouveaux ordres... vous leur prescrirez, par écrit, de se rendre à Châlons, munis de leurs effets de départ, le 7 janvier prochain...

Vous trouverez ci-contre, les noms de ceux à qui donnerez également ordre, par écrit, de se rendre à Châlons, avec leurs effets, ledit jour 7 janvier :

1814-N° 46. Bossois Nicolas Antoine dit le petit

41. Arrouard Eloi

1812-N° 79. Dumé Eloi Nicolas

1808-N° 38. Courtaillier Joseph François

Vous voudrez bien prévenir les Conscrits appelés, qui auraient des réclamations à faire... au Conseil de recrutement, qu'ils pourront s'y présenter le 8 janvier prochain...

Passé le 8 janvier... le Commandant de Gendarmerie sera requis de les faire arrêter et conduire à Metz, au dépôt du 26e légère, où ils seront incorporés ou tenu de se faire remplacer...

Je vous recommande particulièrement de surveiller le départ des hommes appelés... bien loin d'avoir à employer des moyens de rigueur ; ...

GUERRE DE 1870

Ce sont les registres du Conseil municipal qui nous permettent de connaître les conséquences locales de cette guerre.

1867 – Cuis avait acheté, pour les gardes nationaux, 23 fusils et 40 sabres d'infanterie qui ont été renvoyés au camp de Châlons. L'état demande 204,13 F. pour la réparation de ces armes ! Le Conseil municipal considère *"que la commune a fait purement et simplement un don à L'Etat"*...

17 mai 1868 – Les buffleteries * de la garde nationale appartenant à la commune et déposées dans le grenier de l'instituteur seront vendues au profit de la commune.

(*) Les buffleteries sont, anciennement, les équipements militaires en cuir de buffle servant à soutenir les armes, tels que baudriers, ceinturons, cartouchières, etc...

12 décembre 1870 – *M. le maire a donné à l'assemblée lecture d'une circulaire en date du 29 9bre 1870 par laquelle la commune est contrainte à verser immédiatement à la caisse générale de Reims les douzièmes de septembre et octobre des contributions imposées à ladite commune par les autorités prussiennes, les dits douzième s'élevant à la somme de 2 334 francs doivent être payés de suite sous peine des poursuites les plus rigoureuses exercées en cas de non paiements...*

Le Conseil municipal et les plus imposés autorisent M. le Maire à emprunter... au taux légal de cinq pour cent la dite somme... qui sera remboursée après la guerre...

Juillet 1871 – Pendant l'invasion prussienne, des habitants de la Champagne ont coupé 25 ares de bois appartenant à Cuis et Grauves pour se faire des abris pour eux et pour leurs bestiaux.

Le Conseil municipal décide que ce bois sera vendu ou employé au chauffage de la classe.

25 novembre 1871 – Le département de la Marne ayant reçu 4 098 000 F, le Conseil municipal est invité à dresser la liste des charges et des dépenses que la commune a supportées durant l'invasion :

Somme payée en argent aux Prussiens	11 285,40 F
Avoine, bestiaux, paille, foin, charges diverses	3 818,15 F
Total	15 103,55 F

23 février 1874 – La commune verse à M. Aubert, arquebusier à Epernay, la somme de 11 francs 15 centimes pour poudre, balles et capsules de guerre qu'il a fournit en 1870 à la commune lors de l'invasion prussienne.

Décembre 1876 – M. Champion a reconduit au camp de Châlons des armes, fusils et sabres, qui étaient sans emploi dans la commune et qui ont été redemandées par M. le Préfet.

GUERRE DE 14-18

Durant toute la guerre, de nombreuses troupes sont venues au repos, entre les attaques, loger chez les habitants, avant de regagner le front.

Les Cuitats ont dû évacuer deux fois leur village, au cours des deux batailles de la Marne, en septembre 1914 et en juillet 1918.

En 1918, il y eut un hôpital italien dans la grande école et, par conséquence, un cimetière placé à coté de celui du village. Ce cimetière italien a été, par la suite, transféré à Bligny.

Quelques extraits des délibérations du Conseil municipal nous permettent d'avoir une idée de la vie du village pendant cette guerre :

Le 67e d'Infanterie à Cuis en 1914

19 novembre 1914 – Séance présidée par M. Populus, maire. Sont absents MM Maudhuy et Dumez, appelés sous les drapeaux. Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur Legras, adjoint, vote à l'unanimité "***L'Adresse de Félicitation***" suivante à Monsieur Jules Eugène Joseph Populus, Maire, et aux braves qui coopèrent à la défense de la Patrie.

Monsieur le Maire,
Depuis près de quatre mois que la guerre néfaste qui rendra à jamais inoubliable l'année 1914, a bouleversé et ajourné les services administratifs, nous sommes heureux de pouvoir enfin nous réunir à peu près librement aujourd'hui, 19 novembre, pour nous occuper des besoins de nos administrés et tenir notre session ordinaire.

Nous le sommes d'autant plus, Monsieur le Maire, que malgré le canon qui ne cesse de gronder à nos portes et les "tauben", ces engins modernes de destruction qui survolent encore nos campagnes. Malgré les efforts autant desespérs qu'inutiles du plus grand Vandale que la terre ait vômi il nous est permis d'avoir confiance et de pouvoir vous exprimer au nom de tous vos administrés notre reconnaissance pour tous les services rendus à la Commune.*

Aussi le Conseil municipal s'estime-t-il d'avoir su choisir en vous l'homme énergique et dévoué qui a toujours su rester sur la brèche aussi bien pour faire face à l'ennemi que pour secourir les malheureuses victimes de la guerre.

Il nous est également agréable de féliciter un des nôtres.

J'ai nommé Barrachin. Sans cesse à ses côtés en ces tristes circonstances, il ne ménage ni son temps ni son dévouement. Déployant toutes ses facultés pour vous seconder de son mieux dans les réquisitions plus ou moins vexatoires imposées à la Commune. Il s'improvisait secrétaire de Mairie, s'inspirant des principes de notre digne titulaire, Monsieur Trouslard que la défense de la Patrie retient dans les tranchées, face à l'ennemi, en compagnie de nos collègues : Maudhuy et Dumez, auxquels nous envoyons l'expression de nos vœux et de notre estime.

Continuez donc, Monsieur le Maire, votre dévouement à la cause commune, et nous tous, membres du Conseil municipal, vous aiderons dans votre tâche, persuadés de servir la Patrie et la République.

(*) Tauben, mot allemand signifiant "pigeons". C'est le nom sous lequel les soldats français désignaient les premiers avions allemands qui pouvaient être tirés au fusil car il volaient bas et à faible allure.

11 juillet 1916 – *"Vu les incursions fréquemment renouvelées des zeppelins*, aéroplanes et autres engins ennemis de navigation aérienne dans la région d'Epernay, arrêtons :*

La nuit, dans les habitations, les ouvertures sur l'exterieur des pièces éclairées, portes, fenêtres, vasistas, devront être soigneusement masquées, afin qu'en cas d'incursion des zeppelins, les lumières ne puissent révéler l'existence des agglomérations et permettre ainsi aux pilotes de guider leur marche".

(*) Le zeppelin est le nom d'un ballon dirigeable inventé vers 1909 par le comte allemand Zeppelin.

31 juillet 1916 – Répondant à l'appel du ministre Léon Bourgeois, le Conseil municipal décide d'apporter l'obole de la commune à la création d'une station sanitaire départementale pour les tuberculeux par fait de guerre.

25 mars 1917 – Les agriculteurs demandent au ministre de l'Agriculture de leur attribuer :
4 090 Kg de semence de pomme de terre
95 Kg de semence de haricots
25 Kg de semence de topinambours
57 Kg de semence de pois

Le conseil s'engage à rembourses au service du ravitaillement, à la prochaine récolte, soit en nature, soit en numéraires, la valeur des semences ainsi cédée à la commune.

12 août 1917 – Le conseil municipal *"vu la rareté de la main d'œuvre, émet le vœu qu'il plaise à l'Administration préfectorale de mettre à la disposition des propriétaires-vignerons, des équipes de militaires pour les aider à recueillir leur récolte à l'époque des vendanges".*

Conscrits de la Classe 1918-1919

7 octobre 1917 – *"considérant que si le ravitaillement pour l'alimentation tant civile que militaire, de jour en jour plus difficile, a pour cause fondamentale le manque de bras dont souffre le service agricole*

– estime cependant qu'il serait possible d'atténuer dans une certaine mesure le défaut de production, s'il était donné à la main-d'œuvre sénile et féminine que la Mobilisation nous a laissée, de pouvoir faire réparer les outils et instruments agricoles qu'un trop long usage a mis dans l'impossibilité de servir.

C'est pourquoi le conseil municipal sollicite pour l'époque des batailles et

Conscrits de la Classe 1921
De gche à dte et haut en bas :
Maurice Legras
André Richard
Aimé Roulot
Pierre Rollet
Pierre Berjonnelle
Jean Rocher
Raymond Miraux
Marcel Jacob
Georges Gimonet
Paul Gué
André Denis

Le monument aux Morts

des semailles d'automne, le renvoi en sursis du canonier Charles Grenette. père de quatre enfants, maréchal-forgeron ayant domicile dans la commune, habile dans l'art de réparer les machines à battre, les instruments aratoires de toute sorte, les poêles à sulfure ainsi que les fontaines et conduites d'eau dont le bon fonctionnement s'impose pour le service des habitants et des troupes en cantonnement".

1921 – La commune décide d'élever un "**Monument aux Morts**" au lieu-dit "le village" en procédant à un échange de terrain avec MM. Gimonnet et Populus.

Cuis, 11 novembre 1923

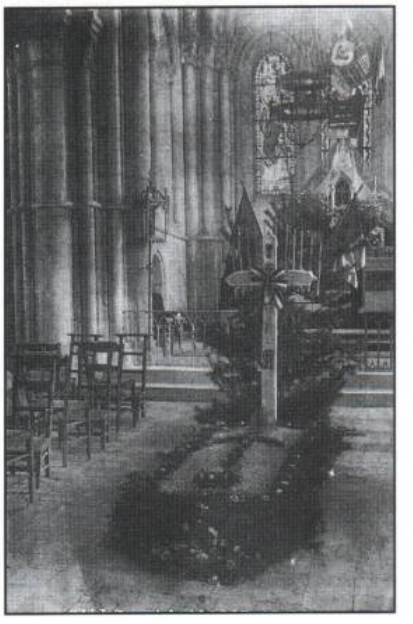

LA SECONDE GUERRE

Si, pour les guerres précédentes, nous n'avons eu recours qu'aux documents d'archives, pour celle de 39-45, nous avons pu collecter, oralement, la mémoire des Cuitats.

Voici, épars, ces souvenirs, drôles ou tragiques.

"En 1940-1941, plusieurs familles de Calais ont émigré à Cuis car leur ville avait été bombardée. Les habitants ont recueilli ces émigrés comme ils ont pu, en prêtant des logements vides ou en dédoublant la literie dans leur propre maison quand il le fallait.

Ces Calaisiens ont été reçus dans la salle de la Mairie tandis que les familles les attendaient sur la place. Quel remue-ménage ce jour-là ! Les petits Cuitats ne perdaient pas une miette de cet événement, même s'ils n'en comprenaient pas bien la signification. On leur avait seulement dit d'être gentils avec ces gens qui arrivaient et ne possédaient plus rien et dont les enfants iraient à l'école avec eux..."

"A cette époque, tous les déplacements se font à vélo, y compris pour ceux qui travaillent à Epernay.

On entendra bientôt la D.C.A allemande d'Epernay. Elle tente d'intercepter les vagues de centaines d'avions alliés qui vont bombarder l'Allemagne."

"Les gens ont peur. On enterre plein de chose "au cas où..." et les enfants ramassent les éclats d'obus tombés dans les champs, rapportent des réservoirs d'avion vides, et récupèrent – avec de gros risques – les ballonnets tractés par les avions allemands pour l'entraînement de leur artillerie. Ces "ballonnets", sortes de cylindres de toile ajourée de couleur noir-blanc-rouge étaient très utiles pour les parents. Le blanc servait à faire des rideaux, le noir, des maillots de corps quant au rouge il était plus difficile d'emploi..."

"Nous marchons avec des chaussures à semelles de bois ou des galoches. Quand la semelle casse, ça pince le pied ! On s'habille avec les moyens du bord, souvent dans des vêtements militaires recoupés et l'hiver, les culottes courtes taillées dans du gros drap de l'armée occasionne des gerçures très fortes aux cuisses."

"Chaque semaine, je descends à pied à Epernay. Le coiffeur est à Pierry, on y va aussi à pied !

Ma mère garde – en plus – deux enfants de la ville et envoie chaque mois un colis à mon frère Maurice, prisonnier en Allemagne.

On écoute Radio-Londres. Il y a le couvre-feu. En 1943, mon frère Jean commence à être recherché par la Gestapo qui perquisitionne plusieurs fois chez mes parents et chez Georges Gimonet...

Les anecdotes sont nombreuses :

Un certain soir de l'occupation allemande, pendant le couvre-feu, un jeune qui revenait de chez un ami fut traqué par une patrouille. Il se réfugia dans la première cour qu'il trouva ouverte. Quelle ne fut pas la surprise de mon père en le découvrant, au matin, endormi dans le poulailler parmi les volailles !

Une autre aventure aurait pu mal finir : A l'heure du couvre-feu, M. Dumez était encore chez un voisin. En courant, il remonte chez lui mais les Allemands l'interceptent et l'enferment, pour la nuit, dans la "remise des pompes". D'autres Allemands viennent le rechercher à midi et l'obligent à gratter la place du pays avec une raclette "pour le punir"...

Une nuit, des Allemands qui recherchaient sans doute les Résistants, ont fait irruption sur la place. Ils ont braqué leurs lampes sur la façade de la Mairie. Ils ont dit "Maison commune !" et se sont alors dirigés vers la maison d'en face. Ils ont fait lever la famille David et ont fait sortir "le Milot" en pyjama. Parce qu'il n'avait pas de carte d'identité, ils l'ont longuement interrogé mais, sans plus... Par contre la commune possédait des sacs de farine qu'on avait entreposé chez les David et les Allemands les ont trouvés. Heureusement Mme David a eu la présence d'esprit de dire "Moi, boulangère !" et... ça a marché. Mais, quelle peur !!!

Pour adresser des colis aux prisonniers la commune avait réussi à conserver des tickets d'alimentation... en ne déclarant pas les personnes décédées. Au niveau départemental, les Allemands se sont aperçus qu'il devait y avoir des "vols" de tickets. Ils sont venus interroger pendant deux heures l'instituteur-secrétaire de Mairie, mais le Maire, M. I. Dérouillat leur a juré que son secrétaire était incapable de faire une chose pareille et il ne fut pas arrêté.

Un autre jour, M. Roulot fauchait un champ situé entre Cuis et Mancy. Tout à coup il s'aperçoit que des mètres et des mètres de fil téléphonique sont enroulés dans les roues de sa faucheuse ! Bien que craignant des représailles, il file à la "Kommandantur" et dit à un officier "*Je viens de couper le téléphone !*". Pour le remercier de les avoir prévenu, ils lui donnèrent un sac de ficelle-lieuse...

La "Kreiskommandantur" adressait de nombreux ordres aux municipalités. En voici quatre, datés du 15 octobre 1940 :

"*L'interdiction de battre les récoltes est levée. Les batteuses devront fonctionner autant que possible avec le concours des machines à vapeur ou bien avec des moteurs électriques. Ce n'est que dans les cas exceptionnels que l'on se servira de moteur à essence ou gasoil. Immédiatement après les céréales seront livrées dans le commerce ou à des syndicats. Il est à compter que le Gouvernement français interdise de tuer les veaux. Sous peu des instructions précises seront envoyées.*"

"*Les approvisionnements en nourriture pour les bêtes seront très réduit du fait de la guerre. En conséquence on devra se procurer des succédanés pour la nourriture des animaux. Il est du devoir des cultivateurs de rentrer avant les pluies prochaines toute nourriture se trouvant encore dans les champs et la mettre à l'abri.*

Pendant la semaine prochaine tous les tas de trèfle et de foin seront rentrés autant que la température le permettra. Celui qui brûlerait les tas de foin se trouvant encore dans les champs devra être signalé pour acte de sabotage."

"*D'après les prescriptions en vigueur on ne doit pas vendre plus cher qu'avant l'évacuation. Comme on nous l'a signalé le prix pour une bouteille de champagne était avant l'évacuation d'environ 15 à 18 F. Les marchands de champagne demandent maintenant 30 F. Cette augmentation de prix est contraire aux prescriptions et par conséquent punissable.*

Je vous prie de prévenir les fabricants de champagne et revendeurs que toute augmentation sera sévèrement punie."

"*Toute reprise d'activité des société ou bien les réunions des sociétés de jeunesse (Scouts, Associations d'étudiants, J.A.C., J.O.C., Sociétés de sportifs) d'après les dernières nouvelles, seraient autorisées par le Gouvernement français.*

Par ordre de M. le Commandant de l'Administration Militaire Allemande en France, sont interdits : toute activité de société, les réunions, port d'insignes et de leurs fanions ou drapeaux. J'interdis également toutes publications de ces sociétés dans la presse."

Arrêté préfectoral du 11 août 1941

"Article 1er : la vente des haricots mi-secs à écosser est strictement interdite.

Article 2 : au cas où les conditions climatiques ne permettraient pas à la récolte d'arriver à maturité complète, le Président du bureau départemental des légumes secs pourrait solliciter du Secrétaire d'Etat au Ravitaillement l'autorisation de déroger aux prescriptions de l'article 1er."

Les prisonniers

Il n'y eut, pendant que les hommes étaient prisonniers, aucune aide pécuniaire de l'État, hormis l'allocation militaire versée à la femme selon le nombre d'enfants et touchée chaque mois à la perception.

La commune avait établi un "pécule" qu'elle versait à chaque prisonnier*.

(*) Roland et Maurice Andrieux, Antoine Bar, Maurice Baudouin, Léon Buffry, André David, Etienne Dérouillat, Paul Drouot, Gantelet, Fernand Grégoire, Jules Grenette, André Hubert, Constant Lebrun, André et Julien Richard, Paul Roché, Georges Rondeau, René Saint Omer, Pierre Smith, Guy Vallois.

Certains prisonniers ont été rapatriés en début de captivité pour divers raisons. Ce fut le cas pour Maurice Andrieux, Léon Buffry, Fernand Grégoire, Constant Lebrun et Georges Rondeau.

Fernand Grégoire était prisonnier avec un infirmier de Nice qui apprit à faire des piqûres et à donner les premiers soins. Lorsque les Allemands lui demandèrent sa profession, il répondit "infirmier". Il fut donc libéré plus tôt, avec le personnel médical.

Léon Buffry qui était prisonnier dans une ferme de Côte-d'Or fut également libéré en 1941.

En 1945, le retour des prisonniers fut effectif. C'est la Croix Rouge qui les accueillait en gare d'Epernay et les femmes s'y rendaient quotidiennement dans l'espoir de retrouver un des leurs.

Ceux d'Allemagne de l'Ouest furent les premiers à rentrer car ils étaient rapatriés par avion par les Alliés anglais ou américains. Les autres

Arbeit Kommando de Kändler, stalag IV F

Kriegsgefangenen-Lagergeld 4· 6817430

Gutschein über 10 Reichspfennig

Dieser Gutschein gilt nur als Zahlungsmittel für Kriegsgefangene und darf von ihnen nur innerhalb des Kriegsgefangenenlagers oder bei Arbeitskommandos in den ausdrücklich hierfür genehmigten Verkaufsstellen verausgabt und entgegengenommen werden. Die Annahme dieses Gutscheines in gewerblicher Zahlungsmittel darf nur bei der jeweiligen Kasse der Lagerverwaltung erfolgen. Jeder Veränderungen und Nachprägungen werden bestraft.

Der Chef des Oberkommandos der Wehrmacht

Administration des Postes de France — S. M. C. P.

RÉCÉPISSÉ à remettre au déposant d'un colis postal pour PRISONNIER DE GUERRE

(A remplir par l'expéditeur)

64

Nom et prénoms du destinataire : Guy Vallois

Grade : Brigadier des Logis

Numéro du Prisonnier : 27110

Désignation du Camp, N° de la Baraque, etc. Stalag IV F H.E

Timbre à date de la Gare ou du Bureau de Dépôt

25-8-43

AVIZE

Pays de destination : Allemagne

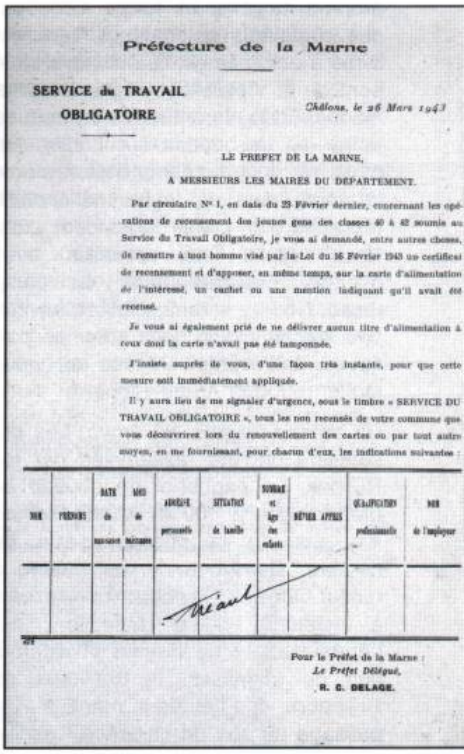

Préfecture de la Marne

SERVICE du TRAVAIL OBLIGATOIRE

Châlons, le 26 Mars 1943

LE PREFET DE LA MARNE,

A MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT.

Par circulaire N° 1, en date du 23 Février dernier, concernant les opérations de recensement des jeunes gens des classes 40 à 42 soumis au Service du Travail Obligatoire, je vous ai demandé, entre autres choses, de remettre à tout homme visé par la Loi du 16 Février 1943 un certificat de recensement et d'apposer, en même temps, sur la carte d'alimentation de l'intéressé, un cachet ou une mention indiquant qu'il avait été recensé.

Je vous ai également prié de ne délivrer aucun titre d'alimentation à ceux dont la carte n'avait pas été tamponnée.

J'insiste auprès de vous, d'une façon très instante, pour que cette mesure soit immédiatement appliquée.

Il y aura lieu de me signaler d'urgence, sous le timbre « SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE », tous les non recensés de votre commune que vous découvrirez lors du renouvellement des cartes ou par tout autre moyen, en me fournissant, pour chacun d'eux, les indications suivantes :

NOM	PRÉNOMS	DATE de naissance	LIEU de naissance	ADRESSE personnelle	SITUATION de famille	NOMBRE et âge des enfants	MOTIFS APPELS	QUALIFICATION professionnelle	NOM de l'employeur

Pour le Préfet de la Marne :
Le Préfet Délégué,
R. G. DELAGE.

MAIRIE de Cuis

CERTIFICAT

Nous, soussigné Dérouillat Y., Maire de la Commune de Cuis, certifions que Mr Mermet Julien est propriétaire d'un âne qui assure le ravitaillement en foin de la Commune. Il ne possède pas de foin et de paille pour nourrir son âne. Nous certifions qu'il a un besoin urgent de paille pour assurer le ravitaillement.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Cuis, le 13.9.1944.

Le Maire.

Dérouillat Y.

MAIRIE DE CUIS

Voir au Verso

sont revenus dans des camions réquisitionnés aux Allemands puis par chemin de fer lorsque les ponts furent rétablis.*

(*) Guy Vallois est rentré le 10 mai 45, Pierre Smith également en mai, Julien Richard le 2 juin 45, Maurice Baudouin à l'été 45, très amaigri après 5 ans de stalag. Il était à Odessa, sur le front russe. Le dernier rentré fut André Richard en septembre 45.

André Richard était sur la baltique. Il est redescendu sur Thorn en Prusse orientale puis envoyé à Bromberg où Julien Richard eut la surprise de le rencontrer avec son beau-frère, Albert Guillaume d'Avize.

"Julien Richard est parti vers Varsovie en train, avec quatre copains, par ses propres moyens. Ils furent aidés par des cheminots polonais. A Varsovie, livrés à eux-mêmes, ils ont traversé le pont de la Vistule détruit par les Allemands. De là, ils ont repris un train de tanks qui descendait sur Lublin. Là, nous avons vu un camp d'internement de travailleurs de toutes nationalités rescapés d'un camp de concentration. Nous avons été recueillis avec d'autres Français dans un camp russe. Nous y sommes restés environ une semaine puis nous sommes partis en train pour Odessa où nous avons retrouvé André Richard.

Un bateau anglais est arrivé. Les prisonniers ont été rassemblés par les Russes. Le paquebot ne pouvait en prendre que 2 000 et André Richard n'a pas eu la chance d'être du nombre. Ce fut le dernier bateau à quitter Odessa. Ce fut ensuite l'escale à Istambul avec réception par l'Ambassadeur de France et distribution de friandises, la traversée du Bosphore, des îles de la mer Égée, le passage au sud de la Grèce, l'escale à Messine puis à Naples et l'arrivée à Marseille.

Là, il n'y eut aucun accueil particulier. Nous avons échangé nos roubles et nos marks puis nous avons pris le train pour Paris. A l'arrivée nous avons dû attendre un train de voyageurs et, pour nous faire patienter, on nous a emmenés au cinéma alors que nous n'avions qu'une envie : rentrer chez nous !

A la gare d'Epernay se trouvaient le gérant du "Familistère" de Cramant qui avait une autorisation particulière pour attendre les prisonniers ainsi que plusieurs camarades de Cramant."

"Les commissions militaires de rapatriement, au passage de la frontière franco-allemande, envoyaient les prisonniers rapatriés dans des camps en Moselle pour "contrôle sanitaire", "épouillage", "fiche de passage", etc... Ces formalités administratives françaises n'étaient ni abolies, ni abrégées et duraient – parait-il – une semaine. Nombre de prisonniers dont je fus, sautaient du train qui conduisait à ce camp et se rendaient à la gare la plus proche prendre – sans billet ! – un train civil pour rentrer chez eux. Cela occasionnait des scènes épiques avec les contrôleurs "qui ne voulaient pas comprendre"...

QUELQUES AUTRES SOUVENIRS

"Mon premier souvenir de guerre remonte à 1940. J'ai assisté au combat aérien entre un pilote allemand et un français. Ce fut, malheureusement, l'avion français qui s'est fait descendre.

Ensuite ce fut l'occupation. Je me souviens des bruits de bottes, du couvre-feu et des tickets de rationnement. La distribution de viande bovine avait lieu à la Mairie. Cette viande provenait souvent de bêtes tuberculeuses...

Les enfants devaient subir une visite médicale obligatoire. Elle était effectuée par un major allemand et avait lieu dans une salle annexe de la Maison Bollinger.

J'ai assisté à la relève de la garde sur la place de la Mairie. Une fois un officier à donner un coup de cravache à un simple soldat pour manque de discipline.

J'ai vu défiler, sur la route, les jeunesses hitlériennes, fusil à l'épaule et chantant des Lieder.

Les hivers 1940 et 1942 ayant été particulièrement rigoureux, les Allemands avaient enrôlés tous les hommes valides pour déblayer les routes car la neige y atteignait parfois une hauteur de 1,5 à 2 mètres.

En 1944, un camion américain, occupé par un G.I. et une Française débarqua sur la place de la Mairie, pleine de monde. Les personnes présentes après avoir bu le champagne, entonnèrent la "Marseillaise". Soudain quelqu'un s'écria "*Mais, c'est une espionne !!!*" car la dame, sous l'effet du champagne avait perdu son accent américain... cela jeta un froid dans la foule. J'expliquais donc en anglais à l'Américain ce qui se passait et celui-ci, furieux, voulut étrangler sa compagne d'un jour. Les maquisards s'emparèrent de la femme. Un homme sortit une grenade mais un autre s'interposa. Finalement les F.F.I emmenèrent la femme sous bonne garde dans le réfectoire de la Maison Bollinger."

"Un jour de l'été 44, on entend "*Les Américains sont à Cramant !*". La bande de gosses que nous étions ne fait ni une, ni deux. Nous partons immédiatement. A 300 m après la descente de Cramant, en "Chancelard", nous voyons nos premiers Américains : un gros Dodge armé avec cinq à six hommes. Il ne pouvaient guère aller plus loin car, après, c'était "Les Champs Louis" avec vue directe sur Epernay...

Durant près de deux ans, les gamins de la "Bande du Champ de manœuvre" allaient connaître bien des aventures. Nous vimes une batterie antichar immobilisée à Pierry, face à l'avenue Paul Bert et une ambulance en flamme sur le Jard à Epernay. Les visites au "Champ de manœuvre" furent ensuite quotidiennes et nous rapportions toujours quelque chose à la maison : produits alimentaires, vêtements, chaussures, outils, ... "empruntés" à l'armée.

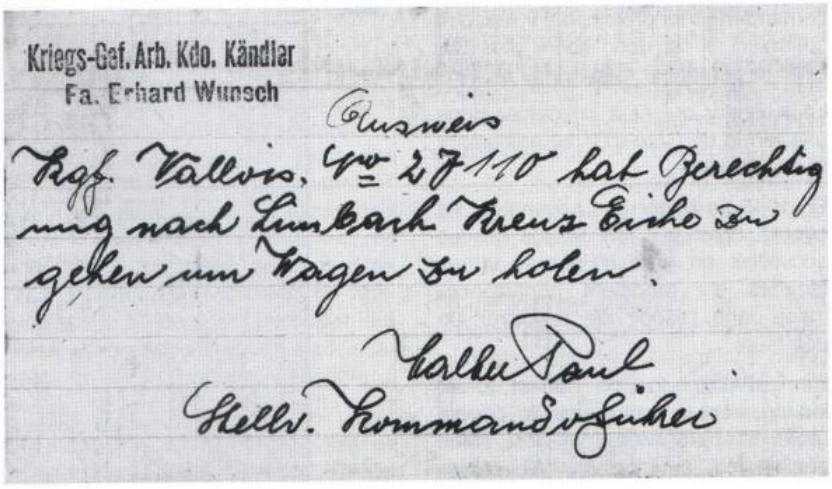
Kriegs-Gef. Arb. Kdo. Kändler
Fa. Erhard Wunsch

Ausweis

Kgf. Vallois, Nr 27110 hat Berechtigung nach Limbach Kreuz Eiche zu gehen um Wagen zu holen.

Walter Paul
Stellv. Kommandoführer

(*) Cette bande était composée de natifs de Cuis et "d'étrangers" au village : Clément Lété, Titi Moreau, Jacques Ledoux, Gérard Buisson, Michel Canart, Daniel Moreau, André David, Pol Drouot, Claude David, Michel Masson, Maurice Moreau, Christian Buisson, Jean Dérouillat, Bertrand Bourmault, Jean Grenette.

Un char américain était stocké en la partie sud. Nous en avons rapporté des pièces et de la graisse. Pol s'est fait pincer une main dans la trappe du conducteur. Il a également été blessé aux jambes, dans le petit bois, par l'explosion d'un détonateur. Michel ainsi que ses sœurs furent blessés par l'explosion d'un obus de mortier. Cela aurait pu lui être fatal si une de ses sœurs qui avait fait du secourisme dans le cours de certificat, ne lui avait fait un garrot avant d'aller chercher du secours. J'ai failli blesser les copains avec un revolver lance-fusées. Dans le petit bois entre Cuis et Chouilly, un noir américain nous a pourchassés en tirant des coups de pistolet en l'air. Nous avons aussi été poursuivis par une Jeep car nous avions volé du sucre. Notre connaissance du terrain nous a sauvés ! Une autre fois les Américains nous ont mis "une raclée" dans une tente occupée par une vingtaine de gars... Nous allions aussi fréquemment à Epernay, devant la caserne, pour y voir des avions de reconnaissance. Nous sommes même allés à pied jusqu'à Plivot – soit 40 km aller et retour – pour voir les gros avions. A 12 ans, nous avions déjà tiré nos premiers coups de pistolet et nous avions fabriqué nos premiers fusils avec du tube électrique... et ça fonctionnait !!! Nous allions à l'école en rangers et pantalons de combat...

Je me souviens encore du meurtre d'un ouvrier polonais par un soldat américain, des bals de la Libération à la salle des fêtes et des bagarres entre G.I. noirs et blancs avec l'intervention musclée de la "Military Police".

Un jour des G.M.C. sont passés dans le village pour reprendre, chez les habitants, ce qu'on leur avait "emprunté". On leur a donné quelques bricoles que l'on a récupérées le lendemain... ! Et puis, un jour, les trois ou quatre mille G.I. du Champ de manœuvre sont partis et nous avons repris nos habitudes. Nous étions plus vieux, nous avions trouvé d'autres jeux..."

LES PARACHUTAGES

Cuis a été un des premiers terrains pour les parachutages anglais. Le capitaine Servagnat – qui nous a quitté dernièrement – l'évoque dans son livre souvenir "**la résistance et les FFI dans l'arrondissement d'Epernay**" dont nous donnons quelques extraits :

"Un dimanche matin, nous partimes à bicyclette pour nous rendre sur le plateau de Cuis. Celui-ci semblait favorable... Nous le baptisons "le Faisan". Il fut homologué "arma" c'est-à-dire susceptible de recevoir des armes.

Il nous fallait trouver à Cuis quelqu'un de sûr qui pourrait s'intéresser à notre travail clandestin et nous indiquer une cachette... Jean Drouot nous fit explorer une ancienne cave au bas de Cuis.

Le 14 juin 1943, nous entendons* la petite phrase qui concerne notre terrain "le Faisan". Nous alertons tout le monde... Nous sommes 9. Hélas les heures se sont écoulées et rien ne s'est passé...

Le 16 juin... à 13 H 30 le message du "Faisan" repassait... comme l'avant-veille nous prenons les mêmes dispositions... soudain, le véritable avion débouchait droit sur le terrain... Herr fait le morse... le balisage est mis en place...

Tout à coup, très vite, l'appareil arrive... à environ 60 à 70 mètres de hauteur... un bruit très sec... Nous apercevons aussitôt... 7 parachutes qui descendent rapidement... l'avion a pris le balisage de travers et tout est tombé dans les arbres... Nous essayons de compter si nous avons autant de cylindres que de parachutes... Pour sortir les tubes des bois et gagner le centre du terrain, quel travail !... les tubes sont lourds, les poignées peu commodes... A l'aube tout le matériel est rassemblé... chaque parachute est roulé... disposé dans le petit sac... attenant aux cordes... Comme le jour était levé... nous risquons d'attirer l'attention... Gaétan Stourbe possédait une espèce de souterrain... l'entrée... donnait sur une grange qui se trouvait dans la cour de la ferme... Quelques uns partent en éclaireurs... je m'accroche à la camionnette... Tout va bien... Nous arrivons chez Gaétan. Il est 7 heures... On fait alors la chaîne et dix minutes plus tard tout est en ordre. Nous poussons des bottes de paille devant l'entrée... Après le déjeuner nous ouvrons le "colis ravitaillement"... nous découvrons... 2 poignards de commando, 2 mitraillettes Sten, 12 grenades Mills, 2 piles pour lampes torches enfin des boîtes métalliques que nous ouvrons fébrilement... Nous nous promettons... cette première opération réussie... d'intensifier l'homologation des terrains pour pouvoir agir plus efficacement...

(*) Les messages étaient émis par "radio-Londres" sous forme de phrases anodines au cours de l'émission "les Français parlent aux Français".

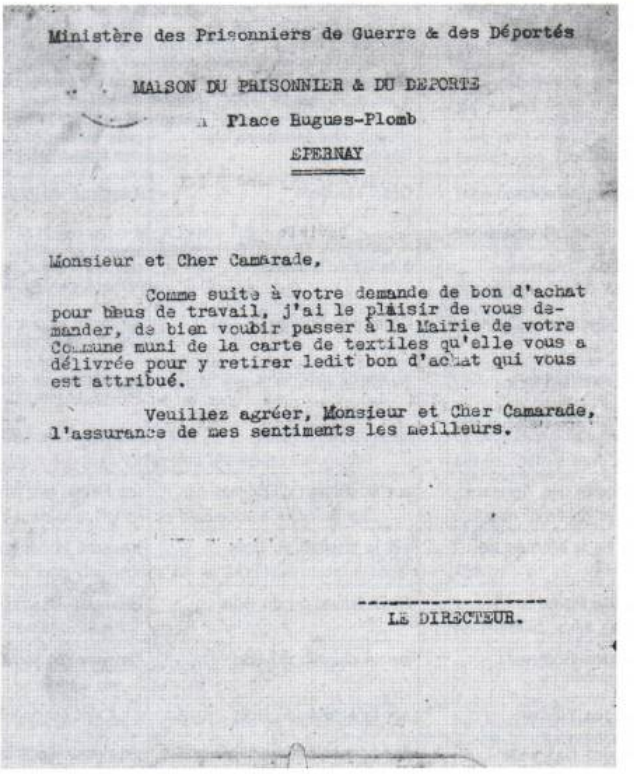

Ministère des Prisonniers de Guerre & des Déportés

MAISON DU PRISONNIER & DU DEPORTE

Place Hugues-Plomb

EPERNAY

Monsieur et Cher Camarade,

Comme suite à votre demande de bon d'achat pour bleus de travail, j'ai le plaisir de vous demander, de bien vouloir passer à la Mairie de votre Commune muni de la carte de textiles qu'elle vous a délivrée pour y retirer ledit bon d'achat qui vous est attribué.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Camarade, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE DIRECTEUR.

NOM sous lequel le chemin est communément désigné	Du point où il commence	Du lieu vers lequel il tend, des lieux qu'il traverse tels que hameaux, ruisseaux guéables, ponts, etc.	Du point où il aboutit
Chemin de Cuis à Cramant	au regard de la Carrière	La Contrée des Vaubronts, Croix Navet, Blanchards, Noséchards, Martelots	au finage du terroir de Cuis à Cramant
Chemin du bois de Cuis à Faveresse	sur les fossés de la commune, vis à vis de la Maison Journal	passant près du regard de la fontaine du Château par les Treilles, Croix Navet, traverse le bois d'Hargot	sur le finage du terroir de Cuis à Grauves
Sente Tortue	sur le chemin du Creux trous n° 20	passant par le champ fourgon Louvière, écorche-peu	sur le chemin de Cramant à Epernay - n° 5
Chemin des Noyers	Champ-Louis Louvière, Nogèrs, le Bas des Vignes	se termine sur les terres de M. Lebrun de Cramant	au bout des vignes des Nogèrs
Chemin de Cramant à Epernay	au Chemin des Charbonniers n° 9	par les Cruottes - Côte aux Renards - Le haut des Nogers	sur le terroir de Cramant
Chemin de Chouilly	près de la terre au Charbon Sur le chemin d'Epernay	La Guette - Rouges Terres - Jogasses	au finage du terroir de Chouilly
Chemin de Oiry	sur le chemin de Chouilly, en la contrée des Guettes	La Guette - Rouge Terre - L'Orme - Jogasses - St Chamant	au finage du terroir de Chouilly
Chemin des Agneaux	de la Terre au Charbon près du Chemin d'Epernay	La Guette - Rouge Terre - Le Comble - Terre au Tonnere - Jogasses	sur le chemin des Charbonniers Jogasses - n° 9
Chemin des Charbonniers	sur le chemin de Vertus	Meulière - Champoulin	sur chemin d'Epernay à Cramant
Chemin des Bourgs	à la sortie du village, rue des Bourgs	par les... Croix Meulière, Fetés, Haute Meulière	sur le chemin de Cuis à Epernay
Chemin de la Noue	rue des Bourgs, sur les caves de M. Aubriet	par la terre..., les... Croix blanche, le long de la terre à M. Brisson	sur le chemin d'Epernay aux Fetés
Ruelle Bécot	à la rue de la Noue	Les terres de la Noue de M. Didier, derrière la maison de M. Julien	sur le chemin de la Noue à Epernay - n° 11
Chemin Mancy	à la sortie de la rue des Bourgs	Derrière la maison de M. Bourlon, Bas Mezerêt, la Giboulée, Côte aux Vents	au chemin de Vertus
Chemin des Rouales	rue de l'église près de l'ancien presbytère	par les Fervottes, au dessus du clos de Mme Doué, Cuvelot, Haut Mezerêt, Blanchien, dans les fondries des Rouales	au finage de Grauves
Chemin de Grincenelles	à la Croix Rouge	en passant près de la fontaine de la... et allant vers le chemin des Fervottes, aux Roualles n° 14	chemin des Rouales - n° 14
Chemin de la petite Carrière	au bout du village, rue des Bourgs - n° 10	les Cuvelots, Grands Jardins, se termine sur les Pâtis	sur les Pâtis
Chemin de Grauves	près du regard de la fontaine de la carrière	monte aux Pâtis, les traverse, se termine sur le terroir de Grauves entre deux neiges	terroir de Grauves
Chemin de la Barrière	sur le chemin de Cuis à Epernay	devant la porte de l'ancien Château	sur le chemin des Meuniers
Chemin de St-Nicaise	au chemin de Oiry	près du terrier commun aux Corrès, dit la Guette	sur le chemin des Nogers
Chemin le Creux Trou ou Côte Blanche	chemin des Meuniers en Basses-Vignes	près du terrier commun des Terres Rouges, des Bas Martelots, et de la Côte Blanche	sur le terroir de Cramant
Sentier de St-Julien	Croix Meulière	Traverse les Meulières	va finir sur le chemin de Vertus après avoir traversé le chemin des Charbonniers
Chemin de Turbanne	à la Croix Blanche	par les Palies, les Meulières, Longues Royes, le haut de Trubanne	chemin de Vertus n° 24
Chemin des Terris Carneaux	Croix des Bourgs	longeant la grande terre de M. Desmont, Les Trois Cornaux	chemin de Vertus n° 24
Chemin de Vertus	au terroir de Pierry	le chemin est commun aux communes de Pierry, Monthelon et Mancy	au clos de la Gartinière ou Côte aux Vents
Petit chemin de la Croix Blanche	chemin de la Noue	les terres de MM. Julien, Rocher et Brisson	sur le chemin vicinal de Pierry
Petit chemin des Agneaux	sur le chemin d'Epernay	les Fêtes, les terres de Champoulin	sur le chemin de Chouilly aux combles
Sentier de la Montée de la Goësse	sur le chemin du Bois n° 2	traverse la contrée des Blémonts	sur le sentier de Rome - n° 30
Sentier de Rome	Croix-Navet ou du Bois	Blémont, Pruche, Rome	sur le chemin des Meuniers ou Basses-Vignes
Sentier des Goësses Petite montée	sur le chemin du Bois	traverse les terres	
Sentier des Treilles	sur le sentier du Bois - n° 2	La Contrée des Treilles	sur le sentier de Rome - n° 30
Sentier des Bas Clos	sur sentier Sablonnières n° 33	en passant par la contrée des Clos et Bêne	chemin du bois - n° 2

Sentier des Sablonnières	sur le rempart, vis à vis du jardin de M. Romiot	par la contrée des Clos, Vaubrons et les Sablonnières	sur les Pâtis
Sentier des Hauts Clos	sur le rempart, vis à vis de la grange de M. Dumez-le-Brun	Clos, Bêne et Treilles	sur le chemin de Cuis à Cramant - n° 14
Sentier sortant de la ruelle de M. Hostome	sur le rempart	vignes derrière les fossés de M. Alex Rocher	sur le chemin des Sablonnières n° 33
Sentier de la Chenue	sur la rue, vis à vis de la maison de M. Gimonnet	Les vignes des Chenues	sur le chemin de Cuis à Cramant - n° 1
Sentier des Soucherêts	sur le chemin de Cuis à Cramant en Fortes-Terres	des Soucherêts, Noséchards, Cuchot, Charmières	sur le chemin des Charmières terroir de Cramant
Chemin d'Hargot	chemin du Bois	Charmières	des Soucherêts à Charmières n° 37
Sentier des Vaubrons Hauts	du chemin de Grauves	des carrières, des Vaubrons, longeant le long des Côtes	sentier des Sablonnières près de la vigne de M. A. Brocart - n° 33
Chemin des Chauvet	sur le chemin d'Epernay à Cramant - n° 5	le bas des vignes de Chouilly, Longues Verges et Buissons	sur le terroir de Chouilly
Sentier des Champs-Louis	entrée au coin du mur du clos du château	longeant le long du mur du clos du château, traverse le chemin des Meuniers, la terre de M. Merciot et le chemin St-Nicaise	sur le chemin de Oiry n° 7
Sentier de Cuchot et Martelot	près de la vigne de M. Mirbelle en Soucherêts	sur le terroir de Cramant en Martelot	Cramant
Chemin de Favresse	au dessus de la carrière du chemin de Grauves	traversant les terres des Pâtis	au coin du bois sur le terroir de Grauves
Petit sentier de Bêne	sur le chemin du bois - n° 2	près du regard de la Goësse	sur sentier des Hauts Clos n° 34
Sentier du bas des Goësses	sur le chemin des champs-Louis	traversant le bas des vignes des Goësses	sur le chemin du Bois, près du régard
Sentier derrière les fossés	au bout de la ruelle de M. Quinet	traversant les terres du bas des Goësses	sentier du bas des Goësses n° 45
Sentier de la Résinotte	sur le sentier des Basses-Vignes	plusieurs vignes	sentier des Blémonts, petite montée - n° 29
Sentier des Fervottes	Fervottes Chemin des Rouales	en passant par la contrée des Linettes	dans les fondries des Linettes
Sentier des Cuvelots par les Cendrières	sur le chemin des Rouales n° 14	passant par les Cendrières, et les Cuvelots	sur le chemin de la Petite Carrière - n° 16
Par le sentier des Rouales	sur le chemin des Rouales		près de la fontaine en Marottes, sur le chemin des Bas-Bains
Sentier des Bas-Bains	sur le chemin de Mancy n° 13	A la côte aux Vents, Bains, Marottes	sur le terroir de Grauves, près de la vigne de le Moine
Sentier des Champ-Louis	sur le chemin des Champ-Louis	longeant la terre de M. Louis Nicaise Doué, montant aux Basses-Vignes	sur le sentier des Basses-Vignes
Sentier des Tronses	sur le sentier de Rome n° 30	passant par les Fortes-Terres, Rome, Tronses, Noséchards, Martelots	chemin de Cramant - n° 1
Sentier des Noséchards	chemin de Cramant - n° 1	près des Noséchards	sentier des Tronses - n° 53
Sentier des Charmes	le Haut des Goësses	plusieurs vignes	Blémonts ou Petite montée
Sentier des Fortes-Terres	Tronses	M Hostome et M. Auguste Rocher et plusieurs aboutissants	sentier de Rome - n° 30
Sentier de Credo	Tronses - n° 53	vignes de M. Leroy et Rocher-Gué	chemin de Cuis à Cramant n° 1
Sentier de Bêne	sur sentier des Hauts Clos n° 34	près de la vigne de M. Blanzy et autres	chemin du bois - n° 2
Sentier du bout des Bourgs	de la rue des Bourgs	traverse les terres de M. Louis Dumez et autres	chemin de Monthelon
Sentier des Cuvelots	Cuvelot ou Mézeret		sur le terroir de Grauves
Sentier des Hauts Marottes	Près des vignes de M. Jean-Louis Bossois	le long des vignes des Marottes, Gribouris	sur le chemin des rouales aux fondries
Sentier de la Caillette	Hauts-Bains	près des vignes de plusieurs aboutissants	Gribouri, près de la Vigne du Moine
Sentier de la Giboulée	Mancy - n° 13	le long des vignes de la Giboulée et de la terre de M. Julien	Mancy - n° 13
Sentier des Gribouris	Gribouris	en Marottes	en Rouales, près de la Côte
Sentier dela Côte aux Vents	Sur le sentier de la Giboulée	longeant plusieurs vignes et montant sur le sentier des Cuvelots - n° 50	en Blanchien
Sentier de la Naux	en haut de la rue Bécot	passant entre les deux terres de M. Rocher	sur le chemin de la rue Bécot, à une grosse benne

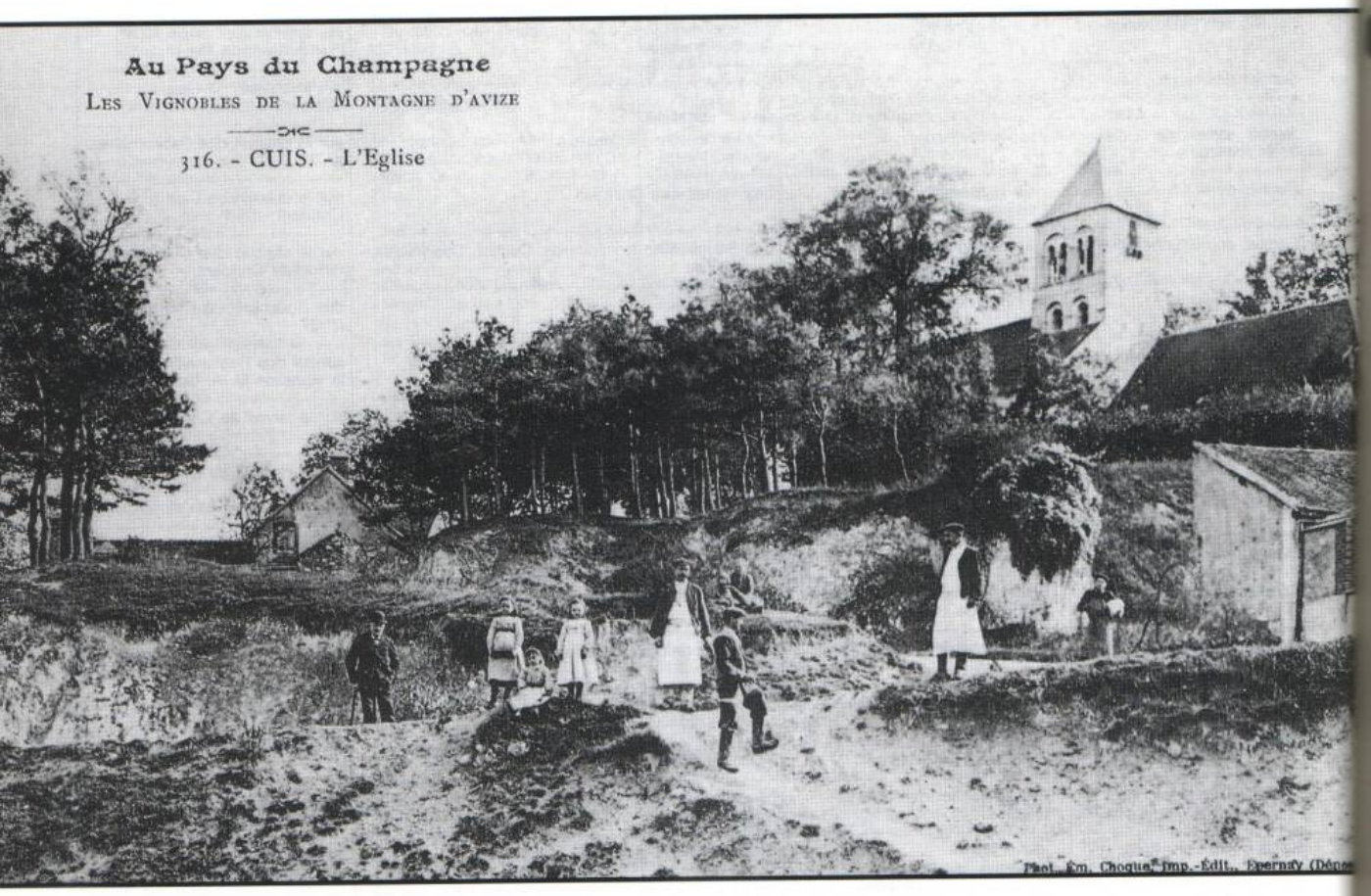

Notre petit voyage dans le temps se termine ; nous espérons qu'il ne vous laissera pas trop nostalgique !

Sans doute a-t-il ravivé dans la mémoire des anciens, des souvenirs ! mais ne dit-on pas que par la pensée nous faisons revivre les gens et les choses, et tel était notre souhait.

Il nous a été agréable de tourner les pages de ce livre avec vous et de partager en toute amitié ces moments privilégiés ; s'il a su vous plaire, nous en sommes ravis.

Nous vous en remercions chaleureusement, et nous vous demandons d'être indulgents quant aux oublis involontaires.

Nous ne pouvions approfondir ici tous les sujets, n'ayant pas tous les éléments ; et, avec le temps, certains faits s'estompent. Mais nous voulions par ces écrits retracer le passé de notre village ; ce lien entre les générations est précieux et nous dédions ces pages à tous ceux et à toutes celles, qui par leurs sacrifices, ont su nous apprendre, nous transmettre, nous permettre d'évoluer pour que notre qualité de vie soit meilleure.

Faisons en sorte de leur témoigner notre reconnaissance ; sachons à notre tour être à la hauteur de la tâche qui nous incombe, redonnons un élan à notre vie, retrouvons le sens des valeurs dans tous les domaines.

Que notre attachement à notre village ne soit pas vain ; il est notre famille, notre repère, il est notre patrimoine et porte en lui les empreintes des vies passées. Son église, ses maisons, ses vignes, ses bois, ses champs nous interpellent ; ils ont quelque chose à nous dire. Sachons les écouter.

Que dans cette époque en pleine évolution il soit pour tous un hâvre de paix, le gardien de nos souvenirs et de tout ce qui est cher à nos cœurs afin que nos enfants y trouvent aussi ce que nous aurons laissé du meilleur de nous-mêmes. Puissent-ils ainsi vivre heureux et garder la foi dans l'avenir.

C. D.

TERRES ARDENNAISES - 21, rue Hachette - 08000 Charleville Mézières

N° 52 - *Mariages d'autrefois - Petite étude sur les mariages célébrés à St-Fergeux pendant les périodes de 1667 à 1792 et de 1803 à 1924 - La prostitution à Sedan (1700-1946) - Buzancy à "la belle époque" : les mémoires de Suzanne Gobron - Louise et Fritz, un amour né de la Grande Guerre - Une dame courage juive témoigne - Des femmes - Travaux de femmes : l'exemple sedanais à la fin du XIXe siècle - Madame Lesieur, gérante de halte - Femmes sportives.*

N° 53 - *Les moulins à eau d'Asfeld : XVIe-XIXe siècles - Alfred Bastin (1895-1944) - Voies de communication ardennaises - Du Petit Ardennais à l'Ardennais - Un Ardennais à la cour de Prusse : Jacques Duhan de Jandun (1685-1746) - Louise et Fritz, un amour né de la Grande Guerre (suite).*

N° 54 - *En hommage à Jean Héraux, quelques aspects de son métier de photographe - Février 1956 : les rivières ardennaises gelées ! Un poignard en silex à Regniowez - Quand le lieutenant Henri Manceau gardait la frontière - Du Petit Ardennais à l'Ardennais (suite) - Toponymie de Gespunsart - Louise et Fritz, un amour né de la Grande Guerre (suite) - Histoire de la famille Lemoine, après 1926 - Les moulins à eau d'Asfeld : XVIe-XIXe siècles (suite).*

RACINES HAUT-MARNAISES - Centre généalogique - B.P. 175 - 52005 CHAUMONT Cedex

N° 16 - *La vie du C.G. 52: Nos peines, Réunions publiques, Notes de nos archives, Chainons manquants - La solidarité: Patronymes, Nous sommes tous cousins, Nos quartiers - Le magazine : les Languet et les Hutinet, Des Bassignots chez le Roi, Un recruteur en action, La généalogie et moi.*

N° 18 - *La vie du C.G. 52: Compte-rendu Assemblée Générale, Statuts modifiés, Bibliographie, Notes de nos archives - La solidarité: Nous sommes tous cousins, Nos quartiers, Poème - Le magazine : la descendance de Jean Plumeret, Des mariés en or, Les familles seigneuriales de Saulles, La généalogie et moi.*

N° 17 - *La vie du C.G. 52 : Essai d'histoire et généalogie de la famille ADT-J.J. Simonneau, Notes de nos archives - La solidarité : Nous sommes tous cousins, Nos quartiers - Le magazine : Histoire de la famille Voillaume, Morancourt, population et patronymes, Acte d'affranchissement de Bussières-les-Belmont, Enfants trouvés et abandonnés, Orthographe des patronymes, La généalogie et moi.*

LA GAZETTE DE CHAOURCE - MJC - 10210 Chaource

N° 285 - *Regards sur l'enfance : la fessée, les claques, le coup de pied - Escapade - C'est la saison du brame - En visite au pays du poète, Alphonse de Lamartine - La vie quotidienne pendant la guerre 39-45 - Le temps du souvenir - Tournoi de l'Armance.*

N° 286 - *Création junior - Regards sur l'enfance : punition ou sanction - Chez le coiffeur - Le travail du seigle par les "pailleuses" bressanes - Chaource et les chemins de St Jacques - La vie quotidienne pendant la guerre 39-45 (suite).*

N° 287 - *Naissance d'un canard - Création junior - St Nicolas, légende et coutumes en Lorraine - Le château de la Cordelière - La vie quotidienne pendant la guerre 39-45 (suite).*

N° 288 - *Création junior - Des métiers, des formations : mécanicien d'avion - Les incendies dans le Chaourçois - La vie quotidienne pendant la gfuerre 39-45 (suite).*

N° 289 - *Création junior - Punitions et récompenses - Regards sur l'enfance - Une vocation : l'enseignement - Les galvachers et charretiers du Morvan - La vie quotidienne pendant la guerre 39-45 (suite).*

N° 290 - *Arcad'théâtre : rires et émotions - Création junior - Naïades, le plaisir de nager - Regards sur l'enfance : le nourrisson - En souvenir de Nounoune - La vie quotidienne pendant la guerre 39-45 (suite).*

N° 291 - *Création junior - Regards sur l'enfance : la petite enfance - Mémoire d'une vie : Marie Martin Seyler - La vie quotidienne pendant la guerre 39-45 (suite) - 1er mai, fête du muguet.*

N° 293 - *Création junior - Notre journée au Palais de la Découverte - Footballeur professionnel - Destination Chaource - La vie quotidienne pendant la guerre 39-45 (suite).*

L'ESCARBOUCLE - Maison du Parc - 10220 Piney

N° 15 - *Un outil encore inutilisé pour la mise en valeur du territoire départemental : les espaces naturels sensibles - Communauté de communes le parc réfléchit et propose.*

N° 16 - *Natura 2000, de quoi s'agit-il ? - L'Ecomusée de Brienne-la-Vieille.*

N° 17 - *Politiques sur l'évaluation des zones humides - Les seigneurs de Villehardouin - Les cadrans solaires du parc - L'Ecomusée de Brienne-la-Vieille.*

N° 18 - *Nouvelle donne pour les parcs naturels régionaux - Protection de la nature, faut-il les tuer ?*

L'AUBE NOUVELLE - Conseil général - B.P. 394 - 10026 TROYES Cedex

N° 16 - *Au fil de l'Aube - Olympia, les chaussettes les plus populaires de France - Mammifères en liberté - Un pape troyen : Urbain IV - Frédéric Kowal, en ligne vers l'Amérique.*

N° 17 - *Rexam emballe le frais - Le sacre du pan de bois - L'Aube en chantiers - Lilian Barros, le Brésil à Laubressel - La pêche sur toute la ligne - Renoir à Essoyes.*

R.C.A. - Conseil Régional - 5, rue de Jéricho - 51137 Châlons en Champagne

N° 20 - *La troupe des Nouveaux Nez - Avec Emile Coué, positivez - Les vins de la Champagne - Le château de Joinville - Jean-Marie Hutois, champion d'Europe 94 de montgolfière - Le musée de Sedan - Escapade au pays d'Argonne - Le retour d'Otis, l'outarde barbue.*

N° 21 - *Un tambour nommé Gilberte Falmet - Les chimères de Claude-Nicolas Ledoux - L'église St-Maurille de Vouziers - Trois collections prestigieuses à Reims - Promenade sur les greens.*

N° 22 - *Chaumont, le relief haut-marnais - L'entrevue de Ponthion - Sézanne et ses trésors cachés - La conquête de l'air en Champagne Ardenne - Edme Bouchardon, statuaire au génie antique - Les fromages : une industrie - La flore sauvage en sursis.*

N° 23 - *L'itinéraire ardennais de Paul Verlaine - Le musée du feutre à Mouzon - L'église de St-Maclou - La sous-traitance automobile - Le Vallage - Bernard Dimey.*

DIALOGUE - Comité dép. de Tourisme - 2bis, bd Vaubécourt - 51000 Châlons en Champagne

N° 24 - *Les lieux de mémoire sortent de l'ombre - Le potier joue au "tour-opérateur".*

N° 25 - *Reims en lumière pour 1500 ans d'histoire - Marne, tu nous mènes en bateau - Jean-Pierre Schladenhoff : le credo de la qualité.*

N° 26 - *Jours de fête - Technologies nouvelles - Thierry Girardin, la petite maison était une auberge. LA ROUE EN BOIS - A.S.P.R.A. Mairie - 10500 Brienne la Vieille*

N° 45 - *Les poules naines - Parmentier et la pomme de terre - Jeunesse d'hier et d'aujourd'hui - L'école, un peu avant la guerre de 1914 - La foire de Champagne Troyes.*

N° 46 - *L'épiphanie - La civilité des jeunes personnes - Un fruit délicatement parfumé : le coing - Ami des oiseaux.*

N° 47 - *L'agriculture dans l'Aube en 1819 - L'automarcheur - Ce petit jardin qui sent bon la noisette - La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté - Ami des oiseaux : le merle noir.*

LES CAHIERS HAUT-MARNAIS - B.P. 565 - 52012 Chaumont

N° 200-201 - *L'arbre isolé dans les lieux-dits de la Montagne langroise - Un petit monument provenant de La Mothe dans l'église St Rémy de Nijon - Le Sépulcre de l'ancienne église St-Michel de Chaumont - Un sépulcre sauvé du vandalisme révolutionnaire à Arc-en-Barrois - Un étrange paroissien de Viéville - Une dynastie d'érudits : les babelon - L'optimisme humaniste de J.-Jacques Martin Dupuis, curé constitutionnel de Droyes.*

N° 202 - *Une réplique de la Nativité de Michel Anguier à l'église de Chateauvillain - La campagne d'un matelot novice langrois aux Mascareignes et aux Indes - Que Beautemps-Beaupré est bien né à la Neuville-au-Pont qui est dans la Marne - 1870 : année de la fondation politique parogrammée de la République ?*

PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS - 51460 Pourcy

N° 65 - *Domaine de Cormontreuil, nouveau mode d'emploi - Quand arrive le froid.*

MYTHOLOGIE FRANÇAISE - B. Sergent - 3, rue St Laurent - 75010 Paris

N° 177 - *Recherches sur Mélusine - Cinq études sur Mélusine, première partie - Mélusine christianisée, Ste Vénice et Ste Mélusine.*

N° 178 - *Gwenn et Dahud ou l'affrontement des Dames blanches des eaux douces et salées - Ste Barbe et Ste Fleur, hagiographie, ethnobotanique et traditions locales - Sur les traces de Ste Escobille - Charte thématique de "l'ours".*

N° 179-180 - *De la tardition à la post-modernité - Fidélité des Séois à la Dame-oiseau, déesse celtique - Cinq étude sur Mélusine (suite) - Mélusine, Dame des Pictes - La tradition populaire irlandaise - Lou hassan de Nadaou - Aspects profanes et religieux des "Badie".*

N° 181-182 - *Le placenta et l'âme - Hugues Capet, le dernier des hommes sauvages - Ste Oranne, patronne de la Lorraine germanophone - A propos du nouveau Dictionnaire Historique de la Langue Française - Commentaires mythologiques et variés - Souterrains annulaires et canicule - Sur les traces mythiques du cerf avec Tristant et Iseut - Le roi des oiseaux : Rabertaud, Sibbus, Rokh et Garuda.*

FOLKLORE DE FRANCE - GNGFF - 160, Traverse de Russan - 30000 Nîmes

N° 245 - *Mon costume, Freud et mes ancêtres - A la découverte du Comté - Les sobriquets dans l'origine de quelques noms de famille - La cigale - De l'autre côté du pont - Chansons de chez nous - Médecine populaire.*

N° 246 - *Les Pailhasses de Courmonterral - Hommage à Pierre Gontard - L'huitre et l'ostréiculture - Les Abbés de la jeunesse - Le châtaignier, culture et tradition au pays de Thomières.*

N° 247 - *Le taillandier et son martinet - La maille - Histoire du biscuit de savoie - L'industrie du bois dans la vallée de Guiers et du Val d'Ainan - Les châles.*

LE LIAN - Bertaeyn Galleizz - 2, Contour de la Morte - 35000 Réne

N° 86 - *Gargantua - Les lavandières et la buée - Le saut Roland.*

N° 88 - *Les rapietous - Pony et Wolf - Histouère du bonhomme de St B'Dan.*

N° 89 - *Eugène Cogrel - Le bizutaïge en Fermm - L'âne et l'beu.*

N° 90 - *Victouère David - Let'a mes pti efants - Eugène Cogrel (suite).*

N° 91 - *Jacqueline Pinsard - Bruzon devers les années 30 - Eguirrement - Leçon de gallo.*

N° 92 - *L'épille - La tradition de la passion - Amerance do cancale - Le livre des manières.*

N° 93 - *Ma bich dë bwès - Le dictionnaire de gallo - Paysannerie électorale - La quiërie de pommë à Chânë.*

N° 94 - *La bouèze - Chateaupauvre - Dans le maïs - Les tois frëres.*

N° 95 - *Adèle Denys - La baou jours - Le mariage du gars Beauciel - La goulée ès fées.*

EKLITRA - B.P. 542 - 80005 Amiens Cedex 1

N° 1 - *Deux sculpteurs d'Amiens renommés Roze et Carvins - Le prieuré se St Nicolas de Reigny - Janmwé sis sin sète - Hiver - Bonheur en Amiénois - Histoère ed'cat - Un trompe-la-mort de la guerre de 1870 : le cannonier Moreau.*

N° 2 - *Au temps d'chès tourbyis d'chès marnyis, d'chès épardeux d'fyen - Toponymie d'Oresmaux - Julius et Julien - Le Pseudo Parmentier du musée de Berny.*

N° 3 - *Ah ! qué temps d'kien ! - Un futur général, garçon d'écurie puis garçon de cirque - Chants patriotiques à Bapaume - L'église de Querrieu Picards(isants) à vos pleinmes.*

N° 4 - *Les temps sont bien changés - Les fantômes - El Jénéve - Un avatar causé par le picard - Al saint fiac' - Un sans-culotte amiénois peu connu - Les tourbières de Louis XIII - Dins chés rues d'Addeville.*

Revue N° 29 - *Noms donnés aux fleurs à chaton dans les parlers de la Somme et des confins - Difficultés d'adaptation moderne du texte d'une chanson de 1893 - Le présent et l'avenir de l'église St Remi d'Amiens - Crise et innovation : l'exemple du textile dans la Somme sous Louis-Philippe - Henri Hamet, instituteur, éditeur, apiculteur.*

MUSIQUE BRETONNE - Dastum 16 Straed/ rue de la Santé - 35000 Roazhon/Rennes

N° 137 - *La nouvelle jeunesse des festou-noz - Timbres-poste et instruments traditionnels : les tambours - Les animaux dans les chansons populaires de basse-Bretagne - Les chansons énumératives sur feuilles volantes.*

N° 138 - *Eugénie Duval, conteuse et chanteuse - Timbres-poste et instruments traditionnels : les tambours - Le costume dans le canton de la Roche-Bernard (1789-1939) - Les gwerz du Vannetais.*

N° 139 - *Les vingt ans d'un couple de sonneurs - Le costume dans le canton de la Roche-Bernard - Après Luzel et La Villemarqué - Bibliographie de Milin - Timbres-poste et instruments traditionnels : les tambours - Traditions et chansons de Haute-Bretagne.*

N° 140 - *Printemps de Chateauneuf - Des papiers et des hommes : la tradition selon Roland Brou - Les chansons énumératives sur feuilles volantes - 1879-1902, de Louis Henrio à Loeiz Herrieu - Rencontre avec Yann Cadin, un "durniste" à l'œuvre dans le Mené.*

LE VIQUET - PTPN - B.P. 540 - 50010 St Lo Cedex

N° 109 - *Quand la haute-Normandie cultivait ses vignobles - Les verbes et leurs conjugaisons - Ermice, auteur normand - Dictons, proverbes et blasons de la Baie du Mont St-Michel - Viage - Le nom de famille Lepoittevin.*

N° 110 - *Le langage maritime au fond de la baie du Mont St-Michel - Le normand : une langue - Les verbes et leurs conjugaisons - La Fontaine en cauchois, en cotentinais et en percheron - Toullec, auteur normand - La George Sand et la Normandie - Sur les traces d'Antoine Leduc.*

CH'LANCHRON - 8, pl. Gal de Gaulle - 80100 Abbeville

N° 62-63 - *Journal en langue picarde illustrée de nombreuses photos et dessins.*

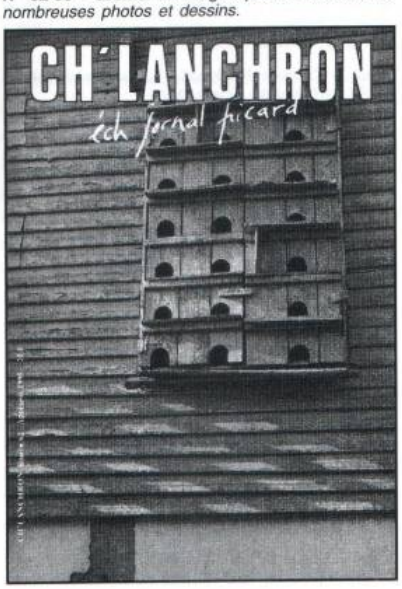

LINGUISTIQUE PICARDE - 3, rue Victor-Hugo - 80000 Amiens

N° 135 - *Euphémismes picards ? désignations du cimetière et du cercueil - Les noms d'Amiens et des communes formant ses quatre cantons - A propos de Quentovic - Chanson de Brûle-Mason et notes d'Edouard David - Neuf chansons de Pierre Dupuis dit Gazette.*

N° 136 - *Formulettes des doigts en picard du Nord-du-pas-de-Calais - Retour sur un "texte oublié, texte retrouvé" - Compléments à l'enquête sur les noms de cimetière.*

N° 137 - *Textes oubliés, textes retrouvés : le laboureur et ses enfants, Histoire de Jean, les légendes de la cathédrale d'Amiens... - Souplicourt, notes toponymiques - El Médaille, comédie picarde en un acte*

AGUIAINE "Le Subiet" - SEFCO - Les Granges - 17400 St Jean d'Angely

N° 191 - *Le temps des sortilèges - Sur quelques lieux de Charente, les lavoirs - Les bœufs, nos compagnons de travail - Les moulins des sables à Charron et des graffiti de bateaux - De la chanson que ma tante Lucile chantait - Des abécédaires - Manger autrefois en Poitou - Plantes médicinales et médecines populaires en Montmorillonais - Petits édifices en Deux-Sèvres - Les origines de La Rochelle - La forteresse de Royan - Ré une île en paradis - La libération de Rochefort.*

N° 192 - *Evocation de mon enfance poitevine - Un testament - Nécrologie, figures de chez nous. Loup de mer et chasseur d'images - Une bien vieille histoire de porc au Ve siècle - Des us et coutumes et métiers d'autrefois - Des coûtes cheutes - Des chevaux, nos compagnons d'autrefois - De la cuisson de l'andouille - De l'abécédaire - La vigne assassinée.*

N° 193 - *Un parisien comme étranger dans l'œuvre dessinée de Barthélemy - Evocation de mon enfance poitevine - Le bon dieu de St Just - De riches souvenirs de Jeanne Brunet - De cimetières - Des abécédaires.*

N° 194 - *Les tisserands et le milieu textile à Parthenay : 1750-1788 - Les Charles de Breloux, grands républicains, fameux agriculteurs - Le charron dans l'Histoire - Congé temporaire délivré à un militaire invalide en 1763 - Des us et coutumes d'autrefois - Des abécédaires incomplets.*

OU-LIJOU-LIJOU-LIJOU-LIJ

PAYS DE BOURGOGNE - 11 bd Mal Leclerc - 21240 Talent

N° 169 - *A la recherche des variétés fruitières en Bourgogne - Vers St Jacques de Compostelle - L'apothicairerie de l'hôpital de Moutiers-St-Jean.*

N° 170 - *Dans le courrier des nourrices du Morvan - Joseph Jacotot, inventeur de l'Enseignement universel - Mandrin en Bourgogne - Deux savants d'ici : Pasteur et Tarnier - La mode au XIIe siècle : la raie au milieu.*

N° 171 - *Claude Fagé, photographe-cartepostalier des artisans - Joseph Milsand, il laisse bien davantage qu'une "maison" - L'énigme du Christ adolescent de Germagny - Villemolin, le château de l'histoire du Nivernais.*

N° 172 - *Hector Hanoteau, un grand peintre bourguignon méconnu - Habitat rural et métairies en Bourgogne du Sud - Sur les traces des galvachers du Morvan - La flore sculptée à Dijon - Lieux-dits et rêves.*

LE JOURNAL DE LA VIEILLE FRANCE - B.P. 15 - 95221 Herblay Cedex

N° 9 - *Les feux d'artifice - La fanny - Le mercure - Le bon vin de Meuse - Nostradamus.*

N° 10 - *Les trompettes - Cartes postales rurales - Les illusionistes - Les formats des livres - Barrès et la Lorraine.*

N° 11 - *Le pâtissier-oublieur - La lutherie à Mirecourt - Les machines de guerre - Le temps dans l'est - Les super-libris.*

N° 12 - *Les poissonnières - La bête pharamine - Monseigneur-Dupanloup - Les prix d'antan - Les super-libris.*

N° 13 - *Mariage basque - L'absinthe - Les dentistes - Les plaids annaux - Les super-libris.*

BARBIZIER - Folklore comtois - Musée de Plein Air des maisons comtoises - 25360 Nancray

N° 20 - *La tuilerie de Lantenne - Variations sur la Terre, l'Eau, le Feu et les Pores - Une histoire vraie sur la tuilerie de Lantenne - La famille Migeon prend le relais - L'ancienne tuilerie de Lantenne - La famille Migeon prend le relais - L'ancienne tuilerie d'Auxon-Dessous et ses productions (XVe-XVIIe siècles) - Paysages ruraux dans la "Petite Montagne" du Jura - Les maisons rurales traditionnelles du pays de Montbéliard - Supplément : les maisons rurales traditionnelles du pays de Montbéliard : l'aspect extérieur (caractéristiques générales, le toit, les ouvertures) - Structure intérieure (l'avant-grange, le corps de logis, la "grangerie", l'écurie) - Modalités de développement (extension des locaux agricoles, du corps de logis) - Mode d'agglomération dans les villages - Géographie des types voisins : la maison rurale du Sundgau - La maison jurassienne.*

LEMOUZI - 13, place Municipale - 19000 Tulle

N° 137 - *Lettres et traditions limousines - Le diocèse de Tulle au XVe siècle - Les évènements d'Oradour-sur-Hlane à travers les sources inédites - L'émeute paysanne de la foire de la St Antoine à Tulle (1865) - Les déportés corréziens de la Commune - Révolution et Enseignement.*

N° 138 - *Lettres et traditions limousines - Le moulin de Bigeardel - Tarnac, la communauté rurale sur la montagne limousine - A St-Yrieix, dans ces années de déchirement (1929-1944) - L'histoire de Tulle à travers ses fontaines - Pouvoir, gestion, représentation en vicomté de Turenne, vers 1420-1421 - La vicomté de Turenne dans la seconde moitié du XVe siècle.*

N° 136 - *Chants et chansons populaires du Limousin.*

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DU TONNERROIS - B.P. 51 - 89700 Tonnerre

N° 47 - *St Gauthier de Quincy - Recherches sur les premiers comtes de Tonnerre - La Villeneuve de Flogny au XIIIe siècle - Le château de Flogny - Le moulin d'Argentenay (1770-1830) - Jacques Fourcade, un Tonnerrois sous la Révolution - Rites de guérison en Avallonnais et Tonnerrois.*

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LIGNAN DE BORDEAUX ET DU CANTON DE CREON - Mairie - 33360 Lignan

N° 2 - *Le premier maire de Quinsac - L'abbé Puech, curé de Quinsac - La maison noble de Peysard - Les moulins de Haux, St Genès - Les sociétés de secours mutuel - Un siècle de sépultures à Créon - Antoine Toussat, curé de Langoiran - L'harmonie fanfare de Fargues.*

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE - Musée - 48, rue de la République - 80000 Amiens

N° 637 - *Les statues de Pierre Versé, évêque d'Amiens de 1482 à 1501 dans l'église St Hippolyte de Poligny - Louis Vulphy, prêtre du diocèse d'Amiens - Pour une approche des Basiliens, facteurs d'orgues à Valloires au XIXe siècle.*

N° 638-639 - *Souvenirs sur St Leu d'Amiens - Aperçu historique sur l'église St Leu jusqu'au XIXe siècle - A l'intérieur de l'église - Note sur les obits fondés à St Leu - Le clergé de St Leu - L'orgue - Les cloches.*

EL BOURDON - A.L.Wa.C. Rue de Namur 600 - 6200 Chatelet Belgique

N° 478-479-480-481-482-483-484-485-486 - *Organe officiel de l'Association littéraire wallone de Charleroi (1908) de la fédération littéraire wallone du Hainaut (1910), de la commission d'activités "Wallon à l'école" de Charleroi (1984) et du centre d'Etudes du Wallon occidental de la Région carolorégienne (1986) : Histoires - Poèmes - Traditions - Ecrits...*

AU PAYS DES RIEZES ET DES SARTS - Noël Depoix - Regniowez - 08230 Rocroi

N° 138 - *Germain Tourneux (1907-1995) - L'évolution agricole et démographique à Cul-des-Sarts durant 150 ans - Cet "autrefois" encore si proche - Gué d'Hossus, une ferme du 18e siècle - La forge de grattepierre - Ah... c'était le bon temps - Contacts.*

N° 139 - *Le 41e corps blindé de Reinhardt - Nos "Derreus" - Le commandant Mélin de Rocroi - Une émeute à la Neuville-aux-Joutes en 1754 - La fête patronale - Regniowez en saison.*

N° 140 - *Recueils de notes concernant le village de l'Escaillère - Le séjour à Rocroi du comte d'Artois - A propos de Bouriers : 1944, l'Athénée à Bourlers - Nos "Derreus" - La vérité sur l'installation du G.Q. du Führer à Brûly-de-Pesche - Les hottes du plateau de Rocroi - Le dictionnaire illustré et encyclopédique des patois de Fagne et de Thiérache.*

FUELLAS - Consello d'a fabla aragonesa - TP 147 - 22080 Uesca - Espagne

N° 108 - *Unité dans la diversité, des fables de l'Union européenne - De nos fables et de nos politiques - Trois histoires de Miguel A. Pallarès - Promenade dans la montagne de Lanaja.*

N° 109 - *Le verbe Fer en Chistau : conjugaison, expressions et proverbes - Un document notarié d'Alagon de 1522...*

N° 110 - *Angel Crespo (1926-1995) poète, traducteur - Romance en aragonais de Tardienta - L'Aragonais en Estraburgo...*

N° 111 - *Don Gols : football et fable. Pour ou contre l'aragonais ? Mas Fobano : lexique, considérations sociolinguistiques...*

MIC ROMANIA - Bd Leopold II, 44 - B 10800 Bruxelles - Belgique

N° 3 - *Littératures en langues romanes de moindre expansion - Littérature en papiamentu (créole local vernaculaire des populations des îles Leeward néerlandaises) - Littérature didactique - Tradition orale - La créolisation...*

N° 4 - *Littérature en papiamentu... Choix de textes et d'auteurs Bibi Bacilio, Lucille Berry-Hasseth, Maria Diwan, Nydia Ecury, Henry Habibe, Elis Juliana...*

RASSEGNA delle tradizioni popolari - Via Genova 30 - 70024 Gravina in Publia (Bari) - Italie

N° 3 - *Il carattere del dialetto Trecchinese - Tangentopoli - A' la manèra pugliese - Una sopravvivenza a Grottaglie : l'affascinatura - I canti contadini e l'epatta lunare nei ricordi "DU PETIRRE"...*

N° 4 - *Festa tradizionali nel parco del Pollino - Santa Maria del Sagittario - Il natale a Molfetta - La notte di Natale in Calabria - In Sicilia - Usanze per l'Epifania in Piemonte...*

N° 1 - *Piedigrotta barese - Dio vuole - Dal dizionario Bompiani - Aspetti storico-antropologici del carnevale nella tradizione popolare - Farinella di Putignano - La meschera vegetale...*

IL CALITRANO - Via A. Canova 78 - 50142 Firenze - Italie

N° 1 - *La rapina del barone - Dialetto e cultura popolare - La nostra biblioteca...*

ANTROPOLOGIA PORTUGUESA - Universidade de Coimbre - 3006 Coïmbra Codex

Vol. 1.3 - *Les collections ostéologiques humaines identifiées du Musée Anthropologique - L'âge du décès dans les populations inhumées - Diagnose sexuelle à l'aide de l'analyse discriminante appliquée au tibia...*

GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE - 6, avenue Du Peyrou - Ch-2000 Neufchâtel

96e rapport annuel. 1994 : *publication du glossaire - Bibliothèque - Chronique.*

EDITION NUMÉROTÉE

Réalisez une collection de reproductions de gravures et tableaux inédits (format 50 × 60 cm marges comprises).

Tirage limité et numéroté.

Le premier dessin édité est un portrait de Mme de N. par A.-F. Arnaud († 1846).

1. Chaource 1884 - La Philharmonique
2. Bussière-les-Belmont début XXe - Leveur de Vannerie
3. Nuisement-sur-Coole 1905 - Papa Méné et son épouse
4. St Julien-les-Villas 1934 - Marchand ambulant
5. Arc-en-Barrois 1900 - L'hiver en forêt
6. Mairy-sur-Marne 1914-18 - Vannières
7. Villiers-Herbisse début XXe - Promenade du coq
8. Breuvery 1905 - Au lavoir

CARTES POSTALES

Collection "FOLKLORE DE CchampagNE"
Série numérotée à tirage limité

Une série de 8 reproductions, en bichromie sépia, de photographies anciennes typiques de la vie régionale du début du siècle.

La série (8 C.P.) **50 F**
A l'unité **7,50 F**

(Dans la limite du stock)

Imprimé en France - Imprimerie LEDUCQ S.A., 51510 FAGNIÈRES – Dépôt Légal 4me trimestre 1996 – Directeur de la publication Gilbert Roy – Commission paritaire n° 53035